

# BUDGET DE DÉPENSES 2011-2012

Volume II  
CRÉDITS DES MINISTÈRES  
ET ORGANISMES

# BUDGET DE DÉPENSES 2011-2012

## Volume II CRÉDITS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

pour l'année financière se terminant le  
31 mars 2012

Déposé à l'Assemblée nationale conformément  
aux articles 45 et 47 de la  
Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01)  
par madame Michelle Courchesne,  
ministre responsable de l'Administration gouvernementale  
et présidente du Conseil du trésor



Ce document est imprimé sur du papier fabriqué au Québec  
contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation.

## **Budget de dépenses 2011-2012**

Volume II

Crédits des ministères  
et organismes

Dépôt légal - Mars 2011

ISSN 0706-0319

ISBN 978-2-551-25080-6 (imprimé)

ISBN 978-2-550-61322-0 (en ligne)

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

---

## TABLE DES MATIÈRES

---

### NOTES EXPLICATIVES

1. Objet du Budget de dépenses et des crédits .....	7
2. Contenu du Volume II du Budget de dépenses 2011-2012 .....	7
3. Modifications à la structure des portefeuilles et des programmes .....	9
4. Termes apparaissant au Budget de dépenses 2011-2012 et modalités régissant les crédits.....	9
5. Définition des supercatégories .....	13
6. Définition des catégories .....	14

### SOMMAIRE DU BUDGET DE DÉPENSES ET DES CRÉDITS

Budget de dépenses.....	19
Conciliation entre le budget de dépenses et les crédits.....	20
Sommaire des crédits.....	21
Sommaire des crédits à voter pour des dépenses imputables à l'exercice financier 2012-2013.....	22
Sommaire des crédits 2011-2012 pouvant être reportés en 2012-2013.....	23
Programmes faisant l'objet d'un crédit au net .....	24

## CRÉDITS PAR PORTEFEUILLES

Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire .....	27
Agriculture, Pêcheries et Alimentation .....	41
Conseil du trésor et Administration gouvernementale .....	47
Conseil exécutif .....	57
Culture, Communications et Condition féminine .....	67
Développement durable, Environnement et Parcs .....	75
Développement économique, Innovation et Exportation .....	81
Éducation, Loisir et Sport .....	89
Emploi et Solidarité sociale .....	103
Famille et Aînés .....	113
Finances .....	123
Immigration et Communautés culturelles .....	131
Justice .....	137
Relations internationales .....	147
Ressources naturelles et Faune .....	151
Santé et Services sociaux .....	159
Sécurité publique .....	169
Tourisme .....	177
Transports .....	181
Travail .....	189

---

**NOTES  
EXPLICATIVES**

---



## 1. OBJET DU BUDGET DE DÉPENSES ET DES CRÉDITS

Le Budget de dépenses 2011-2012 est déposé à l'Assemblée nationale dans le but de faire autoriser les crédits requis au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2012. Les crédits portent sur les dépenses et les investissements dont les paiements grèvent le fonds consolidé du revenu. Selon l'un des fondements de notre système parlementaire, les revenus perçus par le gouvernement sont versés au fonds consolidé du revenu et aucune somme ne peut y être prélevée sans le consentement des parlementaires.

De façon à présenter toute l'information pertinente aux parlementaires, le Volume II, Crédits des ministères et organismes, présente non seulement les crédits soumis au vote de l'Assemblée nationale mais aussi les crédits permanents octroyés en vertu de lois particulières, ainsi que les crédits déjà votés en vertu des lois sur les crédits adoptées antérieurement. L'ensemble de ces crédits permet de pourvoir au paiement des dépenses et des investissements prévus au Budget de dépenses 2011-2012.

## 2. CONTENU DU VOLUME II DU BUDGET DE DÉPENSES 2011-2012

Le Volume II présente les crédits des ministères et organismes du gouvernement en deux sections. La première section est consacrée au sommaire du budget de dépenses ainsi que des crédits des ministères et organismes et la seconde présente, pour chacun des portefeuilles ministériels, les crédits et les dépenses.

### SECTION : SOMMAIRE DU BUDGET DE DÉPENSES ET DES CRÉDITS

Cette section présente l'information budgétaire de chacun des portefeuilles ministériels incluant l'Assemblée nationale et les personnes qu'elle désigne dont l'information est contenue au Volume I.

La section est composée de tableaux résumant, par portefeuilles et au total, les dépenses et les crédits selon différentes composantes, à savoir :

- Le tableau « Budget de dépenses » comparant le Budget de dépenses 2011-2012 à la dépense probable 2010-2011;
- Le tableau « Conciliation entre le budget de dépenses et les crédits » faisant le lien entre le budget de dépenses et les crédits;
- Le tableau « Sommaire des crédits » présentant la répartition des crédits selon leur mode d'autorisation, à savoir les crédits qui seront à voter par l'Assemblée nationale, les crédits permanents ainsi que les crédits déjà votés;
- Le tableau « Sommaire des crédits à voter pour des dépenses imputables à l'exercice financier 2012-2013 » présentant, par portefeuilles et par programmes, les crédits portant sur une période de plus d'un an. La ventilation par éléments de programmes et supercatégories de même que l'objet de ces crédits sont fournis à la suite de la présentation des programmes de chacun des portefeuilles concernés;
- Le tableau « Sommaire des crédits 2011-2012 pouvant être reportés en 2012-2013 » précisant, par portefeuilles, le montant maximal de crédits pouvant être reporté s'il y a un solde non utilisé en fin d'exercice et si les conditions apparaissant au Volume II du Budget de dépenses 2011-2012 sont respectées. Les conditions s'appliquant aux crédits reportés sont précisées, s'il y a lieu, au bas des tableaux des crédits de chacun des programmes;



- Le tableau « Programmes faisant l'objet d'un crédit au net » énumérant les programmes pour lesquels un crédit au net est prévu. À la suite de la présentation de chacun des portefeuilles concernés, les modalités d'application de chacun des crédits au net sont précisées.

## SECTION : CRÉDITS PAR PORTEFEUILLES

Cette section présente, pour chacun des portefeuilles, les budgets de dépenses et d'investissements ainsi que les crédits prévus en 2011-2012 comparés à ceux de l'exercice précédent. L'effectif total prévu en 2011-2012 est aussi comparé à celui de 2010-2011. De façon plus précise, la section se compose des éléments suivants :

- Un tableau sommaire présentant, par programmes, la conciliation entre les dépenses et les crédits du portefeuille, en distinguant les crédits permanents, reportés et déjà votés de ceux à voter. Un tableau complémentaire ventile les budgets de dépenses et d'investissements selon les différentes supercatégories. L'effectif total des programmes et des fonds spéciaux, s'il y a lieu, y est également précisé.
  - Pour chaque programme, un tableau sommaire présentant, par éléments, la conciliation entre les dépenses et les crédits, distinguant ces crédits selon leur nature. Une courte description précisant les objets du programme est également présentée;
  - Un tableau complémentaire présentant, pour chaque élément, la ventilation par supercatégories des budgets de dépenses et d'investissements;
  - L'utilisation d'un crédit au net ainsi que d'un crédit portant sur une période de plus d'un an est, le cas échéant, spécifiée. Les règles régissant le transfert de crédits à partir d'une provision de même que les conditions concernant le report du crédit se rapportant à un programme sont précisées, si applicables.
- Un tableau « Crédits de transfert » présentant, pour chacun des programmes, les dépenses prévues à la supercatégorie « Transfert » ventilées par projets. L'ensemble de ces dépenses est également réparti par bénéficiaires et par catégories de dépenses.

Cette section peut également inclure, lorsque cela s'applique, les tableaux suivants :

- Un tableau « Crédit au net » indiquant, pour chaque programme pour lequel un crédit au net est prévu, les prévisions des dépenses du programme concerné et des revenus associés au crédit au net ainsi que les modalités d'application;
- Un tableau « Crédits à voter pour des dépenses imputables à l'exercice financier 2012-2013 » précisant, par programmes et par éléments, les crédits à voter en 2011-2012 pour des dépenses prévues en 2012-2013;
- Un tableau « Crédits affectés à un fonds spécial » précisant, pour chacun des programmes, les crédits affectés à chaque fonds spécial. L'ensemble de ces crédits est également réparti par catégories de dépenses. L'effectif total affecté aux fonds spéciaux du portefeuille est également indiqué.

Même si aucun crédit ne lui est affecté, le nom d'un fonds spécial apparaît si le Conseil du trésor lui autorise une enveloppe d'effectif total distincte.

### **3. MODIFICATIONS À LA STRUCTURE DES PORTEFEUILLES ET DES PROGRAMMES**

Des modifications ont été apportées aux structures de programmes par rapport à celles en vigueur au cours de l'exercice 2010-2011.

#### **CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE**

Le portefeuille « Services gouvernementaux » est intégré au portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale » afin de tenir compte du regroupement des activités du ministère des Services gouvernementaux et du Secrétariat du Conseil du trésor.

#### **EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE**

Le programme Promotion et développement de la Capitale-Nationale apparaît maintenant au portefeuille « Transports ».

#### **REVENU**

Le portefeuille « Revenu » est retiré afin de tenir compte de la mise en œuvre de l'Agence du revenu du Québec, qui se substitue au ministère du Revenu. L'Agence est autonome et les services rendus par celle-ci sont rétribués via le Fonds relatif à l'administration fiscale.

#### **TRANSPORTS**

Le portefeuille « Transports » exclut les activités du Fonds des réseaux de transport terrestre, lesquelles sont alimentées par des revenus dédiés, soit principalement par l'essentiel des revenus de la taxe sur les carburants et les revenus des droits sur les permis de conduire et sur les immatriculations.

Le programme Promotion et développement de la Capitale-Nationale est ajouté, en provenance du portefeuille « Emploi et Solidarité sociale ».

#### **AUTRES MODIFICATIONS À LA STRUCTURE DE PROGRAMMES**

La structure de présentation du Budget de dépenses 2011-2012 incorpore également d'autres modifications de nature administrative, telles que l'ajout au Volume I d'un programme au portefeuille « Personnes désignées par l'Assemblée nationale » en lien avec le premier commissaire à l'éthique et à la déontologie, des changements de dénomination ainsi que des ajouts, subdivisions ou fusions de programmes ou d'éléments de programmes à divers portefeuilles. Le cas échéant, les données comparatives 2010-2011 ont été redressées pour en assurer la cohérence.

### **4. TERMES APPARAISSANT AU BUDGET DE DÉPENSES 2011-2012 ET MODALITÉS RÉGISSANT LES CRÉDITS**

#### **BUDGET DE DÉPENSES**

Le budget de dépenses représente la prévision de dépenses à être soumise à l'Assemblée nationale pour un exercice financier.

Le budget de dépenses regroupe les dépenses prévues pour les supercatégories « Rémunération », « Fonctionnement », « Service de la dette », « Affectation à un fonds spécial », « Transfert » et « Créances douteuses et autres provisions ».

## **BUDGET D'INVESTISSEMENTS OU INVESTISSEMENTS**

Le budget d'investissements comprend les déboursements prévus pour les supercatégories « Immobilisations » et « Prêts, placements, avances et autres ».

## **CRÉDITS OU CRÉDITS TOTAUX**

Les crédits représentent les sommes requises pour un programme afin de pourvoir au paiement des dépenses prévues au budget de dépenses ainsi qu'aux débours prévus au budget d'investissements. Ces crédits autorisent le gouvernement à prélever sur le fonds consolidé du revenu un montant maximal par programmes pour le paiement des dépenses et des investissements de l'exercice.

## **CRÉDITS À VOTER**

Les crédits à voter correspondent à la portion des dépenses et des investissements prévus pour un exercice financier et qui ne sont pas pourvus par des lois déjà votées. Ainsi, les crédits permanents, les crédits déjà votés ainsi que les crédits reportés sont soustraits du total des crédits d'un programme afin de déterminer le crédit à voter.

L'Assemblée nationale vote les crédits par programmes de telle sorte qu'il n'est pas possible de procéder à des réaménagements entre programmes. À l'intérieur d'un programme, les ministères peuvent cependant modifier, en cours d'exercice, la répartition de leurs crédits mais à l'intérieur d'une même supercatégorie, à moins que celle-ci ne concerne la supercatégorie « Transfert » ou la catégorie « Support » de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial ».

Les virements entre supercatégories d'un même élément ou d'un même programme ainsi que les virements en provenance ou au bénéfice de la supercatégorie « Transfert » ou la catégorie « Support » de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial » nécessitent une autorisation préalable du Conseil du trésor.

Le Conseil du trésor est toutefois habilité à autoriser un transfert de crédits entre programmes d'un même portefeuille dans les limites fixées aux lois sur les crédits. Pour 2011-2012, il sera proposé à l'Assemblée nationale que des transferts entre programmes d'un même portefeuille puissent être autorisés pourvu que de tels transferts n'aient pas pour effet d'augmenter ou de diminuer de plus de 10 % le montant du crédit voté d'un programme. Il est à noter que les crédits affectés à une provision ne peuvent faire l'objet d'un transfert de crédits entre programmes.

À la fin d'un exercice financier, tout solde d'un crédit alloué non entièrement utilisé après imputation des dépenses portées aux comptes de l'exercice est périmé s'il n'y a pas de conditions qui en prévoient le report.

## **CRÉDIT AU NET**

La législation permet, sous certaines conditions, que le crédit autorisé pour un programme donné puisse augmenter lorsque les revenus associés au crédit au net sont supérieurs à ceux prévus. En contrepartie, lorsque les revenus sont inférieurs à ceux prévus, le montant des dépenses imputables sur le crédit du programme doit être diminué d'autant.

Les revenus associés au crédit au net correspondent au montant de revenus minimal prévu dans les modalités d'application à partir duquel une hausse de crédit est accordée.

## **CRÉDITS COMPARATIFS OU CRÉDITS 2010-2011**

Au total, les crédits comparatifs correspondent aux crédits inscrits au Budget de dépenses 2010-2011 ajustés des variations des crédits permanents.

Pour un portefeuille donné, les crédits comparatifs peuvent être ajustés des dépenses imprévues financées en 2010-2011 par un recours au Fonds de suppléance mais qui, en raison de leur caractère récurrent, ont été ajoutées au budget 2011-2012 du portefeuille.

De plus, les crédits comparatifs reflètent les changements qui ont été apportés aux structures de portefeuilles ou de programmes pour l'exercice 2011-2012.

Dans le cas des budgets de dépenses et d'investissements, les données comparatives correspondent aux données qui apparaissent au Budget de dépenses 2010-2011, sur la base des mêmes ajustements apportés pour établir les crédits comparatifs.

### **CRÉDITS DÉJÀ VOTÉS**

Les crédits déjà votés découlent de crédits portant sur plus d'un an qui ont été votés lors d'un exercice antérieur. La Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01) prévoit qu'un crédit peut porter sur une période de plus d'un an, sans excéder trois ans.

### **CRÉDITS PERMANENTS**

Contrairement aux crédits autorisés annuellement par un vote du Parlement, les crédits permanents sont autorisés par des lois particulières et n'ont pas à être votés à chaque année. De façon générale, chacune de ces lois précise que les sommes nécessaires pour les activités visées par ces lois sont payées à même le fonds consolidé du revenu. Les crédits permanents présentés reflètent une prévision de la dépense. Ces crédits fluctueront en cours d'exercice afin de refléter la dépense réelle.

### **CRÉDITS REPORTÉS**

Malgré la disposition qui prévoit qu'un crédit non utilisé après imputation des dépenses portées aux comptes de l'exercice financier devient périmé, il est possible, sous certaines conditions, de reporter à l'exercice suivant le solde du crédit non utilisé à la fin de l'exercice financier.

Pour un programme donné, les crédits reportés prévus pour un exercice proviennent du solde non utilisé des crédits de ce même programme associés à l'exercice précédent.

De façon générale, le solde non utilisé des crédits d'un programme peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits du programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

Le montant prévu de report de crédits est incorporé au budget de dépenses du programme. Ce montant ne fait pas partie du crédit à voter puisqu'il provient des crédits qui ont déjà été votés.

### **DÉPENSE PROBABLE**

La dépense probable reflète la prévision de dépenses totales de l'exercice qui se termine. Elle tient compte des changements qui ont été apportés aux structures de portefeuilles ou de programmes pour l'exercice financier 2011-2012.

### **DÉPENSES NE NÉCESSITANT PAS DE CRÉDIT**

Les dépenses ne nécessitant pas de crédit regroupent l'amortissement ainsi que la consommation de biens et de services acquis lors d'exercices antérieurs.

Ces dépenses ne nécessitent pas de crédit puisqu'elles découlent de crédits utilisés antérieurement pour l'acquisition d'immobilisations ainsi que de fournitures ou de services qui seront consommés au cours du présent ou des prochains exercices financiers.

### **Amortissement**

- Les investissements en immobilisations, incluant ceux en ressources informationnelles, sont capitalisés. L'amortissement correspond au montant imputé à la dépense de l'exercice découlant de la répartition du coût de l'immobilisation sur sa durée de vie utile.

Au Budget de dépenses 2011-2012, les dépenses ne nécessitant pas de crédit correspondent à l'amortissement.

### **EFFECTIF TOTAL**

L'effectif total représente l'enveloppe d'effectif autorisée par le Conseil du trésor. Il est exprimé en équivalents temps complet (ETC). L'ETC représente le ratio entre le salaire gagné par un employé au cours d'une année par rapport à celui d'un employé ayant travaillé toute l'année à temps complet.

Par exemple, l'ETC d'un employé occupant un emploi à temps complet et travaillant toute l'année équivaut à 1. L'ETC d'un employé dont le salaire est réduit parce qu'il a travaillé à temps partiel, à temps réduit ou seulement une partie de l'année varie entre 0 et 1.

L'effectif comparatif comprend l'effectif indiqué au budget de dépenses de l'exercice précédent, modifié, s'il y a lieu, pour refléter les changements à la structure des programmes, les transferts de postes entre ministères ainsi que les ajustements récurrents effectués en cours d'exercice.

### **ÉLÉMENT**

L'élément est une subdivision plus détaillée d'un programme et sert à refléter différents champs d'intervention.

### **PORTEFEUILLE**

Un portefeuille regroupe l'ensemble des programmes d'un ministère et des organismes budgétaires sous la responsabilité d'un ministre.

### **PROGRAMME**

Un programme regroupe les crédits destinés à la mise en œuvre d'un ensemble cohérent d'activités qui concourent à la réalisation d'objectifs pour lesquels il est possible de rendre compte. Le vote des crédits par les membres de l'Assemblée nationale se fait par programmes.

### **PROVISION**

Une provision est un élément de programme pour lequel la loi sur les crédits donne au Conseil du trésor le pouvoir d'autoriser le transfert d'une partie d'un crédit entre programmes ou portefeuilles pour les objets et selon les conditions, s'il y a lieu, prévus au Volume II du Budget de dépenses.

## 5. DÉFINITION DES SUPERCATÉGORIES

Les supercatégories regroupent les catégories utilisées par les ministères pour la comptabilisation de leurs dépenses et de leurs investissements.

### AFFECTATION À UN FONDS SPÉCIAL

Cette supercatégorie comprend les dépenses encourues par un ministère ou un organisme pour assumer la totalité ou une partie des dépenses imputées sur un fonds spécial qu'il administre, pour contribuer à en assurer l'équilibre financier, ou encore pour inscrire l'amortissement et les frais financiers afférents à un actif qu'il comptabilise et amortit dans un fonds.

### CRÉANCES DOUTEUSES ET AUTRES PROVISIONS

Cette supercatégorie comprend les dépenses découlant des variations de la provision pour créances douteuses, de la provision pour pertes sur interventions financières garanties par le gouvernement et de la provision pour moins-values sur les prêts, les placements et les avances.

### FONCTIONNEMENT

Cette supercatégorie comprend, à l'exclusion des dépenses de rémunération, les dépenses d'opération encourues notamment pour l'acquisition, la location-exploitation et l'utilisation de biens et de services, incluant l'amortissement des immobilisations. Elle comprend également le coût estimatif lié à la réévaluation et aux nouvelles obligations du gouvernement relatives à la réhabilitation de terrains contaminés.

### IMMOBILISATIONS

Cette supercatégorie est incluse au budget d'investissements. Elle comprend les sommes encourues pour l'acquisition, la construction, le développement et l'amélioration d'immobilisations. Elle comprend également les sommes relatives aux supercatégories « Rémunération », « Fonctionnement » et « Service de la dette » lorsqu'elles sont encourues pour la réalisation d'immobilisations.

### PRÊTS, PLACEMENTS, AVANCES ET AUTRES

Cette supercatégorie est incluse au budget d'investissements. Elle comprend les apports de capitaux et les avances consenties aux organismes et entreprises du gouvernement, l'acquisition d'actions ou d'obligations d'entreprises du gouvernement ou autres, de même que les prêts consentis à des municipalités, à des organismes à but non lucratif ou à des personnes physiques ou morales du secteur privé. Les avances pour l'établissement ou le fonctionnement de fonds locaux et celles accordées aux employés du gouvernement sont également incluses dans cette supercatégorie de même que les paiements pour l'acquisition de stocks et les frais payés d'avance. Elle comprend également des engagements concernant des années antérieures et qui sont portés à la dette nette.

## RÉMUNÉRATION

Cette supercatégorie comprend les dépenses d'opération encourues pour la rémunération normale, les heures supplémentaires et certaines autres indemnités versées directement par le gouvernement aux employés permanents, aux employés à temps partiel et aux occasionnels, tels que les étudiants et les saisonniers du secteur public. Elle comprend également les traitements et les indemnités versés aux membres de l'Assemblée nationale, aux juges et aux membres de la Sûreté du Québec et finalement elle comprend les avantages sociaux et les autres contributions du gouvernement à titre d'employeur, telle que la contribution aux régimes de retraite, au régime de rentes du Québec, au Fonds des services de santé et à l'assurance-emploi.

## SERVICE DE LA DETTE

Cette supercatégorie comprend les intérêts du service de la dette directe, les intérêts sur le compte des régimes de retraite, l'amortissement des frais reportés et des gains et pertes de change non réalisés, les dépenses de change, les frais associés à la gestion de la dette, les intérêts au titre du régime de rentes de survivants et les intérêts au titre des congés de maladie accumulés. Elle comporte également les intérêts relatifs aux ententes de partenariat public-privé signées par les ministères et les organismes budgétaires.

## TRANSFERT

Cette supercatégorie comprend les dépenses dont le versement est effectué dans le but de fournir aux bénéficiaires un soutien financier sous différentes formes et qui ne constituent pas pour le gouvernement des acquisitions directes de biens ou de services.

## 6. DÉFINITION DES CATÉGORIES

Les supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial » se subdivisent selon les cinq catégories suivantes.

### CAPITAL

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend l'acquisition d'immobilisations subventionnées, incluant le remboursement du principal des emprunts contractés pour des immobilisations.

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend l'amortissement d'une immobilisation comptabilisée dans un fonds spécial.

### FONCTIONNEMENT

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend les transferts pour le fonctionnement, autres que pour la rémunération, des organismes et entreprises du gouvernement, ainsi que des organismes des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux.

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend les affectations pour le fonctionnement, autre que la rémunération, d'un fonds spécial.

## **INTÉRÊT**

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend le paiement des intérêts sur emprunts contractés pour des immobilisations, lorsque le service de la dette d'un organisme, d'une entreprise, d'une institution ou d'un établissement bénéficiaire est assumé en tout ou en partie par le gouvernement.

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend les affectations pour les intérêts et autres frais inhérents à une dette comptabilisée dans un fonds spécial.

## **RÉMUNÉRATION**

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend les transferts pour la rémunération du personnel des organismes et entreprises du gouvernement, ainsi que des organismes des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux.

Aux fins de la présentation des documents budgétaires, cette catégorie comprend également les professionnels de la santé.

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend les affectations pour la rémunération du personnel imputées sur un fonds spécial.

## **SUPPORT**

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend les transferts destinés à fournir aux bénéficiaires, un soutien financier pour des fins autres que celles mentionnées aux catégories « Transfert-rémunération », « Transfert-fonctionnement », « Transfert-capital » et « Transfert-intérêt ».

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend les affectations destinées à fournir aux bénéficiaires d'un programme géré au moyen d'un fonds spécial un soutien financier sous différentes formes et ne constituant pas pour le gouvernement une acquisition directe de biens ou de services.





---

**SOMMAIRE DU BUDGET DE DÉPENSES  
ET DES CRÉDITS**

---



## Budget de dépenses

	2011-2012	2010-2011
	Budget de dépenses	Dépense probable*
	(000 \$)	
Assemblée nationale**	116 127,6	116 265,0
Personnes désignées par l'Assemblée nationale**	77 485,4	70 476,2
Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire	1 762 890,0	1 861 025,2
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 068 384,3	1 061 809,5
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	1 004 424,8	754 826,4***
Conseil exécutif	368 762,8	333 784,5***
Culture, Communications et Condition féminine	677 863,6	661 467,1***
Développement durable, Environnement et Parcs	204 053,2	210 554,9
Développement économique, Innovation et Exportation	890 096,7	916 133,9
Éducation, Loisir et Sport	15 541 102,5	15 213 064,4
Emploi et Solidarité sociale	4 255 911,0	4 321 748,1***
Famille et Aînés	2 386 869,8	2 249 800,6***
Finances (excluant le service de la dette)	173 828,9	101 747,6***
Immigration et Communautés culturelles	303 902,8	176 315,8***
Justice	696 478,1	713 571,1
Relations internationales	111 660,5	110 596,6***
Ressources naturelles et Faune	546 500,9	623 133,6
Santé et Services sociaux	29 140 502,0	28 115 562,6
Sécurité publique	1 162 900,8	1 180 276,7
Tourisme	138 622,7	138 353,6
Transports	848 600,5	844 754,9
Travail	32 031,1	43 731,7
Crédits périmés escomptés	(225 000,0)	
<b>Dépenses de programmes</b>	<b>61 284 000,0</b>	<b>59 819 000,0</b>
Service de la dette	7 794 000,0	6 934 000,0
<b>Total</b>	<b>69 078 000,0</b>	<b>66 753 000,0</b>

\* La dépense probable est présentée sur base comparable. Elle exclut la dépense du ministère du Revenu s'élevant à 1 507 000 000 \$.

\*\* L'information portant sur les crédits et les dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière se retrouve dans le Volume I.

\*\*\* Ce portefeuille contient une ou des provisions qui permettent des transferts de crédits à d'autres portefeuilles et les dépenses qui y sont comptabilisées en 2010-2011 tiennent compte des virements à l'un ou l'autre des portefeuilles.

## Conciliation entre le budget de dépenses et les crédits

	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits totaux 2011-2012
(000 \$)				
Assemblée nationale*	116 127,6	4 836,0	6 911,0	118 202,6
Personnes désignées par l'Assemblée nationale*	77 485,4	1 893,3	2 898,2	78 490,3
Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire	1 762 890,0	1 863,3	1 935 300,0	3 696 326,7
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 068 384,3	17 353,2	47 621,5	1 098 652,6
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	1 004 424,8	1 466,1	1 538 945,1	2 541 903,8
Conseil exécutif	368 762,8	750,6	1 646,1	369 658,3
Culture, Communications et Condition féminine	677 863,6	5 428,3	20 903,8	693 339,1
Développement durable, Environnement et Parcs	204 053,2	12 070,2	52 767,2	244 750,2
Développement économique, Innovation et Exportation	890 096,7	2 550,1	6 261,7	893 808,3
Éducation, Loisir et Sport	15 541 102,5	23 996,8	155 101,0	15 672 206,7
Emploi et Solidarité sociale	4 255 911,0	1 265,3	2 759,6	4 257 405,3
Famille et Aînés	2 386 869,8	7 637,7	27 557,9	2 406 790,0
Finances	7 967 828,9	(15 845,0)	2 605,0	7 986 278,9
Immigration et Communautés culturelles	303 902,8	2 559,7	11 886,0	313 229,1
Justice	696 478,1	9 134,4	33 820,9	721 164,6
Relations internationales	111 660,5	3 977,6	19 085,0	126 767,9
Ressources naturelles et Faune	546 500,9	16 164,4	64 315,7	594 652,2
Santé et Services sociaux	29 140 502,0	1 841,1	4 699,3	29 143 360,2
Sécurité publique	1 162 900,8	18 311,1	44 903,5	1 189 493,2
Tourisme	138 622,7	-	-	138 622,7
Transports	848 600,5	19 045,3	88 457,3	918 012,5
Travail	32 031,1	535,7	2 009,1	33 504,5
<b>Total</b>	<b>69 303 000,0</b>	<b>136 835,2</b>	<b>4 070 454,9</b>	<b>73 236 619,7</b>
<b>Autre poste affectant les dépenses</b>				
Crédits périmés escomptés	(225 000,0)			
<b>Budget de dépenses</b>	<b>69 078 000,0</b>			

\* L'information portant sur les crédits et les dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière se retrouve dans le Volume I.

## Sommaire des crédits

	2011-2012			2010-2011	
	Crédits à voter*	Crédits permanents	Crédits reportés ou crédits déjà votés**	Crédits totaux	Crédits comparatifs***
(000 \$)					
Assemblée nationale****	-	118 202,6	-	<b>118 202,6</b>	119 550,5
Personnes désignées par l'Assemblée nationale****	42 782,0	35 108,3	600,0	<b>78 490,3</b>	70 694,1
Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire	3 696 317,1	9,6	-	<b>3 696 326,7</b>	1 890 996,5
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 098 643,0	9,6	-	<b>1 098 652,6</b>	1 480 881,3
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	2 199 706,7	342 197,1	-	<b>2 541 903,8</b>	1 778 678,8
Conseil exécutif	368 562,8	1 095,5	-	<b>369 658,3</b>	359 548,4
Culture, Communications et Condition féminine	693 329,5	9,6	-	<b>693 339,1</b>	755 268,8
Développement durable, Environnement et Parcs	244 715,6	34,6	-	<b>244 750,2</b>	229 337,6
Développement économique, Innovation et Exportation	892 863,7	944,6	-	<b>893 808,3</b>	1 048 951,2
Éducation, Loisir et Sport	14 653 559,0	1 018 647,7	-	<b>15 672 206,7</b>	15 172 753,2
Emploi et Solidarité sociale	3 972 895,7	5 509,6	279 000,0	<b>4 257 405,3</b>	4 268 176,1
Famille et Aînés	2 191 570,8	219,2	215 000,0	<b>2 406 790,0</b>	2 202 105,0
Finances	168 917,0	7 817 361,9	-	<b>7 986 278,9</b>	7 096 052,3
Immigration et Communautés culturelles	313 219,5	9,6	-	<b>313 229,1</b>	314 234,5
Justice	553 943,7	167 220,9	-	<b>721 164,6</b>	719 574,4
Relations internationales	126 658,3	109,6	-	<b>126 767,9</b>	115 672,7
Ressources naturelles et Faune	589 538,0	5 114,2	-	<b>594 652,2</b>	543 196,4
Santé et Services sociaux	17 684 822,4	11 458 537,8	-	<b>29 143 360,2</b>	28 187 501,4
Sécurité publique	1 185 045,0	4 448,2	-	<b>1 189 493,2</b>	1 182 518,2
Tourisme	138 613,1	9,6	-	<b>138 622,7</b>	146 128,6
Transports	917 762,7	249,8	-	<b>918 012,5</b>	888 736,9
Travail	30 638,6	2 865,9	-	<b>33 504,5</b>	35 171,1
<b>Total</b>	<b>51 764 104,2</b>	<b>20 977 915,5</b>	<b>494 600,0</b>	<b>73 236 619,7</b>	<b>68 605 728,0</b>

\* Les crédits à voter incluent, outre les montants présentés ci-dessus, ceux portant sur des dépenses imputables à l'exercice financier 2012-2013 apparaissant à la page suivante.

\*\* Ces montants incluent, conformément à la Loi n° 2 sur les crédits, 2010-2011 (2010, c. 6), les crédits reportés de l'exercice précédent ainsi que les crédits déjà votés pour des dépenses et des investissements imputables à l'exercice financier 2011-2012.

\*\*\* Les crédits comparatifs sont présentés sur base comparable. Ils excluent les crédits du ministère du Revenu s'élevant à 1 143 107 900 \$ et ceux de la partie du Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT) du ministère des Transports s'élevant à 1 906 551 200 \$.

\*\*\*\* L'information portant sur les crédits et les dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière se retrouve dans le Volume I.

## Sommaire des crédits à voter pour des dépenses imputables à l'exercice financier 2012-2013

---

	<u>2012-2013</u>
	(000 \$)
<b>Emploi et Solidarité sociale</b>	
Programme 2 - Mesures d'aide financière	279 000,0
<b>Famille et Aînés</b>	
Programme 2 - Mesures d'aide à la famille	230 000,0
<b>Total</b>	<u>509 000,0</u>

---

## Sommaire des crédits 2011-2012 pouvant être reportés en 2012-2013

	Report ne requérant pas l'autorisation du Conseil du trésor	Report requérant l'autorisation du Conseil du trésor	Total
	(000 \$)		
Assemblée nationale	-	-	-
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	1 173,3	-	1 173,3
Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire	2 158,9	29 643,7	31 802,6
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	5 201,8	-	5 201,8
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	9 212,0	-	9 212,0
Conseil exécutif	2 324,2	-	2 324,2
Culture, Communications et Condition féminine	3 037,5	-	3 037,5
Développement durable, Environnement et Parcs	4 521,5	-	4 521,5
Développement économique, Innovation et Exportation	2 632,3	-	2 632,3
Éducation, Loisir et Sport	4 702,1	36 463,3	41 165,4
Emploi et Solidarité sociale	14 361,2	-	14 361,2
Famille et Aînés	2 613,8	978,7	3 592,5
Finances	2 135,0	-	2 135,0
Immigration et Communautés culturelles	2 828,4	-	2 828,4
Justice	10 966,0	2 200,0	13 166,0
Relations internationales	2 319,5	-	2 319,5
Ressources naturelles et Faune	14 838,8	-	14 838,8
Santé et Services sociaux	4 118,0	24 805,6	28 923,6
Sécurité publique	32 167,8	-	32 167,8
Tourisme	-	-	-
Transports	15 807,6	-	15 807,6
Travail	651,1	-	651,1
<b>Total</b>	<b>137 770,8</b>	<b>94 091,3</b>	<b>231 862,1</b>



## Programmes faisant l'objet d'un crédit au net\*

---

	Page
<b>Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire</b>	
Programme 8 - Régie du logement	36
<b>Agriculture, Pêcheries et Alimentation</b>	
Programme 1 - Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	44
Programme 2 - Organismes d'État	45
<b>Développement durable, Environnement et Parcs</b>	
Programme 1 - Protection de l'environnement et gestion des parcs	79
<b>Emploi et Solidarité sociale</b>	
Programme 3 - Administration	108
<b>Immigration et Communautés culturelles</b>	
Programme 1 - Immigration, intégration et communautés culturelles	134
<b>Justice</b>	
Programme 5 - Organisme de protection relevant du ministre	144
<b>Ressources naturelles et Faune</b>	
Programme 1 - Gestion des ressources naturelles	155
Programme 2 - Protection et mise en valeur de la ressource faunique	155
<b>Sécurité publique</b>	
Programme 2 - Sûreté du Québec	174

---

\* Les données concernant les crédits au net sont fonction de variations de revenus et de modalités qui sont précisées dans les pages présentant chacun des portefeuilles.

---

**CRÉDITS PAR  
PORTEFEUILLES**

---



# Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire

Programmes	Budget de dépenses 2011-2012	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2011-2012	Crédits 2010-2011
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
<b>(000 \$)</b>						
1. Promotion et développement de la métropole	130 419,6	-	-	-	<b>130 419,6</b>	133 391,6
2. Modernisation des infrastructures municipales	381 212,9	-	-	1 915 100,0	<b>2 296 312,9</b>	473 873,5
3. Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	608 942,8	-	-	-	<b>608 942,8</b>	593 156,4
4. Administration générale	54 752,2	1 630,0	-	18 465,0	<b>71 587,2</b>	72 453,0
5. Développement des régions et ruralité	114 815,0	-	-	-	<b>114 815,0</b>	124 764,8
6. Commission municipale du Québec	2 400,9	3,3	-	35,0	<b>2 432,6</b>	2 284,0
7. Habitation	454 369,3	-	-	-	<b>454 369,3</b>	473 023,5
8. Régie du logement	15 977,3	230,0	-	1 700,0	<b>17 447,3</b>	18 049,7
	1 762 890,0	1 863,3		1 935 300,0	<b>3 696 326,7</b>	1 890 996,5
Moins : Crédits permanents					<b>9,6</b>	460,8
<b>Crédits à voter</b>					<b>3 696 317,1</b>	1 890 535,7

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2011-2012	2010-2011
	<b>(000 \$)</b>	
Rémunération	<b>49 073,3</b>	48 843,1
Fonctionnement	<b>24 770,2</b>	26 117,7
Affectation à un fonds spécial	<b>55 016,7</b>	60 016,7
Transfert	<b>1 634 029,8</b>	1 735 970,9
Créances douteuses et autres provisions	-	451,2
<b>Total</b>	<b>1 762 890,0</b>	1 871 399,6
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	<b>20 200,0</b>	20 200,0
Prêts, placements, avances et autres	<b>1 915 100,0</b>	1 257,9
<b>Total</b>	<b>1 935 300,0</b>	21 457,9
<b>Effectif</b>		
	<b>(en ETC)</b>	
Effectif des programmes	<b>715</b>	729
<b>Effectif total</b>	<b>715</b>	729

## Programme 1

### Promotion et développement de la métropole

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2011-2012	Crédits 2010-2011
1. Aide au développement de la métropole	112 735,6	-	-	112 735,6	113 998,5
2. Activités régionales de l'île de Montréal et de Laval	17 684,0	-	-	17 684,0	19 393,1
	130 419,6	-	-	130 419,6	133 391,6
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 2				-	451,2
<b>Crédit à voter</b>				<b>130 419,6</b>	<b>132 940,4</b>

Ce programme consiste à susciter et à soutenir l'essor économique, culturel et social de la métropole afin d'en favoriser le progrès, le dynamisme et le rayonnement. De plus, il vise à fournir un soutien financier à la réalisation d'initiatives ayant comme objectifs le développement et la promotion de la métropole tout en agissant comme catalyseur et rassembleur pour la promotion de ses intérêts. Il facilite la concertation entre de nombreux partenaires métropolitains, tant du secteur privé que public, notamment en matière d'aménagement du territoire et veille à la cohérence des actions gouvernementales sur ce territoire.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2011-2012	2010-2011
Transfert	112 735,6	17 684,0		130 419,6	131 682,5
Créances douteuses et autres provisions	-	-		-	451,2
	112 735,6	17 684,0		130 419,6	132 133,7
<b>Budget d'investissements</b>					
Prêts, placements, avances et autres	-	-		-	1 257,9
	-	-		-	1 257,9

## Programme 2

### Modernisation des infrastructures municipales

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2011-2012	2010-2011
<b>(000 \$)</b>					
1. Programmes d'aide financière en lien avec le Plan québécois des infrastructures	195 407,9	-	-	<b>195 407,9</b>	91 191,5
2. Autres programmes d'aide financière aux infrastructures municipales*	185 805,0	-	1 915 100,0	<b>2 100 905,0</b>	382 682,0
	<u>381 212,9</u>	-	<u>1 915 100,0</u>	<b><u>2 296 312,9</u></b>	<u>473 873,5</u>
<b>Crédit à voter</b>				<b>2 296 312,9</b>	473 873,5

Ce programme procure le financement requis pour soutenir les municipalités dans le maintien des actifs, la résorption du déficit accumulé et la mise aux normes des infrastructures municipales d'eau potable. Il procure également du financement pour des travaux similaires dans les infrastructures municipales d'eaux usées et pour les réseaux de conduites d'eau potable et des eaux usées. Il permet d'apporter un soutien financier à la construction d'infrastructures municipales ciblant le développement local et régional.

\* Le budget d'investissements 2011-2012 inclut, au titre de « Prêts, placements, avances et autres », les montants requis pour la réalisation de la créance du gouvernement ainsi que le transfert au Ministère d'actifs liés aux obligations des municipalités à l'égard de la Société québécoise d'assainissement des eaux inscrits à la suite de la réforme comptable.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2011-2012	2010-2011
	1	2		
<b>(000 \$)</b>				
Rémunération	1 630,0	-	<b>1 630,0</b>	1 630,0
Fonctionnement	399,5	-	<b>399,5</b>	399,5
Transfert	193 378,4	185 805,0	<b>379 183,4</b>	471 844,0
	<u>195 407,9</u>	<u>185 805,0</u>	<b><u>381 212,9</u></b>	<u>473 873,5</u>
<b>Budget d'investissements</b>				
Prêts, placements, avances et autres	-	1 915 100,0	<b>1 915 100,0</b>	-
	-	<u>1 915 100,0</u>	<b><u>1 915 100,0</u></b>	-

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance. De plus, sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé des crédits de transfert de ce programme peut être reporté en 2012-2013 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à la partie « Transfert ».

### Programme 3

#### Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2011-2012	2010-2011
<b>(000 \$)</b>					
1. Compensation tenant lieu de taxes	316 200,0	-	-	<b>316 200,0</b>	309 678,5
2. Aide financière aux municipalités	18 894,5	-	-	<b>18 894,5</b>	19 629,6
3. Mesures financières du partenariat fiscal	273 848,3	-	-	<b>273 848,3</b>	263 848,3
	<u>608 942,8</u>	-	-	<b>608 942,8</b>	<u>593 156,4</u>
<b>Crédit à voter</b>				<b>608 942,8</b>	593 156,4

Ce programme vise à allouer aux municipalités des compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles du gouvernement, sur ceux des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que sur ceux des gouvernements étrangers. Il permet de soutenir le regroupement volontaire de municipalités et d'accorder une aide financière au milieu municipal. Il soutient les municipalités régionales de comté, notamment pour l'aménagement du territoire. Ce programme englobe également les mesures du partenariat fiscal et financier conclu avec le monde municipal.

#### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2011-2012	2010-2011
			3		
<b>(000 \$)</b>					
Transfert	316 200,0	18 894,5	273 848,3	<b>608 942,8</b>	593 156,4
	<u>316 200,0</u>	<u>18 894,5</u>	<u>273 848,3</u>	<b>608 942,8</b>	<u>593 156,4</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé des crédits de transfert de ce programme peut être reporté en 2012-2013 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à la partie « Transfert ».

## Programme 4 Administration générale

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2011-2012	Crédits 2010-2011
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
<b>(000 \$)</b>						
1. Direction	3 953,0	-	-	-	<b>3 953,0</b>	4 211,4
2. Gestion	50 799,2	1 630,0		18 465,0	<b>67 634,2</b>	68 241,6
	54 752,2	1 630,0		18 465,0	<b>71 587,2</b>	72 453,0
Moins :						
Crédits permanents						
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)						
Élément 1					<b>9,6</b>	9,6
<b>Crédit à voter</b>					<b>71 577,6</b>	72 443,4

Ce programme vise à allouer les ressources nécessaires au bon fonctionnement de la direction du Ministère et de l'ensemble des unités administratives afin d'assurer la gestion des différents programmes, l'élaboration et la mise en oeuvre des orientations et politiques gouvernementales touchant le milieu municipal, le traitement des plaintes ainsi que le développement de l'ensemble des régions du Québec.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2011-2012	2010-2011
	1	2		
<b>(000 \$)</b>				
Rémunération	2 202,0	31 653,3	<b>33 855,3</b>	33 500,1
Fonctionnement	784,6	18 795,9	<b>19 580,5</b>	20 601,5
Transfert	966,4	350,0	<b>1 316,4</b>	1 516,4
	3 953,0	50 799,2	<b>54 752,2</b>	55 618,0
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	-	18 465,0	<b>18 465,0</b>	18 465,0
	-	18 465,0	<b>18 465,0</b>	18 465,0
<b>Effectif total (en ETC)</b>	18	476	<b>494</b>	503

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.



## Programme 5

### Développement des régions et ruralité

Élément	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2011-2012	2010-2011
<b>(000 \$)</b>					
1. Soutien au développement local et régional	114 815,0	-	-	<b>114 815,0</b>	124 764,8
<b>Crédit à voter</b>				<b>114 815,0</b>	124 764,8

Dans la perspective d'une occupation dynamique des territoires, ce programme offre un soutien financier au développement local et régional. Il est constitué des enveloppes budgétaires affectées au développement régional et au soutien à la ruralité.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2011-2012	2010-2011
<b>(000 \$)</b>				
Affectation à un fonds spécial	55 016,7		<b>55 016,7</b>	60 016,7
Transfert	59 798,3		<b>59 798,3</b>	64 748,1
	114 815,0		<b>114 815,0</b>	124 764,8

## Programme 6

### Commission municipale du Québec

Élément	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2011-2012	2010-2011
(000 \$)					
1. Commission municipale du Québec	2 400,9	3,3	35,0	<b>2 432,6</b>	2 284,0
<b>Crédit à voter</b>				<b>2 432,6</b>	2 284,0

En vertu de ce programme, la Commission municipale du Québec intervient en matière d'organisation territoriale, de régulation technique, d'enquête, de tutelle, d'administration provisoire, de médiation et d'arbitrage et de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes. Ce programme lui permet aussi d'enquêter sur le manquement d'un élu municipal au code d'éthique et de déontologie de sa municipalité.

#### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2011-2012	2010-2011
		(000 \$)		
Rémunération	1 750,0		<b>1 750,0</b>	1 575,0
Fonctionnement	650,9		<b>650,9</b>	675,0
	<u>2 400,9</u>		<u><b>2 400,9</b></u>	<u>2 250,0</u>
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	35,0		<b>35,0</b>	35,0
	<u>35,0</u>		<u><b>35,0</b></u>	<u>35,0</u>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	24		<b>24</b>	22

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 7 Habitation

Élément	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2011-2012	2010-2011
<b>(000 \$)</b>					
1. Société d'habitation du Québec	454 369,3	-	-	<b>454 369,3</b>	473 023,5
<b>Crédit à voter</b>				<b>454 369,3</b>	473 023,5

Ce programme vise à faciliter, pour les citoyennes et les citoyens du Québec, l'accès à des conditions adéquates de logement, à favoriser un habitat et un milieu de vie de qualité et à soutenir l'amélioration continue en habitation.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2011-2012	2010-2011
		<b>(000 \$)</b>		
Transfert	454 369,3		<b>454 369,3</b>	473 023,5
	454 369,3		<b>454 369,3</b>	473 023,5

## Programme 8

### Régie du logement

Élément	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2011-2012	2010-2011
<b>(000 \$)</b>					
1. Régie du logement	15 977,3	230,0	1 700,0	<b>17 447,3</b>	18 049,7
<b>Crédit à voter*</b>				<b>17 447,3</b>	18 049,7

En vertu de ce programme, la Régie du logement dispose des ressources pour décider des litiges qui lui sont soumis par une partie au bail d'un local d'habitation, pour informer les citoyens des droits et obligations découlant d'un bail et pour favoriser la conciliation entre les locataires et les locateurs. En outre, elle veille, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements et, dans ce cas, assure la protection des droits des locataires.

\* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2011-2012	2010-2011
		<b>(000 \$)</b>		
Rémunération	11 838,0		<b>11 838,0</b>	12 138,0
Fonctionnement	4 139,3		<b>4 139,3</b>	4 441,7
	<u>15 977,3</u>		<b>15 977,3</b>	16 579,7
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	1 700,0		<b>1 700,0</b>	1 700,0
	<u>1 700,0</u>		<b>1 700,0</b>	1 700,0
<b>Effectif total (en ETC)</b>	197		<b>197</b>	204

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Crédit au net

---

	<b>2011-2012</b>	2010-2011
	<b>(000 \$)</b>	
<b>Programme 8 - Régie du logement</b>		
Dépenses du programme (excluant amortissement)	<b>15 747,3</b>	16 349,7
Moins : Revenus associés au crédit au net	<b>2 600,0</b>	2 600,0
Crédit au net	<b>13 147,3</b>	13 749,7

Ce crédit au net, qui vise à donner suite à une entente de gestion intervenue entre le ministre responsable et le Conseil du trésor, concerne les activités de la Régie du logement dont la mission consiste à décider des litiges, à informer les locataires et les locateurs de leurs droits et obligations découlant du bail et à favoriser la conciliation entre ceux-ci. Les revenus associés à ce crédit proviennent de la tarification des activités de règlement des litiges.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 2 600 000 \$.

---

## Crédits affectés à un fonds spécial

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
<b>Programme 5 - Développement des régions et ruralité</b>		
Fonds de développement régional	55 016,7	60 016,7
<b>Total du portefeuille</b>	<b>55 016,7</b>	<b>60 016,7</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
Support	55 016,7	60 016,7
<b>Total du portefeuille</b>	<b>55 016,7</b>	<b>60 016,7</b>

## Crédits de transfert

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Promotion et développement de la métropole</b>		
Activités régionales de l'île de Montréal et de Laval	17 684,0	17 684,0
Équipements scientifiques - Société de gestion Marie-Victorin	12 164,1	13 597,1
Fonds de développement de la métropole	18 152,8	18 152,8
Grand Montréal Bleu	307,9	312,5
Soutien à la Ville de Montréal pour son rôle de métropole	25 000,0	25 000,0
Soutien au déficit actuariel des régimes de retraite de la Ville de Montréal	22 110,8	21 936,1
Soutien au développement économique de Montréal	35 000,0	35 000,0
Total du programme 1	130 419,6	131 682,5
<b>Programme 2 - Modernisation des infrastructures municipales</b>		
Fonds Chantiers Canada-Québec - Grands projets	7 521,4	4 935,1
Fonds Chantiers Canada-Québec - Volets Collectivités et Grandes Villes	33 665,0	1 545,8
Fonds de stimulation de l'infrastructure	10 189,0	1 969,1
Infrastructures municipales en milieu nordique	16 676,9	17 338,9
Infrastructures Québec-Municipalités	101 818,8	72 334,9
Parachèvement des programmes en infrastructures municipales	168 723,1	364 878,1
Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout	38 371,3	7 656,1
Programme d'infrastructures de loisirs	1 812,9	791,0
Autres crédits de transfert	405,0	395,0
Total du programme 2	379 183,4	471 844,0
<b>Programme 3 - Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités</b>		
Aide aux municipalités reconstituées	891,8	1 009,0
Compensation financière pour les équipements antipollution	4 545,3	4 538,4
Compensation tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles des gouvernements des autres provinces, des gouvernements étrangers et des organisations internationales	2 700,0	2 629,8
Compensation tenant lieu de taxes sur les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation	288 700,0	282 920,1
Compensation tenant lieu de taxes sur les immeubles du gouvernement	24 800,0	24 128,6
Mesures financières du partenariat fiscal	273 848,3	263 848,3
Programme d'aide aux municipalités régionales de comté	6 000,0	6 000,0
Soutien au déficit actuariel des régimes de retraite de la Ville de Québec	1 419,6	1 395,9
Soutien au regroupement municipal	364,4	706,0
Autres crédits de transfert	5 673,4	5 980,3
Total du programme 3	608 942,8	593 156,4
<b>Programme 4 - Administration générale</b>		
Autres crédits de transfert	1 316,4	1 516,4
<b>Programme 5 - Développement des régions et ruralité</b>		
Communautés rurales branchées	1 200,0	1 500,0
Économie sociale	1 605,0	1 650,0
Fonds conjoncturel de développement	1 434,0	2 934,0
Politique nationale de la ruralité	39 659,3	41 053,5
Réseaux de sentiers de véhicules hors route	-	1 275,0
Soutien aux territoires en difficulté	10 000,0	10 000,0
Villages branchés du Québec	5 900,0	6 335,6
Total du programme 5	59 798,3	64 748,1

## Crédits de transfert (suite)

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
<b>Programme 7 - Habitation</b>		
Aide à l'amélioration de l'habitat	55 999,8	49 853,2
Aide au logement social, communautaire et abordable	365 293,1	388 938,7
Appui au développement de l'industrie québécoise en habitation	465,0	665,0
Fonctionnement de la Société d'habitation du Québec	32 611,4	33 566,6
Total du programme 7	454 369,3	473 023,5
<b>Total du portefeuille</b>	<b>1 634 029,8</b>	<b>1 735 970,9</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
Entreprises	22 019,1	10 853,4
Entreprises et organismes d'État	32 646,4	33 566,6
Institutions d'enseignement	16 227,8	16 537,8
Municipalités	1 081 557,9	1 180 909,6
Organismes à but non lucratif	299 233,1	316 982,2
Personnes	182 345,5	177 121,3
<b>Total du portefeuille</b>	<b>1 634 029,8</b>	<b>1 735 970,9</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
Rémunération	21 448,2	22 119,5
Fonctionnement	7 111,4	7 506,5
Capital	428 609,4	429 781,1
Intérêt	227 565,9	304 517,7
Support	949 294,9	972 046,1
<b>Total du portefeuille</b>	<b>1 634 029,8</b>	<b>1 735 970,9</b>





# Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Programmes	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2011-2012	2010-2011
<b>(000 \$)</b>					
1. Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	425 594,1	16 980,4	47 250,7	<b>455 864,4</b>	457 959,4
2. Organismes d'État	642 790,2	372,8	370,8	<b>642 788,2</b>	1 022 921,9
	<u>1 068 384,3</u>	<u>17 353,2</u>	<u>47 621,5</u>	<b>1 098 652,6</b>	<u>1 480 881,3</u>
Moins : Crédits permanents				<u>9,6</u>	<u>9,6</u>
<b>Crédits à voter</b>				<b>1 098 643,0</b>	<u>1 480 871,7</u>

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2011-2012	2010-2011
	<b>(000 \$)</b>	
Rémunération	120 179,9	120 179,9
Fonctionnement	70 578,7	70 872,3
Transfert	<u>877 625,7</u>	<u>877 175,7</u>
<b>Total</b>	<b>1 068 384,3</b>	1 068 227,9
<hr/>		
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	47 121,5	47 121,5
Prêts, placements, avances et autres	<u>500,0</u>	<u>380 500,0</u>
<b>Total</b>	<b>47 621,5</b>	427 621,5
<hr/>		
<b>Effectif</b>	<b>(en ETC)</b>	
Effectif des programmes	<u>1 892</u>	<u>1 928</u>
<b>Effectif total</b>	<b>1 892</b>	1 928

## Programme 1

### Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2011-2012	Crédits 2010-2011
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
(000 \$)						
1. Développement des entreprises agricoles et agroalimentaires, de pêche et aquacoles	291 001,1	-	-	-	291 001,1	292 246,2
2. Institut de technologie agroalimentaire	17 890,5	-	-	-	17 890,5	17 932,8
3. Santé animale et inspection des aliments	50 653,1	-	-	-	50 653,1	50 992,0
4. Direction et services à la gestion	66 049,4	16 980,4		47 250,7	96 319,7	96 788,4
	425 594,1	16 980,4		47 250,7	455 864,4	457 959,4
Moins :						
Crédits permanents						
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)						
Élément 4					9,6	9,6
<b>Crédit à voter*</b>					<b>455 854,8</b>	<b>457 949,8</b>

Ce programme vise à développer le potentiel et à améliorer les performances technologiques reliées à la production, à la transformation et à la conservation des produits bioalimentaires tout en respectant l'environnement. Il vise également à former des personnes compétentes en agriculture.

\* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2011-2012	2010-2011
	1	2	3	4		
(000 \$)						
Rémunération	50 040,3	14 950,8	20 803,2	24 336,1	110 130,4	110 130,4
Fonctionnement	10 453,7	2 153,4	13 517,6	41 713,3	67 838,0	67 997,9
Transfert	230 507,1	786,3	16 332,3	-	247 625,7	247 175,7
	291 001,1	17 890,5	50 653,1	66 049,4	425 594,1	425 304,0
<b>Budget d'investissements</b>						
Immobilisations	-	-	-	46 750,7	46 750,7	46 750,7
Prêts, placements, avances et autres	-	-	-	500,0	500,0	500,0
	-	-	-	47 250,7	47 250,7	47 250,7
<b>Effectif total (en ETC)</b>	793	266	487	202	1 748	1 782

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 2 Organismes d'État

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2011-2012	Crédits 2010-2011
1. La Financière agricole du Québec*	630 000,0	-	-	<b>630 000,0</b>	1 010 000,0
2. Commission de protection du territoire agricole du Québec	8 933,5	327,8	350,0	<b>8 955,7</b>	9 013,5
3. Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	3 856,7	45,0	20,8	<b>3 832,5</b>	3 908,4
	<u>642 790,2</u>	<u>372,8</u>	<u>370,8</u>	<b><u>642 788,2</u></b>	<u>1 022 921,9</u>
<b>Crédit à voter**</b>				<b>642 788,2</b>	1 022 921,9

Ce programme vise à favoriser une saine gestion des risques agricoles en offrant notamment une gamme d'outils financiers pour assurer la stabilité économique et financière des entreprises agricoles québécoises et faciliter l'établissement d'une relève en agriculture. Il a aussi pour objet d'appuyer la mise en marché efficace des produits agricoles et alimentaires et de préserver la vocation des sols arables.

\* Le budget d'investissements 2010-2011 inclut, au titre de « Prêts, placements, avances et autres », le montant requis pour des dépenses inscrites au cours des années antérieures.

\*\* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	2011-2012	2010-2011
Rémunération	-	7 078,3	2 971,2	<b>10 049,5</b>	10 049,5
Fonctionnement	-	1 855,2	885,5	<b>2 740,7</b>	2 874,4
Transfert	630 000,0	-	-	<b>630 000,0</b>	630 000,0
	<u>630 000,0</u>	<u>8 933,5</u>	<u>3 856,7</u>	<b><u>642 790,2</u></b>	<u>642 923,9</u>
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	-	350,0	20,8	<b>370,8</b>	370,8
Prêts, placements, avances et autres	-	-	-	-	380 000,0
	-	<u>350,0</u>	<u>20,8</u>	<b><u>370,8</u></b>	<u>380 370,8</u>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	-	100	44	<b>144</b>	146

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Crédit au net

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments</b>		
Dépenses du programme (excluant amortissement)	<b>408 613,7</b>	410 708,7
Moins : Revenus associés au crédit au net	<b>7 960,0</b>	7 960,0
Crédit au net	<b>400 653,7</b>	402 748,7

Ce crédit au net vise les activités du Programme d'analyse des troupeaux bovins du Québec, de Santé animale et d'inspection des aliments, du Laboratoire de diagnostics en phytoprotection et de la Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales.

- Programme d'analyse des troupeaux bovins du Québec

Ce crédit au net concerne, en partie, les activités du Programme d'analyse des troupeaux bovins du Québec. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la cotisation annuelle des adhérents au programme.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 50 000 \$.

- Santé animale et inspection des aliments

Ce crédit au net concerne les activités de la Direction générale de la santé animale et de l'inspection des aliments. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des produits et services d'inspection, d'expertises et d'analyses alimentaires, et de l'émission de permis ainsi que des services offerts par le Laboratoire de pathologie animale.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 400 000 \$ dans le cas du Laboratoire de pathologie animale, et d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 7 500 000 \$ dans le cas des autres activités de la Direction générale de la santé animale et de l'inspection des aliments.

- Laboratoire de diagnostics en phytoprotection

Ce crédit au net concerne les activités du Laboratoire de diagnostics en phytoprotection. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification pour l'analyse des échantillons de végétaux et d'insectes.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 10 000 \$.

- Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales

Ce crédit au net concerne les activités de la Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification aux usagers de la fabrique à glace aux Îles-de-la-Madeleine.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus.

**Crédit au net (suite)**

	<b>2011-2012</b>	2010-2011
	<b>(000 \$)</b>	
<b>Programme 2 - Organismes d'État</b>		
Dépenses du programme (excluant amortissement)	<b>642 417,4</b>	642 551,1
Moins : Revenus associés au crédit au net	<b>770,0</b>	770,0
Crédit au net	<b>641 647,4</b>	641 781,1

Ce crédit au net vise les activités de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

- Commission de protection du territoire agricole du Québec

Ce crédit au net concerne les activités de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des tarifs pour le traitement des demandes, des déclarations, des attestations et des permis.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 700 000 \$.

- Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Ce crédit au net concerne les activités de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des services offerts par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, ainsi que des tarifs pour les affaires entendues en séance publique, l'homologation de convention et l'approbation de règlement.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 70 000 \$.

## Crédits de transfert

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments</b>		
Aide à la recherche et au transfert technologique	17 001,7	17 001,7
Amélioration de la santé animale	15 132,3	15 132,3
Appui à la formation	1 883,3	1 883,3
Appui au développement des entreprises des pêches et aquacoles	12 503,0	12 503,0
Appui au développement en région	29 676,9	30 339,4
Appui au secteur de la transformation	14 807,6	14 195,1
Prime-Vert	33 101,4	33 101,4
Remboursement des taxes foncières et de compensations aux exploitations agricoles	121 344,5	120 844,5
Traçabilité des aliments	500,0	500,0
Autres crédits de transfert	1 675,0	1 675,0
<b>Total du programme 1</b>	<b>247 625,7</b>	<b>247 175,7</b>
<b>Programme 2 - Organismes d'État</b>		
La Financière agricole du Québec	630 000,0	630 000,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>877 625,7</b>	<b>877 175,7</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
Entreprises	795 775,4	795 325,4
Entreprises et organismes d'État	57 000,0	57 000,0
Institutions d'enseignement	4 041,0	4 041,0
Organismes à but non lucratif	20 809,3	20 809,3
<b>Total du portefeuille</b>	<b>877 625,7</b>	<b>877 175,7</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
Rémunération	44 796,7	44 796,7
Fonctionnement	12 500,0	12 500,0
Capital	17 226,9	17 226,9
Intérêt	150,6	150,6
Support	802 951,5	802 501,5
<b>Total du portefeuille</b>	<b>877 625,7</b>	<b>877 175,7</b>

# Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Programmes	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2011-2012	2010-2011
<b>(000 \$)</b>					
1. Secrétariat du Conseil du trésor	329 324,8	1 406,1	863 686,0	<b>1 191 604,7</b>	535 839,9
2. Commission de la fonction publique	3 602,1	60,0	159,1	<b>3 701,2</b>	3 621,8
3. Régimes de retraite et d'assurances	346 605,3	-	-	<b>346 605,3</b>	370 756,3
4. Fonds de suppléance	324 892,6	-	675 100,0	<b>999 992,6</b>	868 460,8
	1 004 424,8	1 466,1	1 538 945,1	<b>2 541 903,8</b>	1 778 678,8
Moins : Crédits permanents				<b>342 197,1</b>	366 348,1
<b>Crédits à voter</b>				<b>2 199 706,7</b>	1 412 330,7

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2011-2012	2010-2011
<b>(000 \$)</b>		
Rémunération	<b>388 907,7</b>	414 380,6
Fonctionnement	<b>584 709,8</b>	586 293,7
Affectation à un fonds spécial	<b>1 720,0</b>	4 354,0
Transfert	<b>29 087,3</b>	31 034,1
<b>Total</b>	<b>1 004 424,8</b>	1 036 062,4
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	<b>27 359,1</b>	22 359,1
Prêts, placements, avances et autres	<b>1 511 586,0</b>	720 817,3
<b>Total</b>	<b>1 538 945,1</b>	743 176,4
<b>Effectif</b>		
<b>(en ETC)</b>		
Effectif des programmes	<b>564</b>	567
Effectif des fonds spéciaux	<b>149</b>	154
<b>Effectif total</b>	<b>713</b>	721



## Programme 1 Secrétariat du Conseil du trésor

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2011-2012	2010-2011
				(000 \$)	
1. Soutien au Conseil du trésor	68 827,6	1 406,1	6 625,0	<b>74 046,5</b>	75 080,2
2. Fonctions gouvernementales	236 441,4	-	-	<b>236 441,4</b>	221 349,8
3. Fonds dédiés aux sinistres	1 720,0	-	-	<b>1 720,0</b>	3 447,9
4. Provision pour transférer entre programmes ou portefeuilles, conformément aux modalités de gestion approuvées par le Conseil du trésor, toute partie d'un crédit correspondant à la valeur d'échange convenue lors de la cession d'un bien entre ministères et organismes*	-	-	100,0	<b>100,0</b>	100,0
5. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets reliés au gouvernement en ligne*	22 335,8	-	20 600,0	<b>42 935,8</b>	46 600,0
6. Provision pour passif environnemental**	-	-	826 934,0	<b>826 934,0</b>	189 262,0

Suite à la page 49

Ce programme regroupe les dépenses visant à soutenir le Conseil du trésor dans son rôle de conseiller du gouvernement sur la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles, ainsi qu'en matière de gestion axée sur les résultats. On y retrouve également les dépenses liées aux fonctions gouvernementales sous la responsabilité du Secrétariat du Conseil du trésor, notamment en matière de dotation et de recrutement. Ce programme pourvoit aussi au financement des programmes de reconstruction des régions sinistrées à la suite du verglas de janvier 1998 et des pluies diluviennes survenues en juillet 1996, ainsi qu'à des contributions du gouvernement à titre d'employeur. De plus, ce programme regroupe les dépenses visant à offrir des services aux citoyens, aux entreprises, ainsi qu'à l'administration et aux réseaux gouvernementaux. On y retrouve également les sommes afférentes au gouvernement en ligne ainsi qu'une provision pour la réalisation de projets à cet égard.

\* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

\*\* Les budgets d'investissements 2010-2011 et 2011-2012 incluent, au titre de « Prêts, placements, avances et autres », le montant additionnel à inscrire à la dette nette pour la révision de la provision pour le passif environnemental à l'égard de la réhabilitation des sites contaminés sous la responsabilité du gouvernement.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments						Sous- total
	1	2	3	4	5	6	
	(000 \$)						
Rémunération	45 058,8	19 000,0	-	-	-	-	64 058,8
Fonctionnement	23 443,8	217 441,4	-	-	18 282,6	-	259 167,8
Affectation à un fonds spécial	-	-	1 720,0	-	-	-	1 720,0
Transfert	325,0	-	-	-	4 053,2	-	4 378,2
	<u>68 827,6</u>	<u>236 441,4</u>	<u>1 720,0</u>	<u>-</u>	<u>22 335,8</u>	<u>-</u>	<u>329 324,8</u>
<b>Budget d'investissements</b>							
Immobilisations	6 500,0	-	-	100,0	20 600,0	-	27 200,0
Prêts, placements, avances et autres	125,0	-	-	-	-	826 934,0	827 059,0
	<u>6 625,0</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>100,0</u>	<u>20 600,0</u>	<u>826 934,0</u>	<u>854 259,0</u>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<u>527</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>527</u>

## Programme 1 (suite)

### Secrétariat du Conseil du trésor

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2011-2012	2010-2011
<b>(000 \$)</b>					
7. Provision pour l'équité salariale*	-	-	9 427,0	<b>9 427,0</b>	-
	329 324,8	1 406,1	863 686,0	<b>1 191 604,7</b>	535 839,9
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				<b>9,6</b>	9,6
<b>Crédit à voter</b>				<b>1 191 595,1</b>	535 830,3

\* Le budget d'investissements 2011-2012 inclut, au titre de « Prêts, placements, avances et autres », le montant requis pour couvrir l'excédent de dépenses sur les crédits imputables à l'exercice financier 2010-2011.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments	2011-2012	2010-2011
<b>(000 \$)</b>					
Rémunération	64 058,8	-		<b>64 058,8</b>	65 280,7
Fonctionnement	259 167,8	-		<b>259 167,8</b>	248 793,2
Affectation à un fonds spécial	1 720,0	-		<b>1 720,0</b>	4 354,0
Transfert	4 378,2	-		<b>4 378,2</b>	6 325,0
	329 324,8	-		<b>329 324,8</b>	324 752,9
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	27 200,0	-		<b>27 200,0</b>	22 200,0
Prêts, placements, avances et autres	827 059,0	9 427,0		<b>836 486,0</b>	189 387,0
	854 259,0	9 427,0		<b>863 686,0</b>	211 587,0
<b>Effectif total (en ETC)</b>	527	-		<b>527</b>	530

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1 et 2 de ce programme peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 2

### Commission de la fonction publique

Élément	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2011-2012	2010-2011
(000 \$)					
1. Commission de la fonction publique	3 602,1	60,0	159,1	<u>3 701,2</u>	<u>3 621,8</u>
<b>Crédit à voter</b>				<b>3 701,2</b>	<b>3 621,8</b>

Ce programme regroupe les dépenses de la Commission lui permettant de vérifier et d'enquêter en matière de gestion des ressources humaines, d'entendre les recours prévus par la loi, de certifier les moyens d'évaluation, de donner des avis et d'émettre des recommandations aux autorités compétentes et de faire rapport directement à l'Assemblée nationale.

#### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2011-2012	2010-2011
		(000 \$)		
Rémunération	2 852,7		<u>2 852,7</u>	2 952,7
Fonctionnement	749,4		<u>749,4</u>	570,0
	<u>3 602,1</u>		<u>3 602,1</u>	<u>3 522,7</u>
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	159,1		<u>159,1</u>	159,1
	<u>159,1</u>		<u>159,1</u>	159,1
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<b>37</b>		<b>37</b>	<b>37</b>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 3

### Régimes de retraite et d'assurances

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2011-2012	Crédits 2010-2011
1. Régime de retraite des fonctionnaires	29 006,0	-	-	<b>29 006,0</b>	30 627,0
2. Régime de retraite de certains enseignants	21 836,0	-	-	<b>21 836,0</b>	22 205,0
3. Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics	180 122,0	-	-	<b>180 122,0</b>	194 888,9
4. Assurance collective sur la vie des employés publics	4 429,8	-	-	<b>4 429,8</b>	4 429,8
5. Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels	11 902,0	-	-	<b>11 902,0</b>	12 210,0
6. Régime de retraite des juges	12 104,0	-	-	<b>12 104,0</b>	12 197,0

Suite à la page 52

Ce programme vise à fournir les contributions du gouvernement à certains régimes de retraite et d'assurances.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			6	Sous- total
			3	4	5		
			(000 \$)				
Rémunération	29 006,0	475,7	180 122,0	1 081,0	11 902,0	12 104,0	234 690,7
Transfert	-	21 360,3	-	3 348,8	-	-	24 709,1
	29 006,0	21 836,0	180 122,0	4 429,8	11 902,0	12 104,0	259 399,8

## Programme 3 (suite)

### Régimes de retraite et d'assurances

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2011-2012	2010-2011
(000 \$)					
7. Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec	17 375,0	-	-	17 375,0	18 460,0
8. Régime de retraite du personnel d'encadrement	69 830,5	-	-	69 830,5	75 738,6
	<u>346 605,3</u>	-	-	<u>346 605,3</u>	<u>370 756,3</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires, (L.R.Q., c. R-12)					
Élément 1				29 006,0	30 627,0
Loi sur le régime de retraite de certains enseignants, (L.R.Q., c. R-9.1)					
Élément 2				21 836,0	22 205,0
Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, (L.R.Q., c. R-10)					
Élément 3				180 122,0	194 888,9
Loi accordant une pension à la veuve de M. Pierre Laporte, (L.Q. 1970, c. 6)					
Élément 4				12,0	12,0
Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels, (L.R.Q., c. R-9.2)					
Élément 5				11 902,0	12 210,0
Loi sur les tribunaux judiciaires, (L.R.Q., c. T-16)					
Élément 6				12 104,0	12 197,0
Loi sur la police, (L.R.Q., c. P-13.1)					
Élément 7				17 375,0	18 460,0
Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, (L.R.Q., c. R-12.1)					
Élément 8				69 830,5	75 738,6
<b>Crédit à voter</b>				<u>4 417,8</u>	<u>4 417,8</u>

#### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments 8	2011-2012	2010-2011
(000 \$)					
Rémunération	234 690,7	17 375,0	69 830,5	321 896,2	346 047,2
Transfert	24 709,1	-	-	24 709,1	24 709,1
	<u>259 399,8</u>	<u>17 375,0</u>	<u>69 830,5</u>	<u>346 605,3</u>	<u>370 756,3</u>

## Programme 4

### Fonds de suppléance

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2011-2012	2010-2011
<b>(000 \$)</b>					
1. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit aux programmes des ministères et organismes à condition que le montant ainsi ajouté ne dépasse pas 25 % du crédit ainsi augmenté*	324 792,6	-	-	<b>324 792,6</b>	336 930,5
2. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit applicable à la rémunération*	100,0	-	-	<b>100,0</b>	100,0
3. Provision pour pourvoir, avec l'approbation du Conseil du trésor, à des besoins de liquidités temporaires des ministères et organismes à condition que le montant ainsi ajouté soit remboursé à même leur enveloppe de crédits avant la fin de l'exercice financier 2011-2012*	-	-	675 000,0	<b>675 000,0</b>	531 330,3
4. Provision pour pourvoir, avec l'approbation du Conseil du trésor, au financement des infrastructures*	-	-	100,0	<b>100,0</b>	100,0
	324 892,6	-	675 100,0	<b>999 992,6</b>	868 460,8
<b>Crédit à voter</b>				<b>999 992,6</b>	<b>868 460,8</b>

Ce programme vise à pourvoir aux dépenses imprévues qui peuvent survenir dans l'administration des programmes gouvernementaux. Il vise également à combler temporairement des manques de liquidités des ministères et organismes.

\* Le solde non utilisé de tout montant transféré à partir du présent crédit est remboursé et peut être utilisé à nouveau, le tout aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments		2011-2012	2010-2011
			3	4		
<b>(000 \$)</b>						
Rémunération	-	100,0	-	-	<b>100,0</b>	100,0
Fonctionnement	324 792,6	-	-	-	<b>324 792,6</b>	336 930,5
	324 792,6	100,0	-	-	<b>324 892,6</b>	337 030,5
<b>Budget d'investissements</b>						
Prêts, placements, avances et autres	-	-	675 000,0	100,0	<b>675 100,0</b>	531 430,3
	-	-	675 000,0	100,0	<b>675 100,0</b>	531 430,3

## Crédits affectés à un fonds spécial

---

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Secrétariat du Conseil du trésor</b>		
Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées	695,0	2 198,9
Fonds des technologies de l'information du Conseil du trésor	-	906,1
Fonds du service aérien gouvernemental	-	-
Fonds relatif à la tempête de verglas	1 025,0	1 249,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>1 720,0</b>	<b>4 354,0</b>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<b>149</b>	<b>154</b>

---

## Ventilation par catégories de dépenses

---

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
Fonctionnement	20,0	30,0
Capital	-	862,8
Intérêt	1 700,0	3 461,2
<b>Total du portefeuille</b>	<b>1 720,0</b>	<b>4 354,0</b>

---

## Crédits de transfert

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Secrétariat du Conseil du trésor</b>		
Appui au passage à la société de l'information	4 053,2	6 000,0
Autres crédits de transfert	325,0	325,0
Total du programme 1	4 378,2	6 325,0
<b>Programme 3 - Régimes de retraite et d'assurances</b>		
Assurance collective sur la vie des employés publics	3 348,8	3 348,8
Régime de retraite de certains enseignants	21 360,3	21 360,3
Total du programme 3	24 709,1	24 709,1
<b>Total du portefeuille</b>	<b>29 087,3</b>	<b>31 034,1</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
Établissements de santé et de services sociaux	1 781,8	1 781,8
Institutions d'enseignement	23 737,9	24 127,3
Organismes à but non lucratif	3 567,6	5 125,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>29 087,3</b>	<b>31 034,1</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
Rémunération	24 709,1	24 709,1
Support	4 378,2	6 325,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>29 087,3</b>	<b>31 034,1</b>





# Conseil exécutif

Programmes	Budget de dépenses	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2011-2012	Crédits 2010-2011
	2011-2012				
<b>(000 \$)</b>					
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	748,9	-	-	<b>748,9</b>	748,9
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	65 147,8	530,6	768,0	<b>65 385,2</b>	70 873,2
3. Affaires intergouvernementales canadiennes	14 277,2	110,8	162,2	<b>14 328,6</b>	14 753,2
4. Affaires autochtones	227 906,1	53,2	28,8	<b>227 881,7</b>	212 521,8
5. Jeunesse	53 504,7	13,9	25,1	<b>53 515,9</b>	52 595,5
6. Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information	7 178,1	42,1	662,0	<b>7 798,0</b>	8 055,8
	368 762,8	750,6	1 646,1	<b>369 658,3</b>	359 548,4
Moins : Crédits permanents				<b>1 095,5</b>	1 095,5
<b>Crédits à voter</b>				<b>368 562,8</b>	358 452,9

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2011-2012	2010-2011
<b>(000 \$)</b>		
Rémunération	<b>57 986,6</b>	58 286,6
Fonctionnement	<b>33 509,5</b>	39 803,5
Transfert	<b>275 866,7</b>	259 662,8
Créances douteuses et autres provisions	<b>1 400,0</b>	900,0
<b>Total</b>	<b>368 762,8</b>	358 652,9
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	<b>1 539,6</b>	1 539,6
Prêts, placements, avances et autres	<b>106,5</b>	106,5
<b>Total</b>	<b>1 646,1</b>	1 646,1
<b>Effectif (en ETC)</b>		
Effectif des programmes	<b>659</b>	676
<b>Effectif total</b>	<b>659</b>	676

## Programme 1

### Cabinet du lieutenant-gouverneur

Élément	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2011-2012	2010-2011
(000 \$)					
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	748,9	-	-	<b>748,9</b>	748,9
<b>Crédit à voter</b>				<b>748,9</b>	748,9

Ce programme vise à permettre au lieutenant-gouverneur d'assumer les fonctions qui lui sont dévolues par la loi.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2011-2012	2010-2011
		(000 \$)		
Rémunération	634,3		<b>634,3</b>	634,3
Fonctionnement	114,6		<b>114,6</b>	114,6
	748,9		<b>748,9</b>	748,9

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter. Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 2

### Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2011-2012	Crédits 2010-2011
1. Cabinet du premier ministre	4 943,3	-	-	<b>4 943,3</b>	5 073,0
2. Secrétariat général et greffe du Conseil exécutif	11 324,8	-	-	<b>11 324,8</b>	11 737,5
3. Direction générale de l'administration	18 261,4	530,6	768,0	<b>18 498,8</b>	18 731,8
4. Indemnités de l'exécutif	1 066,7	-	-	<b>1 066,7</b>	1 066,7
5. Secrétariat à la communication gouvernementale	15 986,6	-	-	<b>15 986,6</b>	16 010,9

Suite à la page 60

Ce programme vise à fournir au premier ministre, au Conseil exécutif et à ses comités, les ressources humaines et techniques requises dans l'accomplissement de leurs fonctions.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			Sous- total
			3	4	5	
			(000 \$)			
Rémunération	3 855,6	9 612,3	9 557,8	1 066,7	15 692,3	39 784,7
Fonctionnement	643,2	1 397,5	8 703,6	-	294,3	11 038,6
Transfert	444,5	315,0	-	-	-	759,5
	<u>4 943,3</u>	<u>11 324,8</u>	<u>18 261,4</u>	<u>1 066,7</u>	<u>15 986,6</u>	<u>51 582,8</u>
<b>Budget d'investissements</b>						
Immobilisations	-	-	761,5	-	-	761,5
Prêts, placements, avances et autres	-	-	6,5	-	-	6,5
	-	-	<u>768,0</u>	-	-	<u>768,0</u>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	-	103	83	-	226	412

## Programme 2 (suite)

### Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2011-2012	2010-2011
(000 \$)					
6. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de communications gouvernementales*	13 565,0	-	-	13 565,0	18 253,3
	<u>65 147,8</u>	<u>530,6</u>	<u>768,0</u>	<u>65 385,2</u>	<u>70 873,2</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Élément 4				1 066,7	1 066,7
<b>Crédit à voter</b>				<b>64 308,9</b>	<b>69 796,9</b>

\* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision et de ceux déjà inscrits pour de tels projets dans les programmes des autres portefeuilles peut être remboursé à la présente provision avec le droit de l'utiliser à nouveau selon les conditions déterminées par le Conseil du trésor.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	6	Éléments	2011-2012	2010-2011
(000 \$)					
Rémunération	39 784,7	-		39 784,7	39 984,7
Fonctionnement	11 038,6	13 565,0		24 603,6	29 791,6
Transfert	759,5	-		759,5	859,5
	<u>51 582,8</u>	<u>13 565,0</u>		<u>65 147,8</u>	<u>70 635,8</u>
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	761,5	-		761,5	761,5
Prêts, placements, avances et autres	6,5	-		6,5	6,5
	<u>768,0</u>	<u>-</u>		<u>768,0</u>	<u>768,0</u>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<b>412</b>	<b>-</b>		<b>412</b>	<b>423</b>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1, 2, 3 et 5 de ce programme peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 3

### Affaires intergouvernementales canadiennes

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2011-2012	2010-2011
(000 \$)					
1. Cabinet du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information	968,7	10,2	15,0	973,5	999,9
2. Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes	5 726,7	100,6	147,2	5 773,3	6 188,4
3. Représentation du Québec au Canada	2 258,8	-	-	2 258,8	2 219,5
4. Coopération intergouvernementale et francophonie	5 323,0	-	-	5 323,0	5 345,4
	<u>14 277,2</u>	<u>110,8</u>	<u>162,2</u>	<u>14 328,6</u>	<u>14 753,2</u>
Moins : Crédits permanents Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18) Élément 1				<u>9,6</u>	<u>9,6</u>
<b>Crédit à voter</b>				<b>14 319,0</b>	<b>14 743,6</b>

Ce programme vise à assurer la coordination des relations du gouvernement du Québec avec le gouvernement fédéral, ainsi qu'avec les gouvernements des provinces et des territoires du Canada.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2011-2012	2010-2011
	1	2	3	4		
(000 \$)						
Rémunération	600,0	3 274,8	1 412,0	775,0	6 061,8	6 061,8
Fonctionnement	296,0	1 786,9	846,8	110,4	3 040,1	3 148,1
Transfert	72,7	665,0	-	4 437,6	5 175,3	5 491,9
	<u>968,7</u>	<u>5 726,7</u>	<u>2 258,8</u>	<u>5 323,0</u>	<u>14 277,2</u>	<u>14 701,8</u>
<b>Budget d'investissements</b>						
Immobilisations	15,0	47,2	-	-	62,2	62,2
Prêts, placements, avances et autres	-	100,0	-	-	100,0	100,0
	<u>15,0</u>	<u>147,2</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>162,2</u>	<u>162,2</u>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	-	49	26	13	88	89

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 4

### Affaires autochtones

Élément	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2011-2012	2010-2011
(000 \$)					
1. Secrétariat aux affaires autochtones	227 906,1	53,2	28,8	227 881,7	212 521,8
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
<b>Crédit à voter</b>				<b>227 872,1</b>	<b>212 512,2</b>

Ce programme vise à assurer la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière d'affaires autochtones.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2011-2012	2010-2011
(000 \$)				
Rémunération	3 578,3		3 578,3	3 578,3
Fonctionnement	2 892,8		2 892,8	3 535,0
Transfert	220 035,0		220 035,0	204 532,9
Créances douteuses et autres provisions	1 400,0		1 400,0	900,0
	227 906,1		227 906,1	212 546,2
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	28,8		28,8	28,8
	28,8		28,8	28,8
<b>Effectif total (en ETC)</b>	40		40	41

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 5 Jeunesse

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2011-2012	2010-2011
<b>(000 \$)</b>					
1. Secrétariat à la jeunesse	52 761,3	13,9	9,1	<b>52 756,5</b>	51 828,0
2. Conseil permanent de la jeunesse	743,4	-	16,0	<b>759,4</b>	767,5
	<u>53 504,7</u>	<u>13,9</u>	<u>25,1</u>	<b><u>53 515,9</u></b>	<u>52 595,5</u>
<b>Crédit à voter</b>				<b>53 515,9</b>	52 595,5

Ce programme vise à assurer la cohérence des politiques et initiatives en matière de jeunesse et à coordonner des dossiers à portée interministérielle, notamment par la Stratégie d'action jeunesse du gouvernement du Québec.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2011-2012	2010-2011
	1	2		
<b>(000 \$)</b>				
Rémunération	1 647,2	543,4	<b>2 190,6</b>	2 140,6
Fonctionnement	1 267,2	200,0	<b>1 467,2</b>	1 715,2
Transfert	49 846,9	-	<b>49 846,9</b>	48 728,5
	<u>52 761,3</u>	<u>743,4</u>	<b><u>53 504,7</u></b>	<u>52 584,3</u>
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	9,1	16,0	<b>25,1</b>	25,1
	<u>9,1</u>	<u>16,0</u>	<b><u>25,1</u></b>	<u>25,1</u>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<b>26</b>	<b>9</b>	<b>35</b>	<b>36</b>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.



## Programme 6

### Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2011-2012	2010-2011
(000 \$)					
1. Réforme des institutions démocratiques	883,0	-	-	<b>883,0</b>	972,6
2. Commission d'accès à l'information	5 814,2	42,1	662,0	<b>6 434,1</b>	6 527,3
3. Soutien à l'accès en information et protection des renseignements personnels	480,9	-	-	<b>480,9</b>	555,9
	7 178,1	42,1	662,0	<b>7 798,0</b>	8 055,8
<b>Crédit à voter</b>				<b>7 798,0</b>	8 055,8

Ce programme a pour objet d'améliorer la représentativité du Parlement et la vie démocratique au Québec, de promouvoir l'accès à l'information et de permettre aux citoyens de faire appel, lorsque nécessaire, à l'organisme chargé de protéger leurs droits relatifs à la protection des renseignements personnels.

#### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2011-2012	2010-2011
			3		
(000 \$)					
Rémunération	733,7	4 627,3	375,9	<b>5 736,9</b>	5 886,9
Fonctionnement	149,3	1 186,9	55,0	<b>1 391,2</b>	1 499,0
Transfert	-	-	50,0	<b>50,0</b>	50,0
	883,0	5 814,2	480,9	<b>7 178,1</b>	7 435,9
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	-	662,0	-	<b>662,0</b>	662,0
	-	662,0	-	<b>662,0</b>	662,0
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<b>9</b>	<b>68</b>	<b>7</b>	<b>84</b>	<b>87</b>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Crédits de transfert

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
<b>Programme 2 - Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif</b>		
Mission gouvernementale auprès de l'ÉNAP	175,0	175,0
Autres crédits de transfert	584,5	684,5
Total du programme 2	759,5	859,5
<b>Programme 3 - Affaires intergouvernementales canadiennes</b>		
Appui à la francophonie canadienne	1 348,8	1 833,1
Centre de la francophonie des Amériques	2 129,5	2 146,1
Coopération intergouvernementale	959,3	475,0
Soutien à la recherche	665,0	965,0
Autres crédits de transfert	72,7	72,7
Total du programme 3	5 175,3	5 491,9
<b>Programme 4 - Affaires autochtones</b>		
Entente avec la nation crie	110 631,9	106 116,6
Entente avec les inuits (Sanarrutik)	20 237,0	17 940,0
Entente avec les Naskapis	1 900,0	950,0
Financement global de l'Administration régionale Kativik	49 486,2	45 971,8
Financement global des villages nordiques	13 777,4	12 934,9
Fonds de développement pour les autochtones	5 597,4	6 746,7
Fonds d'initiatives autochtones	16 982,4	12 450,2
Organismes autochtones	1 350,0	1 350,0
Autres crédits de transfert	72,7	72,7
Total du programme 4	220 035,0	204 532,9
<b>Programme 5 - Jeunesse</b>		
Stratégie d'action jeunesse et autres crédits de transfert	49 846,9	48 728,5
<b>Programme 6 - Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information</b>		
Soutien en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels	50,0	50,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>275 866,7</b>	<b>259 662,8</b>

## Crédits de transfert (suite)

### Ventilation par bénéficiaires

---

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
Entreprises	8 823,2	8 793,0
Entreprises et organismes d'État	2 129,5	2 146,1
Établissements de santé et de services sociaux	279,7	177,7
Institutions d'enseignement	988,9	756,1
Municipalités	205 295,6	172 166,2
Organismes à but non lucratif	58 249,2	75 620,7
Personnes	100,6	3,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>275 866,7</b>	<b>259 662,8</b>

---

### Ventilation par catégories de dépenses

---

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
Fonctionnement	2 129,5	2 146,1
Capital	7 367,3	8 007,0
Intérêt	4 803,3	5 101,8
Support	261 566,6	244 407,9
<b>Total du portefeuille</b>	<b>275 866,7</b>	<b>259 662,8</b>

---

# Culture, Communications et Condition féminine

Programmes	Budget de dépenses 2011-2012	Moins :	Plus :	Crédits 2011-2012	Crédits 2010-2011
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Budget d'investissements		
<b>(000 \$)</b>					
1. Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Commission des biens culturels du Québec	78 104,5	5 173,3	20 664,8	<b>93 596,0</b>	135 667,8
2. Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	564 600,2	-	-	<b>564 600,2</b>	579 474,9
3. Charte de la langue française	27 526,4	235,0	204,0	<b>27 495,4</b>	27 906,7
4. Condition féminine	7 632,5	20,0	35,0	<b>7 647,5</b>	12 219,4
	677 863,6	5 428,3	20 903,8	<b>693 339,1</b>	755 268,8
Moins : Crédits permanents				<b>9,6</b>	9,6
<b>Crédits à voter*</b>				<b>693 329,5</b>	755 259,2

\* La baisse des crédits en 2011-2012 s'explique essentiellement par une diminution du budget d'investissements de 70 890 000 \$, qui reflète l'état d'avancement des travaux de construction de la salle de concert de l'Adresse symphonique.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2011-2012	2010-2011
	<b>(000 \$)</b>	
Rémunération	<b>50 638,5</b>	51 361,0
Fonctionnement	<b>56 715,0</b>	27 049,3
Transfert	<b>570 113,6</b>	587 340,8
Créances douteuses et autres provisions	<b>396,5</b>	396,5
<b>Total</b>	<b>677 863,6</b>	666 147,6
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	<b>20 903,8</b>	91 793,8
<b>Total</b>	<b>20 903,8</b>	91 793,8
<b>Effectif</b>		
	<b>(en ETC)</b>	
Effectif des programmes	<b>735</b>	735
<b>Effectif total</b>	<b>735</b>	735

**Programme 1**
**Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Commission des biens culturels du Québec**

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2011-2012	2010-2011
<b>(000 \$)</b>					
1. Gestion interne et soutien	75 087,6	5 133,3	20 629,0	<b>90 583,3</b>	132 636,5
2. Centre de conservation du Québec	2 429,2	40,0	35,8	<b>2 425,0</b>	2 430,5
3. Commission des biens culturels du Québec	587,7	-	-	<b>587,7</b>	600,8
	<u>78 104,5</u>	<u>5 173,3</u>	<u>20 664,8</u>	<b>93 596,0</b>	<u>135 667,8</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				<b>9,6</b>	9,6
<b>Crédit à voter</b>				<b>93 586,4</b>	<u>135 658,2</u>

Ce programme vise à développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec, à élaborer et gérer les politiques, les orientations et les programmes en matière de culture et de communications. Il vise aussi à assurer les services de soutien à la gestion. Ce programme a également pour but d'assurer la restauration de biens culturels, ainsi que l'expertise et la sensibilisation en cette matière. Enfin, par l'action de la Commission des biens culturels du Québec, ce programme permet de fournir des expertises favorisant la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois.

**Ventilation par supercatégories**

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2011-2012	2010-2011
			3		
<b>(000 \$)</b>					
Rémunération	27 323,8	1 434,2	390,4	<b>29 148,4</b>	29 298,4
Fonctionnement	47 763,8	995,0	197,3	<b>48 956,1</b>	17 244,2
	<u>75 087,6</u>	<u>2 429,2</u>	<u>587,7</u>	<b>78 104,5</b>	<u>46 542,6</u>
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	20 629,0	35,8	-	<b>20 664,8</b>	91 554,8
	<u>20 629,0</u>	<u>35,8</u>	<u>-</u>	<b>20 664,8</b>	<u>91 554,8</u>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<b>339</b>	<b>30</b>	<b>5</b>	<b>374</b>	<b>377</b>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 2

### Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2011-2012	Crédits 2010-2011
1. Action culturelle et communications	165 434,3	-	-	<b>165 434,3</b>	163 680,0
2. Musées nationaux	68 174,4	-	-	<b>68 174,4</b>	70 430,4
3. Société de la Place des Arts de Montréal et Société du Grand Théâtre de Québec	18 282,7	-	-	<b>18 282,7</b>	21 605,4
4. Société de développement des entreprises culturelles	60 862,4	-	-	<b>60 862,4</b>	62 159,2
5. Société de télédiffusion du Québec	59 279,6	-	-	<b>59 279,6</b>	65 683,4
6. Conseil des arts et des lettres du Québec	87 564,8	-	-	<b>87 564,8</b>	86 775,9

Suite à la page 70

Ce programme vise à soutenir les activités suivantes : assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière aux divers intervenants et partenaires, organismes, institutions, municipalités ou entreprises; promouvoir et conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société et assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux des musées; mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles; favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications; offrir une programmation de télévision éducative et culturelle; soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement; offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises, de même que favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine archivistique; il vise aussi à favoriser l'enseignement des arts d'interprétation par l'intermédiaire du réseau des conservatoires.

#### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments						Sous- total
	1	2	3	4	5	6	
	(000 \$)						
Transfert	165 434,3	68 174,4	18 282,7	60 465,9	59 279,6	87 564,8	459 201,7
Créances douteuses et autres provisions	-	-	-	396,5	-	-	396,5
	165 434,3	68 174,4	18 282,7	60 862,4	59 279,6	87 564,8	459 598,2

**Programme 2 (suite)**

**Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État**

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2011-2012	Crédits 2010-2011
7. Bibliothèque et Archives nationales du Québec	75 528,4	-	-	<b>75 528,4</b>	81 456,5
8. Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	29 473,6	-	-	<b>29 473,6</b>	27 684,1
	<u>564 600,2</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<b><u>564 600,2</u></b>	<u>579 474,9</u>
<b>Crédit à voter</b>				<b>564 600,2</b>	579 474,9

**Ventilation par supercatégories**

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments 8	2011-2012	2010-2011
			(000 \$)		
Transfert	459 201,7	75 528,4	29 473,6	<b>564 203,7</b>	579 078,4
Créances douteuses et autres provisions	396,5	-	-	<b>396,5</b>	396,5
	<u>459 598,2</u>	<u>75 528,4</u>	<u>29 473,6</u>	<b><u>564 600,2</u></b>	<u>579 474,9</u>

## Programme 3

### Charte de la langue française

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2011-2012	2010-2011
(000 \$)					
1. Coordination de la politique linguistique	1 409,1	6,0	5,0	<b>1 408,1</b>	1 338,3
2. Office québécois de la langue française	23 280,0	215,0	190,0	<b>23 255,0</b>	23 494,6
3. Conseil supérieur de la langue française	1 466,2	14,0	9,0	<b>1 461,2</b>	1 533,8
4. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation d'activités de promotion de la langue française*	1 371,1	-	-	<b>1 371,1</b>	1 540,0
	27 526,4	235,0	204,0	<b>27 495,4</b>	27 906,7
<b>Crédit à voter</b>				<b>27 495,4</b>	27 906,7

Ce programme vise à assurer la diffusion, le développement, la qualité, le respect et la promotion du français dans tous les secteurs d'activité. Il vise également à assurer la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière linguistique.

\* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments		2011-2012	2010-2011
			3	4		
(000 \$)						
Rémunération	916,0	15 216,0	825,0	-	<b>16 957,0</b>	17 282,5
Fonctionnement	194,5	4 585,2	618,7	661,1	<b>6 059,5</b>	6 092,8
Transfert	298,6	3 478,8	22,5	710,0	<b>4 509,9</b>	4 562,4
	1 409,1	23 280,0	1 466,2	1 371,1	<b>27 526,4</b>	27 937,7
<b>Budget d'investissements</b>						
Immobilisations	5,0	190,0	9,0	-	<b>204,0</b>	204,0
	5,0	190,0	9,0	-	<b>204,0</b>	204,0
<b>Effectif total (en ETC)</b>	10	253	16	-	<b>279</b>	276

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1, 2 et 3 de ce programme peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.



## Programme 4 Condition féminine

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2011-2012	2010-2011
<b>(000 \$)</b>					
1. Conseil du statut de la femme	4 398,3	15,0	25,0	<b>4 408,3</b>	4 480,2
2. Secrétariat à la condition féminine	3 234,2	5,0	10,0	<b>3 239,2</b>	7 739,2
	<u>7 632,5</u>	<u>20,0</u>	<u>35,0</u>	<b><u>7 647,5</u></b>	<u>12 219,4</u>
<b>Crédit à voter</b>				<b>7 647,5</b>	12 219,4

Ce programme vise à promouvoir l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes. Il vise également à assurer la coordination et le développement des politiques et activités gouvernementales en matière de condition féminine.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2011-2012	2010-2011
	1	2		
<b>(000 \$)</b>				
Rémunération	3 113,1	1 420,0	<b>4 533,1</b>	4 780,1
Fonctionnement	1 285,2	414,2	<b>1 699,4</b>	3 712,3
Transfert	-	1 400,0	<b>1 400,0</b>	3 700,0
	<u>4 398,3</u>	<u>3 234,2</u>	<b><u>7 632,5</u></b>	<u>12 192,4</u>
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	25,0	10,0	<b>35,0</b>	35,0
	<u>25,0</u>	<u>10,0</u>	<b><u>35,0</u></b>	<u>35,0</u>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<b>63</b>	<b>19</b>	<b>82</b>	<b>82</b>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Crédits de transfert

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
<b>Programme 2 - Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État</b>		
Aide au fonctionnement	48 777,3	45 362,0
Aide aux immobilisations	90 216,3	82 303,2
Aide aux initiatives de partenariat	14 441,1	15 066,2
Aide aux projets	6 754,3	15 196,9
Autres interventions particulières en culture et en communications	5 245,3	5 751,7
Bibliothèque et Archives nationales du Québec - fonctionnement	74 524,1	80 452,2
Bibliothèque et Archives nationales du Québec - programmes d'aide	1 004,3	1 004,3
Conseil des arts et des lettres du Québec - fonctionnement	5 857,3	6 028,7
Conseil des arts et des lettres du Québec - programmes d'aide	81 707,5	80 747,2
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	29 473,6	27 684,1
Musée d'Art contemporain de Montréal	10 287,6	10 605,6
Musée de la Civilisation	25 101,5	25 524,0
Musée des beaux-arts de Montréal	18 159,1	18 547,9
Musée national des beaux-arts du Québec	14 626,2	15 752,9
Société de développement des entreprises culturelles - fonctionnement	6 947,2	6 944,0
Société de développement des entreprises culturelles - programmes d'aide	53 518,7	54 818,7
Société de la Place des Arts de Montréal	13 484,2	15 163,2
Société de télédiffusion du Québec	59 279,6	65 683,4
Société du Grand Théâtre de Québec	4 798,5	6 442,2
Total du programme 2	<b>564 203,7</b>	<b>579 078,4</b>
<b>Programme 3 - Charte de la langue française</b>		
Promotion et diffusion de la langue française	1 087,4	1 087,4
Réussir ensemble en français	3 350,0	3 410,0
Autres crédits de transfert	72,5	65,0
Total du programme 3	<b>4 509,9</b>	<b>4 562,4</b>
<b>Programme 4 - Condition féminine</b>		
Égalité entre les femmes et les hommes	-	2 100,0
Programme « À égalité pour décider »	1 000,0	1 000,0
Tables de concertation en matière de condition féminine	360,0	360,0
Autres crédits de transfert	40,0	240,0
Total du programme 4	<b>1 400,0</b>	<b>3 700,0</b>
<b>Total du portefeuille</b>	<b>570 113,6</b>	<b>587 340,8</b>

## Crédits de transfert (suite)

### Ventilation par bénéficiaires

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
Entreprises	46 539,2	49 991,5
Entreprises et organismes d'État	244 429,8	260 330,3
Institutions d'enseignement	1 817,5	2 371,8
Municipalités	62 624,3	63 053,2
Organismes à but non lucratif	201 326,2	198 104,4
Personnes	13 376,6	13 489,6
<b>Total du portefeuille</b>	<b>570 113,6</b>	<b>587 340,8</b>

### Ventilation par catégories de dépenses

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
Rémunération	122 008,8	123 049,1
Fonctionnement	69 792,0	70 073,7
Capital	98 363,1	96 221,8
Intérêt	47 405,1	56 545,6
Support	232 544,6	241 450,6
<b>Total du portefeuille</b>	<b>570 113,6</b>	<b>587 340,8</b>

# Développement durable, Environnement et Parcs

Programmes	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2011-2012	2010-2011
<b>(000 \$)</b>					
1. Protection de l'environnement et gestion des parcs	198 700,8	12 041,8	52 717,2	<b>239 376,2</b>	223 865,9
2. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 352,4	28,4	50,0	<b>5 374,0</b>	5 471,7
	204 053,2	12 070,2	52 767,2	<b>244 750,2</b>	229 337,6
Moins : Crédits permanents				<b>34,6</b>	34,6
<b>Crédits à voter</b>				<b>244 715,6</b>	229 303,0

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2011-2012	2010-2011
	<b>(000 \$)</b>	
Rémunération	<b>91 411,0</b>	93 428,3
Fonctionnement	<b>62 563,9</b>	61 333,2
Transfert	<b>50 053,3</b>	49 044,6
Créances douteuses et autres provisions	<b>25,0</b>	25,0
<b>Total</b>	<b>204 053,2</b>	203 831,1
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	<b>52 767,2</b>	36 967,2
<b>Total</b>	<b>52 767,2</b>	36 967,2
<b>Effectif</b>		
	<b>(en ETC)</b>	
Effectif des programmes	<b>1 781</b>	1 781
<b>Effectif total</b>	<b>1 781</b>	1 781

## Programme 1 Protection de l'environnement et gestion des parcs

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2011-2012	Crédits 2010-2011
1. Politiques environnementales	23 158,4	-	56,8	23 215,2	23 124,7
2. Développement durable, gestion des parcs, évaluations et suivi de l'environnement	64 968,1	-	11 223,6	76 191,7	75 529,6
3. Analyse et expertise régionales	23 209,1	-	3 698,9	26 908,0	27 864,0
4. Centre de contrôle environnemental du Québec	17 173,1	-	1 263,0	18 436,1	18 653,8
5. Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec	4 260,3	-	725,0	4 985,3	5 144,9
6. Centre d'expertise hydrique du Québec	11 220,2	-	30 576,7	41 796,9	24 620,4

Suite à la page 77

Ce programme vise à assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement par l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques et de programmes ayant comme objectifs la prévention, la réduction ou la suppression de la contamination de l'eau, du sol et de l'air, la restauration des sites et la protection des milieux et des ressources. Il permet également d'assumer la gestion des parcs à des fins de conservation, d'éducation ou de pratiques récréatives dans la perspective de développement durable.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments						Sous- total
	1	2	3	4	5	6	
	(000 \$)						
Rémunération	10 687,8	12 092,2	12 674,9	15 830,1	4 004,1	8 108,2	63 397,3
Fonctionnement	1 700,5	23 887,4	528,0	1 343,0	256,2	3 067,0	30 782,1
Transfert	10 770,1	28 988,5	10 006,2	-	-	45,0	49 809,8
Créances douteuses et autres provisions	-	-	-	-	-	-	-
	23 158,4	64 968,1	23 209,1	17 173,1	4 260,3	11 220,2	143 989,2
<b>Budget d'investissements</b>							
Immobilisations	56,8	11 223,6	3 698,9	1 263,0	725,0	30 576,7	47 544,0
	56,8	11 223,6	3 698,9	1 263,0	725,0	30 576,7	47 544,0
<b>Effectif total (en ETC)</b>	222	245	301	395	105	217	1 485

## Programme 1 (suite)

### Protection de l'environnement et gestion des parcs

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2011-2012	Crédits 2010-2011
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
				(000 \$)		
7. Direction	7 554,0	-		155,3	7 709,3	7 899,2
8. Services à la gestion	47 157,6	12 041,8		5 017,9	40 133,7	41 029,3
	198 700,8	12 041,8		52 717,2	239 376,2	223 865,9
Moins :						
Crédits permanents						
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)						
Élément 7					9,6	9,6
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)						
Élément 8					25,0	25,0
<b>Crédit à voter*</b>					<b>239 341,6</b>	<b>223 831,3</b>

\* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments 8	2011-2012	2010-2011
			(000 \$)		
Rémunération	63 397,3	6 067,2	18 107,6	87 572,1	89 515,9
Fonctionnement	30 782,1	1 256,8	29 011,5	61 050,4	59 795,0
Transfert	49 809,8	230,0	13,5	50 053,3	49 044,6
Créances douteuses et autres provisions	-	-	25,0	25,0	25,0
	143 989,2	7 554,0	47 157,6	198 700,8	198 380,5
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	47 544,0	155,3	5 017,9	52 717,2	36 917,2
	47 544,0	155,3	5 017,9	52 717,2	36 917,2
<b>Effectif total (en ETC)</b>	1 485	86	146	1 717	1 717

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1, 2, 3, 4, 7 et 8 de ce programme peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance. De plus, le solde non utilisé des crédits des éléments 5 et 6 peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à l'élément 5, en excluant la partie « Investissements », et de 600 000 \$ à l'élément 6, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements », afin de donner suite à deux ententes de gestion intervenues entre le ministre responsable et le Conseil du trésor.

## Programme 2 Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Élément	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2011-2012	2010-2011
(000 \$)					
1. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 352,4	28,4	50,0	<b>5 374,0</b>	5 471,7
<b>Crédit à voter</b>				<b>5 374,0</b>	5 471,7

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement intervient principalement dans le cadre du processus d'examen et d'évaluation des impacts des projets de développement sur l'environnement par la tenue de séances de consultation et d'information de la population.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2011-2012	2010-2011
		(000 \$)		
Rémunération	3 838,9		<b>3 838,9</b>	3 912,4
Fonctionnement	1 513,5		<b>1 513,5</b>	1 538,2
	<u>5 352,4</u>		<u><b>5 352,4</b></u>	<u>5 450,6</u>
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	50,0		<b>50,0</b>	50,0
	<u>50,0</u>		<u><b>50,0</b></u>	<u>50,0</u>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<b>64</b>		<b>64</b>	64

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Crédit au net

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Protection de l'environnement et gestion des parcs</b>		
Dépenses du programme (excluant amortissement)	<b>186 659,0</b>	186 948,7
Moins : Revenus associés au crédit au net	<b>3 750,0</b>	3 750,0
Crédit au net	<b>182 909,0</b>	183 198,7

Ce crédit au net vise des activités du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec, du Centre d'expertise hydrique du Québec et de la Protection de l'environnement et gestion des parcs.

### - Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ)

Ce crédit au net concerne, en partie, les activités du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec dont la mission est de garantir la disponibilité, la qualité et la continuité de l'expertise et de l'information analytique pour les besoins de protection de l'environnement et de conservation des ressources. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification des services d'accréditation et d'agrément dans le cadre de l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) et de ses règlements.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 350 000 \$.

### - Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ)

Ce crédit au net concerne, en partie, les activités du Centre d'expertise hydrique du Québec dont la mission est de gérer le régime hydrique du Québec avec une préoccupation de sécurité, d'équité et de développement durable. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des activités d'émission des droits et autorisations en matière de sécurité des barrages, des activités de vente et de location de lots de grève et des produits et services reliés à la gestion, à la régularisation des barrages publics et à la gestion des données hydrométriques.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus du Centre d'expertise hydrique du Québec donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 2 000 000 \$.

### - Protection de l'environnement et gestion des parcs

Ce crédit au net concerne les activités réalisées par le Ministère dont la mission est d'assurer la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité pour améliorer la qualité des milieux de vie des citoyens. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification d'activités et/ou de projets menant à la délivrance d'approbation, d'autorisation et d'accréditation ainsi qu'à la perception de droits découlant des lois et règlements dont l'application relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (excluant les revenus associés aux crédits au net votés pour le CEAEQ et le CEHQ, de même que les revenus perçus en application d'un arrêté ministériel pris en vertu de l'article 31.0.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement).

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus concernés donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 1 400 000 \$.



## Crédits de transfert

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Protection de l'environnement et gestion des parcs</b>		
Assainissement de l'air	1 759,4	1 759,4
Parcs en milieu nordique	2 300,0	600,0
Programme ClimatSol	2 696,9	1 968,7
Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines	1 550,0	1 550,0
Programme de conservation du patrimoine naturel en milieu privé	-	1 680,0
Programme de recherche sur la connaissance des eaux souterraines et leur gestion durable	400,0	400,0
Programme de réhabilitation des terrains contaminés	7 309,3	8 508,8
Programme national pour le développement d'un réseau privé d'aires protégées	380,0	380,0
Programme partenaires pour la nature	3 510,0	2 870,0
Programmes d'interactions communautaires sur le Saint-Laurent	300,0	300,0
Société des établissements de plein air du Québec	22 311,4	10 662,0
Société des parcs de sciences naturelles du Québec	-	11 329,4
Soutien à la lutte contre les algues bleu-vert	1 000,0	1 000,0
Soutien aux organismes de bassin versant	4 719,5	4 719,5
Autres crédits de transfert	1 816,8	1 316,8
Total du programme 1	<b>50 053,3</b>	49 044,6
<b>Total du portefeuille</b>	<b>50 053,3</b>	49 044,6

## Ventilation par bénéficiaires

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	22 711,4	11 062,0
Institutions d'enseignement	2 050,0	1 550,0
Municipalités	11 895,6	12 366,9
Organismes à but non lucratif	13 396,3	24 065,7
<b>Total du portefeuille</b>	<b>50 053,3</b>	49 044,6

## Ventilation par catégories de dépenses

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
Capital	18 171,5	19 712,2
Intérêt	10 721,5	9 612,8
Support	21 160,3	19 719,6
<b>Total du portefeuille</b>	<b>50 053,3</b>	49 044,6

# Développement économique, Innovation et Exportation

Programmes	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2011-2012	2010-2011
				(000 \$)	
1. Soutien technique et financier au développement économique, à la recherche, à l'innovation et à l'exportation	488 496,5	2 550,1	6 261,7	<b>492 208,1</b>	384 180,7
2. Interventions relatives au Fonds du développement économique	201 106,0	-	-	<b>201 106,0</b>	493 328,0
3. Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation	200 494,2	-	-	<b>200 494,2</b>	171 442,5
	890 096,7	2 550,1	6 261,7	<b>893 808,3</b>	1 048 951,2
Moins : Crédits permanents				<b>944,6</b>	1 163,5
<b>Crédits à voter</b>				<b>892 863,7</b>	1 047 787,7

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
Rémunération	<b>57 048,9</b>	57 048,9
Fonctionnement	<b>33 256,6</b>	34 290,8
Affectation à un fonds spécial	<b>145 808,0</b>	155 833,0
Transfert	<b>597 750,2</b>	458 688,4
Créances douteuses et autres provisions	<b>56 233,0</b>	338 648,9
<b>Total</b>	<b>890 096,7</b>	1 044 510,0
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	<b>3 000,0</b>	3 000,0
Prêts, placements, avances et autres	<b>3 261,7</b>	3 991,3
<b>Total</b>	<b>6 261,7</b>	6 991,3
<b>Effectif</b>		
	(en ETC)	
Effectif des programmes	<b>804</b>	826
<b>Effectif total</b>	<b>804</b>	826

## Programme 1

### Soutien technique et financier au développement économique, à la recherche, à l'innovation et à l'exportation

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2011-2012	Crédits 2010-2011
1. Direction et services à la gestion	35 375,4	2 550,1	3 005,0	<b>35 830,3</b>	36 235,4
2. Développement des politiques et aide à l'entrepreneuriat	21 623,4	-	-	<b>21 623,4</b>	22 571,6
3. Développement des secteurs industriels	72 841,2	-	-	<b>72 841,2</b>	25 458,9
4. Développement des marchés	16 568,2	-	-	<b>16 568,2</b>	22 455,5
5. Développement économique en région et services aux entreprises	114 515,9	-	3 256,7	<b>117 772,6</b>	118 345,0
6. Soutien à la science, à la recherche et à l'innovation	227 472,4	-	-	<b>227 472,4</b>	159 014,3

Suite à la page 83

Ce programme vise à susciter et soutenir le développement économique et régional ainsi que la recherche dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique, de développement scientifique et de développement durable. Plus précisément, ce programme procure le financement pour favoriser le développement et la compétitivité des entreprises, intensifier le développement de la recherche, le transfert et la valorisation des résultats de recherche et le renouvellement de la base entrepreneuriale et pour appuyer la diversification et la consolidation des régions de même que l'ouverture et la conquête des marchés par les entreprises québécoises. De plus, il vise à favoriser la concertation et la mobilisation des acteurs économiques et scientifiques.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments						Sous- total
	1	2	3	4	5	6	
	(000 \$)						
Rémunération	15 519,3	5 723,2	8 353,8	5 023,1	14 839,0	6 579,1	56 037,5
Fonctionnement	18 736,0	3 565,5	2 030,8	5 082,4	2 533,9	821,9	32 770,5
Transfert	1 120,1	12 334,7	62 456,6	6 462,7	96 208,0	220 071,4	398 653,5
Créances douteuses et autres provisions	-	-	-	-	935,0	-	935,0
	35 375,4	21 623,4	72 841,2	16 568,2	114 515,9	227 472,4	488 396,5
<b>Budget d'investissements</b>							
Immobilisations	3 000,0	-	-	-	-	-	3 000,0
Prêts, placements, avances et autres	5,0	-	-	-	3 256,7	-	3 261,7
	3 005,0	-	-	-	3 256,7	-	6 261,7
<b>Effectif total (en ETC)</b>	151	87	123	76	231	118	786

**Programme 1 (suite)****Soutien technique et financier au développement économique, à la recherche, à l'innovation et à l'exportation**

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2011-2012	2010-2011
<b>(000 \$)</b>					
7. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de développement économique local et régional*	100,0	-	-	<b>100,0</b>	100,0
	<u>488 496,5</u>	<u>2 550,1</u>	<u>6 261,7</u>	<b>492 208,1</b>	<u>384 180,7</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				<b>9,6</b>	9,6
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 5				<b>935,0</b>	1 153,9
<b>Crédit à voter</b>				<b>491 263,5</b>	<u>383 017,2</u>

\* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

**Ventilation par supercatégories**

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments	2011-2012	2010-2011
<b>(000 \$)</b>					
Rémunération	56 037,5	-		<b>56 037,5</b>	56 037,5
Fonctionnement	32 770,5	-		<b>32 770,5</b>	33 780,8
Transfert	398 653,5	100,0		<b>398 753,5</b>	288 767,3
Créances douteuses et autres provisions	935,0	-		<b>935,0</b>	1 153,9
	<u>488 396,5</u>	<u>100,0</u>		<b>488 496,5</b>	<u>379 739,5</u>
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	3 000,0	-		<b>3 000,0</b>	3 000,0
Prêts, placements, avances et autres	3 261,7	-		<b>3 261,7</b>	3 991,3
	<u>6 261,7</u>	<u>-</u>		<b>6 261,7</b>	<u>6 991,3</u>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<b>786</b>	<b>-</b>		<b>786</b>	<b>808</b>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de ce programme peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 2 Interventions relatives au Fonds du développement économique

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2011-2012	2010-2011
<b>(000 \$)</b>					
1. Mandats gouvernementaux et autres programmes	120 006,0	-	-	<b>120 006,0</b>	397 228,0
2. Programme ESSOR	81 000,0	-	-	<b>81 000,0</b>	96 000,0
3. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation d'interventions de développement économique*	100,0	-	-	<b>100,0</b>	100,0
	201 106,0	-	-	<b>201 106,0</b>	493 328,0
<b>Crédit à voter</b>				<b>201 106,0</b>	493 328,0

Ce programme est affecté à l'administration et au versement de toute aide financière prévue par un programme élaboré ou désigné par le gouvernement et de toute aide financière accordée par le Fonds du développement économique dans l'exécution d'un mandat que le gouvernement lui confie. Le Fonds a été institué au sein du Ministère et son administration a été confiée à Investissement Québec.

\* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2011-2012	2010-2011
			3		
<b>(000 \$)</b>					
Affectation à un fonds spécial	85 708,0	60 000,0	100,0	<b>145 808,0</b>	155 833,0
Créances douteuses et autres provisions	34 298,0	21 000,0	-	<b>55 298,0</b>	337 495,0
	120 006,0	81 000,0	100,0	<b>201 106,0</b>	493 328,0

## Programme 3

### Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2011-2012	Crédits 2010-2011
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
<b>(000 \$)</b>						
1. Fonds de recherche en santé du Québec	82 806,8	-	-	-	<b>82 806,8</b>	74 484,8
2. Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	49 105,7	-	-	-	<b>49 105,7</b>	43 048,8
3. Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	50 159,2	-	-	-	<b>50 159,2</b>	35 462,5
4. Centre de recherche industrielle du Québec	16 925,0	-	-	-	<b>16 925,0</b>	16 925,0
5. Conseil de la science et de la technologie	1 497,5	-	-	-	<b>1 497,5</b>	1 521,4
	200 494,2	-	-	-	<b>200 494,2</b>	171 442,5
<b>Crédit à voter</b>					<b>200 494,2</b>	171 442,5

Ce programme vise principalement le financement des fonds subventionnaires dont la mission est de promouvoir et d'appuyer le financement de la recherche, la formation de chercheurs et la diffusion de la connaissance. De plus, il est constitué des enveloppes affectées au Conseil de la science et de la technologie et au Centre de recherche industrielle du Québec pour soutenir son offre de services spécialisés en matière de recherche industrielle et d'innovation auprès des entreprises.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					2011-2012	2010-2011
	1	2	3	4	5		
<b>(000 \$)</b>							
Rémunération	-	-	-	-	1 011,4	<b>1 011,4</b>	1 011,4
Fonctionnement	-	-	-	-	486,1	<b>486,1</b>	510,0
Transfert	82 806,8	49 105,7	50 159,2	16 925,0	-	<b>198 996,7</b>	169 921,1
	82 806,8	49 105,7	50 159,2	16 925,0	1 497,5	<b>200 494,2</b>	171 442,5
<b>Effectif total (en ETC)</b>	-	-	-	-	18	<b>18</b>	18

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de l'élément 5 de ce programme peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à cet élément. Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de cet élément sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance ou par des virements en provenance des autres éléments du même programme.

## Crédits affectés à un fonds spécial

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
<b>Programme 2 - Interventions relatives au Fonds du développement économique</b>		
Fonds du développement économique	145 808,0	155 833,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>145 808,0</b>	<b>155 833,0</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
Support	145 808,0	155 833,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>145 808,0</b>	<b>155 833,0</b>

## Crédits de transfert

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Soutien technique et financier au développement économique, à la recherche, à l'innovation et à l'exportation</b>		
Aide aux entreprises et démonstration des technologies vertes	30 209,5	32 837,1
Mesures de soutien à la recherche - autres	143 399,1	99 706,6
NovaScience	6 397,8	6 397,8
Projets mobilisateurs : Avion écologique, Autobus électrique, Écolo TIC et autres	54 500,0	-
Soutien à la valorisation des résultats de la recherche	47 919,2	37 476,2
Soutien à l'entrepreneuriat	18 925,0	18 320,3
Soutien au développement des créneaux d'excellence et à la diversification économique régionale	29 773,0	24 942,7
Soutien aux centres locaux de développement	54 777,6	54 777,6
Soutien aux partenariats et aux filières industrielles	11 347,2	12 602,0
Autres crédits de transfert	1 505,1	1 707,0
<b>Total du programme 1</b>	<b>398 753,5</b>	<b>288 767,3</b>
<b>Programme 3 - Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation</b>		
Centre de recherche industrielle du Québec	16 925,0	16 925,0
Fonds de la recherche en santé du Québec	82 806,8	74 484,8
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	50 159,2	35 462,5
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	49 105,7	43 048,8
<b>Total du programme 3</b>	<b>198 996,7</b>	<b>169 921,1</b>
<b>Total du portefeuille</b>	<b>597 750,2</b>	<b>458 688,4</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
Entreprises	125 804,0	61 983,7
Entreprises et organismes d'État	28 118,7	28 543,0
Établissements de santé et de services sociaux	50 592,0	30 995,3
Institutions d'enseignement	118 337,5	88 886,1
Municipalités	13 978,0	12 799,1
Organismes à but non lucratif	202 379,2	188 524,5
Personnes	58 540,8	46 956,7
<b>Total du portefeuille</b>	<b>597 750,2</b>	<b>458 688,4</b>



## Crédits de transfert (suite)

### Ventilation par catégories de dépenses

---

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
Rémunération	17 064,7	17 064,7
Fonctionnement	11 054,0	11 478,3
Capital	50 403,4	29 951,4
Intérêt	11 278,8	7 506,6
Support	507 949,3	392 687,4
<b>Total du portefeuille</b>	<b>597 750,2</b>	<b>458 688,4</b>

---

# Éducation, Loisir et Sport

Programmes	Budget de dépenses	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2011-2012	Crédits 2010-2011
	2011-2012				
	<b>(000 \$)</b>				
1. Administration et consultation	157 111,7	18 778,5	13 652,5	<b>151 985,7</b>	157 005,4
2. Formation en tourisme et hôtellerie	24 203,7	-	-	<b>24 203,7</b>	23 749,0
3. Aide financière aux études	547 541,5	5 218,3	141 448,5	<b>683 771,7</b>	667 655,0
4. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	8 786 541,8	-	-	<b>8 786 541,8</b>	8 450 698,5
5. Enseignement supérieur	4 949 320,4	-	-	<b>4 949 320,4</b>	4 756 627,2
6. Développement du loisir et du sport	63 745,3	-	-	<b>63 745,3</b>	63 745,3
7. Régimes de retraite	1 012 638,1	-	-	<b>1 012 638,1</b>	1 053 272,8
	<u>15 541 102,5</u>	<u>23 996,8</u>	<u>155 101,0</u>	<b><u>15 672 206,7</u></b>	<u>15 172 753,2</u>
Moins : Crédits permanents				<b>1 018 647,7</b>	1 059 282,4
<b>Crédits à voter</b>				<b><u>14 653 559,0</u></b>	<u>14 113 470,8</u>

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2011-2012	2010-2011
	<b>(000 \$)</b>	
Rémunération	<b>101 874,2</b>	101 874,2
Fonctionnement	<b>78 871,5</b>	82 128,3
Transfert	<b>15 354 356,8</b>	14 851 040,7
Créances douteuses et autres provisions	<b>6 000,0</b>	6 000,0
<b>Total</b>	<b><u>15 541 102,5</u></b>	<u>15 041 043,2</u>

  

Budget d'investissements	2011-2012	2010-2011
Immobilisations	<b>16 501,0</b>	17 106,8
Prêts, placements, avances et autres	<b>138 600,0</b>	138 600,0
<b>Total</b>	<b><u>155 101,0</u></b>	<u>155 706,8</u>

  

Effectif	<b>(en ETC)</b>	
Effectif des programmes	<b>1 286</b>	1 334
<b>Effectif total</b>	<b><u>1 286</u></b>	<u>1 334</u>

## Programme 1 Administration et consultation

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2011-2012	Crédits 2010-2011
1. Direction	12 293,0	55,4	52,5	<b>12 290,1</b>	12 793,8
2. Information, communication et administration	77 596,7	18 131,8	12 942,0	<b>72 406,9</b>	75 331,9
3. Administration de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire	36 731,4	367,2	424,0	<b>36 788,2</b>	37 660,4
4. Administration de l'enseignement supérieur	10 988,8	61,3	59,0	<b>10 986,5</b>	10 957,9
5. Administration de la formation professionnelle et technique et de la formation continue	9 086,8	70,6	75,0	<b>9 091,2</b>	9 314,6
6. Conseil supérieur de l'éducation	2 754,0	21,5	20,0	<b>2 752,5</b>	2 791,6

Suite à la page 91

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère, sauf celui de l'aide financière aux études, et à soutenir l'action des réseaux d'enseignement en leur fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement des organismes de consultation et d'évaluation du domaine de l'éducation.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments						Sous- total
	1	2	3	4	5	6	
	(000 \$)						
Rémunération	7 043,8	30 614,5	26 966,3	8 840,0	7 089,3	2 213,2	82 767,1
Fonctionnement	3 410,3	46 982,2	9 765,1	2 148,8	1 997,5	540,8	64 844,7
Transfert	1 838,9	-	-	-	-	-	1 838,9
	<u>12 293,0</u>	<u>77 596,7</u>	<u>36 731,4</u>	<u>10 988,8</u>	<u>9 086,8</u>	<u>2 754,0</u>	<u>149 450,7</u>
<b>Budget d'investissements</b>							
Immobilisations	52,5	12 942,0	424,0	59,0	75,0	20,0	13 572,5
	<u>52,5</u>	<u>12 942,0</u>	<u>424,0</u>	<u>59,0</u>	<u>75,0</u>	<u>20,0</u>	<u>13 572,5</u>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	65	298	407	143	106	28	1 047

## Programme 1 (suite)

### Administration et consultation

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2011-2012	2010-2011
<b>(000 \$)</b>					
7. Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	2 480,5	20,0	20,0	<b>2 480,5</b>	2 529,5
8. Administration du loisir et du sport	5 180,5	50,7	60,0	<b>5 189,8</b>	5 625,7
	<u>157 111,7</u>	<u>18 778,5</u>	<u>13 652,5</u>	<b>151 985,7</b>	157 005,4
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				<b>9,6</b>	9,6
<b>Crédit à voter</b>				<b>151 976,1</b>	156 995,8

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments 8	2011-2012	2010-2011
<b>(000 \$)</b>					
Rémunération	82 767,1	1 920,9	3 102,1	<b>87 790,1</b>	87 794,5
Fonctionnement	64 844,7	559,6	1 878,4	<b>67 282,7</b>	70 060,0
Transfert	1 838,9	-	200,0	<b>2 038,9</b>	3 163,9
	<u>149 450,7</u>	<u>2 480,5</u>	<u>5 180,5</u>	<b>157 111,7</b>	161 018,4
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	13 572,5	20,0	60,0	<b>13 652,5</b>	14 765,5
	<u>13 572,5</u>	<u>20,0</u>	<u>60,0</u>	<b>13 652,5</b>	14 765,5
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<b>1 047</b>	<b>24</b>	<b>58</b>	<b>1 129</b>	1 172

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 2

### Formation en tourisme et hôtellerie

Élément	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2011-2012	2010-2011
(000 \$)					
1. Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	24 203,7	-	-	<b>24 203,7</b>	23 749,0
<b>Crédit à voter</b>				<b>24 203,7</b>	23 749,0

Ce programme vise à offrir des activités de formation professionnelle, technique et universitaire dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. Il soutient également la recherche et fournit de l'aide technique et des services dans ces domaines.

#### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2011-2012	2010-2011
		(000 \$)		
Transfert	24 203,7		<b>24 203,7</b>	23 749,0
	24 203,7		<b>24 203,7</b>	23 749,0

## Programme 3

### Aide financière aux études

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2011-2012	Crédits 2010-2011
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
<b>(000 \$)</b>						
1. Bourses consécutives aux prêts	444 638,7	-		-	<b>444 638,7</b>	431 207,0
2. Intérêts et remboursements aux banques	59 315,7	-		138 600,0	<b>197 915,7</b>	195 262,8
3. Autres bourses	17 914,2	-		-	<b>17 914,2</b>	17 914,2
4. Administration de l'aide financière aux études	25 672,9	5 218,3		2 848,5	<b>23 303,1</b>	23 271,0
	<u>547 541,5</u>	<u>5 218,3</u>		<u>141 448,5</u>	<b>683 771,7</b>	667 655,0
Moins :						
Crédits permanents						
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)						
Élément 2					<b>6 000,0</b>	6 000,0
<b>Crédit à voter</b>					<b>677 771,7</b>	661 655,0

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité aux études secondaires en formation professionnelle et aux études postsecondaires à temps plein ou à temps partiel. Il fournit un soutien financier aux personnes dont les ressources financières sont jugées insuffisantes.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments		2011-2012	2010-2011
			3	4		
<b>(000 \$)</b>						
Rémunération	-	-	-	14 084,1	<b>14 084,1</b>	14 079,7
Fonctionnement	-	-	-	11 588,8	<b>11 588,8</b>	12 068,3
Transfert	444 638,7	53 315,7	17 914,2	-	<b>515 868,6</b>	499 784,0
Créances douteuses et autres provisions	-	6 000,0	-	-	<b>6 000,0</b>	6 000,0
	<u>444 638,7</u>	<u>59 315,7</u>	<u>17 914,2</u>	<u>25 672,9</u>	<b>547 541,5</b>	531 932,0
<b>Budget d'investissements</b>						
Immobilisations	-	-	-	2 848,5	<b>2 848,5</b>	2 341,3
Prêts, placements, avances et autres	-	138 600,0	-	-	<b>138 600,0</b>	138 600,0
	-	<u>138 600,0</u>	-	<u>2 848,5</u>	<b>141 448,5</b>	140 941,3
<b>Effectif total (en ETC)</b>	-	-	-	157	<b>157</b>	162

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de l'élément 4 de ce programme peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à cet élément, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de cet élément sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance ou par des virements en provenance des autres éléments du même programme.

## Programme 4

### Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2011-2012	Crédits 2010-2011
1. Commissions scolaires	6 975 580,4	-	-	<b>6 975 580,4</b>	6 763 760,1
2. Commissions scolaires à statut particulier	266 795,5	-	-	<b>266 795,5</b>	260 602,6
3. Service de la dette des commissions scolaires	651 180,2	-	-	<b>651 180,2</b>	602 022,9
4. Enseignement privé	472 632,0	-	-	<b>472 632,0</b>	473 618,0
5. Soutien à des partenaires en éducation	54 304,3	-	-	<b>54 304,3</b>	53 464,0
6. Aide au transport scolaire	308 991,5	-	-	<b>308 991,5</b>	297 230,9

Suite à la page 95

Ce programme vise à rendre accessibles aux élèves, jeunes et adultes, les services d'enseignement en fournissant aux commissions scolaires, aux établissements privés subventionnés et à divers organismes les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement. Il inclut également les subventions pour le transport scolaire.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			6	Sous- total
			3	4	5		
			(000 \$)				
Transfert	6 975 580,4	266 795,5	651 180,2	472 632,0	54 304,3	308 991,5	8 729 483,9
	6 975 580,4	266 795,5	651 180,2	472 632,0	54 304,3	308 991,5	8 729 483,9

## Programme 4 (suite)

### Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2011-2012	2010-2011
<b>(000 \$)</b>					
7. Provision pour pourvoir, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit requis pour l'harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations	57 057,9	-	-	<b>57 057,9</b>	-
	<u>8 786 541,8</u>	-	-	<u><b>8 786 541,8</b></u>	<u>8 450 698,5</u>
<b>Crédit à voter</b>				<b>8 786 541,8</b>	8 450 698,5

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments	2011-2012	2010-2011
<b>(000 \$)</b>					
Transfert	8 729 483,9	57 057,9		<b>8 786 541,8</b>	8 450 698,5
	<u>8 729 483,9</u>	<u>57 057,9</u>		<u><b>8 786 541,8</b></u>	<u>8 450 698,5</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé des crédits de transfert de l'élément 3 de ce programme peut être reporté en 2012-2013 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à cet élément.



## Programme 5

### Enseignement supérieur

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2011-2012	2010-2011
<b>(000 \$)</b>					
1. Cégeps	1 625 344,4	-	-	<b>1 625 344,4</b>	1 572 583,4
2. Universités	2 607 927,0	-	-	<b>2 607 927,0</b>	2 535 817,5
3. Enseignement privé au collégial	106 274,5	-	-	<b>106 274,5</b>	107 208,0
4. Service de la dette des cégeps	216 930,2	-	-	<b>216 930,2</b>	202 562,5
5. Service de la dette des universités	347 334,7	-	-	<b>347 334,7</b>	333 171,3
6. Soutien à des partenaires en éducation	5 284,5	-	-	<b>5 284,5</b>	5 284,5

Suite à la page 97

Ce programme vise à rendre accessibles, aux étudiantes et aux étudiants des secteurs collégial public et privé et universitaire, les services d'enseignement, en fournissant aux établissements les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments						Sous- total
	1	2	3	4	5	6	
<b>(000 \$)</b>							
Transfert	1 625 344,4	2 607 927,0	106 274,5	216 930,2	347 334,7	5 284,5	4 909 095,3
	1 625 344,4	2 607 927,0	106 274,5	216 930,2	347 334,7	5 284,5	4 909 095,3

## Programme 5 (suite)

### Enseignement supérieur

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2011-2012	2010-2011
<b>(000 \$)</b>					
7. Provision pour pourvoir, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit requis pour l'harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations	40 225,1	-	-	<b>40 225,1</b>	-
	<u>4 949 320,4</u>	-	-	<u><b>4 949 320,4</b></u>	<u>4 756 627,2</u>
<b>Crédit à voter</b>				<b>4 949 320,4</b>	4 756 627,2

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments	2011-2012	2010-2011
<b>(000 \$)</b>					
Transfert	4 909 095,3	40 225,1		<b>4 949 320,4</b>	4 756 627,2
	<u>4 909 095,3</u>	<u>40 225,1</u>		<u><b>4 949 320,4</b></u>	<u>4 756 627,2</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé des crédits de transfert des éléments 4 et 5 de ce programme peut être reporté en 2012-2013 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments.

## Programme 6

### Développement du loisir et du sport

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2011-2012	2010-2011
<b>(000 \$)</b>					
1. Promotion du loisir et de l'action bénévole	36 635,6	-	-	<b>36 635,6</b>	37 872,9
2. Promotion du sport et de la sécurité et recherche	27 109,7	-	-	<b>27 109,7</b>	25 872,4
	<u>63 745,3</u>	-	-	<b>63 745,3</b>	<u>63 745,3</u>
<b>Crédit à voter</b>				<b>63 745,3</b>	63 745,3

Ce programme vise à promouvoir et favoriser les activités de loisir et de sport par un soutien aux organismes du milieu et à des clientèles spécifiques. Il a également pour objectif d'appuyer l'action bénévole tout en ayant une préoccupation particulière en matière de sécurité dans la pratique d'activités récréatives et sportives.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2011-2012	2010-2011
	1	2		
<b>(000 \$)</b>				
Transfert	36 635,6	27 109,7	<b>63 745,3</b>	63 745,3
	<u>36 635,6</u>	<u>27 109,7</u>	<b>63 745,3</b>	<u>63 745,3</u>

## Programme 7

### Régimes de retraite

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2011-2012	2010-2011
<b>(000 \$)</b>					
1. Régime de retraite des enseignants	120 845,0	-	-	<b>120 845,0</b>	123 602,0
2. Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics	739 650,2	-	-	<b>739 650,2</b>	772 171,1
3. Régime de retraite du personnel d'encadrement	152 142,9	-	-	<b>152 142,9</b>	157 499,7
	<u>1 012 638,1</u>	-	-	<b>1 012 638,1</b>	1 053 272,8
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur le régime de retraite des enseignants, (L.R.Q., c. R-11)					
Élément 1				<b>120 845,0</b>	123 602,0
Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, (L.R.Q., c. R-10)					
Élément 2				<b>739 650,2</b>	772 171,1
Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, (L.R.Q., c. R-12.1)					
Élément 3				<b>152 142,9</b>	157 499,7
<b>Crédit à voter</b>				-	-

Ce programme vise à fournir la contribution du gouvernement aux régimes de retraite applicables au personnel des réseaux.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments			2011-2012	2010-2011
	1	2	3		
<b>(000 \$)</b>					
Transfert	120 845,0	739 650,2	152 142,9	<b>1 012 638,1</b>	1 053 272,8
	<u>120 845,0</u>	<u>739 650,2</u>	<u>152 142,9</u>	<b>1 012 638,1</b>	1 053 272,8

## Crédits de transfert

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Administration et consultation</b>		
Autres crédits de transfert	2 038,9	3 163,9
<b>Programme 2 - Formation en tourisme et hôtellerie</b>		
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	24 203,7	23 749,0
<b>Programme 3 - Aide financière aux études</b>		
Bourses consécutives aux prêts	444 638,7	431 207,0
Intérêts et remboursements aux banques	53 315,7	50 662,8
Autres crédits de transfert	17 914,2	17 914,2
Total du programme 3	515 868,6	499 784,0
<b>Programme 4 - Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire</b>		
Comités patronaux de négociation	15 030,0	14 880,0
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire public	7 242 375,9	7 024 362,7
Enseignement privé	472 632,0	473 618,0
Harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations	57 057,9	-
Programme d'action communautaire	18 229,8	18 229,8
Service de la dette des commissions scolaires	651 180,2	602 022,9
Transport scolaire	308 991,5	297 230,9
Autres crédits de transfert	21 044,5	20 354,2
Total du programme 4	8 786 541,8	8 450 698,5
<b>Programme 5 - Enseignement supérieur</b>		
Cégeps	1 625 344,4	1 572 583,4
Enseignement privé au collégial	106 274,5	107 208,0
Harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations	40 225,1	-
Service de la dette des cégeps	216 930,2	202 562,5
Service de la dette des universités	347 334,7	333 171,3
Universités	2 607 927,0	2 535 817,5
Autres crédits de transfert	5 284,5	5 284,5
Total du programme 5	4 949 320,4	4 756 627,2
<b>Programme 6 - Développement du loisir et du sport</b>		
Équipe Québec	5 000,0	5 750,0
Kino-Québec	2 575,0	2 575,0
Promotion du loisir	13 757,0	15 142,0
Promotion du sport	19 344,7	17 367,4
Soutien aux équipements de loisir	40,7	1 368,0
Soutien aux organismes multidisciplinaires	22 837,9	21 362,9
Autres crédits de transfert	190,0	180,0
Total du programme 6	63 745,3	63 745,3
<b>Programme 7 - Régimes de retraite</b>		
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics	739 650,2	772 171,1
Régime de retraite des enseignants	120 845,0	123 602,0
Régime de retraite du personnel d'encadrement	152 142,9	157 499,7
Total du programme 7	1 012 638,1	1 053 272,8
<b>Total du portefeuille</b>	<b>15 354 356,8</b>	<b>14 851 040,7</b>

## Crédits de transfert (suite)

### Ventilation par bénéficiaires

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	24 203,7	23 749,0
Établissements de santé et de services sociaux	2 575,0	2 575,0
Institutions d'enseignement	14 690 246,4	14 204 309,0
Municipalités	40,7	1 368,0
Organismes à but non lucratif	116 422,4	113 505,7
Personnes	520 868,6	505 534,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>15 354 356,8</b>	<b>14 851 040,7</b>

### Ventilation par catégories de dépenses

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
Rémunération	11 389 705,1	11 119 574,5
Fonctionnement	1 631 161,9	1 599 958,0
Capital	876 099,7	697 524,6
Intérêt	507 197,7	512 679,0
Support	950 192,4	921 304,6
<b>Total du portefeuille</b>	<b>15 354 356,8</b>	<b>14 851 040,7</b>



# Emploi et Solidarité sociale

Programmes	Budget de dépenses	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2011-2012	Crédits 2010-2011
	2011-2012				
	<b>(000 \$)</b>				
1. Mesures d'aide à l'emploi	870 427,4	-	-	<b>870 427,4</b>	875 658,4
2. Mesures d'aide financière	2 925 325,6	-	1 000,0	<b>2 926 325,6</b>	2 930 209,6
3. Administration	460 158,0	1 265,3	1 759,6	<b>460 652,3</b>	462 308,1
	<u>4 255 911,0</u>	<u>1 265,3</u>	<u>2 759,6</u>	<b>4 257 405,3</b>	4 268 176,1
Moins :					
Crédits permanents				<b>5 509,6</b>	5 509,6
Autres crédits déjà votés				<b>279 000,0</b>	279 000,0
<b>Crédits à voter*</b>				<b>3 972 895,7</b>	3 983 666,5

\* Le crédit à voter pour le programme 2 inclut, outre le montant présenté ci-haut, celui portant sur des dépenses imputables à l'exercice financier 2012-2013 apparaissant à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2011-2012	2010-2011
	<b>(000 \$)</b>	
Rémunération	<b>296 827,4</b>	296 827,4
Fonctionnement	<b>152 938,3</b>	154 594,1
Affectation à un fonds spécial	<b>796 535,0</b>	796 356,0
Transfert	<b>3 004 110,3</b>	3 013 304,3
Créances douteuses et autres provisions	<b>5 500,0</b>	5 500,0
<b>Total</b>	<b>4 255 911,0</b>	4 266 581,8
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	<b>1 109,6</b>	1 109,6
Prêts, placements, avances et autres	<b>1 650,0</b>	1 650,0
<b>Total</b>	<b>2 759,6</b>	2 759,6
<b>Effectif</b>	<b>(en ETC)</b>	
Effectif des programmes	<b>5 656</b>	5 930
Effectif des fonds spéciaux	<b>92</b>	94
<b>Effectif total</b>	<b>5 748</b>	6 024



## Programme 1 Mesures d'aide à l'emploi

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2011-2012	2010-2011
<b>(000 \$)</b>					
1. Mesures d'aide à l'emploi	748 427,4	-	-	<b>748 427,4</b>	753 658,4
2. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de création d'emplois pour étudiants*	6 000,0	-	-	<b>6 000,0</b>	6 000,0
3. Provision pour pourvoir, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la mise en oeuvre du Pacte pour l'emploi*	116 000,0	-	-	<b>116 000,0</b>	116 000,0
	870 427,4	-	-	<b>870 427,4</b>	875 658,4
<b>Crédit à voter</b>				<b>870 427,4</b>	875 658,4

Ce programme vise à pourvoir au financement des mesures d'aide à l'emploi. Emploi-Québec est le service public d'emploi du Québec responsable de l'information sur le marché du travail, du placement et des mesures actives d'emploi liées à la politique active du marché du travail aux niveaux national, régional, local et sectoriel. Il est également responsable de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre (L.R.Q., c. D-8.3) et de la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre (L.R.Q., c. F-5). Il favorise l'emploi d'été des étudiants dans la fonction publique du Québec. De plus, ce programme privilégie la mobilisation et l'engagement réciproque de l'ensemble des acteurs concernés par le fonctionnement du marché du travail par le biais du Pacte pour l'emploi.

\* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2011-2012	2010-2011
			3		
<b>(000 \$)</b>					
Rémunération	-	6 000,0	9 000,0	<b>15 000,0</b>	15 000,0
Affectation à un fonds spécial	748 427,4	-	-	<b>748 427,4</b>	753 658,4
Transfert	-	-	107 000,0	<b>107 000,0</b>	107 000,0
	748 427,4	6 000,0	116 000,0	<b>870 427,4</b>	875 658,4

## Programme 2

### Mesures d'aide financière

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2011-2012	Crédits 2010-2011
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
				(000 \$)		
1. Aide aux personnes et aux familles	2 864 694,6	-		1 000,0	2 865 694,6	2 869 904,1
2. Action communautaire	10 609,4	-		-	10 609,4	10 690,8
3. Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	25 077,6	-		-	25 077,6	24 670,7
4. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la création de projets favorisant la conversion des prestations d'aide financière en mesure d'aide à l'emploi*	24 944,0	-		-	24 944,0	24 944,0
	<u>2 925 325,6</u>	<u>-</u>		<u>1 000,0</u>	<u>2 926 325,6</u>	<u>2 930 209,6</u>
Moins :						
Crédits permanents						
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)						
Élément 1					5 500,0	5 500,0
Crédits déjà votés						
Loi n° 2 sur les crédits, 2010-2011 (2010, c. 6); Loi n° 2 sur les crédits, 2009-2010 (2009, c. 4)					279 000,0	279 000,0
<b>Crédit à voter**</b>					<b>2 641 825,6</b>	<b>2 645 709,6</b>

Ce programme vise à rendre accessible à toutes les citoyennes et citoyens, qui en font la demande et qui en démontrent le besoin, des services de soutien financier par l'entremise du réseau d'Emploi-Québec. Plus précisément, il permet à des personnes de recevoir une aide financière de dernier recours égale à la différence entre leurs ressources et leurs besoins essentiels qui leur sont reconnus. Il permet aussi, par le biais du programme Alternative jeunesse, de soutenir les jeunes adultes sur base volontaire qui requièrent une aide financière pour assurer leur subsistance afin de les encourager à réaliser des activités leur permettant d'acquérir ou de recouvrer leur autonomie personnelle, sociale et professionnelle. Les programmes d'aide et d'accompagnement social permettent aux prestataires de recevoir un soutien et un accompagnement personnalisés dans le but d'une préparation adéquate pour participer à une mesure ou à un programme d'aide à l'emploi. En outre, ce programme contribue au financement des organismes communautaires en lien avec leur mission globale et il accorde à l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris les sommes requises pour soutenir les activités traditionnelles des membres de cette communauté. Il vise également à pourvoir en crédits le Fonds québécois d'initiatives sociales et permet la conversion des prestations d'aide financière en mesures d'aide à l'emploi.

\* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

\*\* Le crédit à voter pour ce programme inclut, outre le montant présenté ci-haut, celui portant sur des dépenses imputables à l'exercice financier 2012-2013 apparaissant à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

#### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2011-2012	2010-2011
	1	2	3	4		
			(000 \$)			
Affectation à un fonds spécial	22 710,4	5 871,1	-	-	28 581,5	23 271,5
Transfert	2 836 484,2	4 738,3	25 077,6	24 944,0	2 891 244,1	2 900 438,1
Créances douteuses et autres provisions	5 500,0	-	-	-	5 500,0	5 500,0
	<u>2 864 694,6</u>	<u>10 609,4</u>	<u>25 077,6</u>	<u>24 944,0</u>	<u>2 925 325,6</u>	<u>2 929 209,6</u>
<b>Budget d'investissements</b>						
Prêts, placements, avances et autres	1 000,0	-	-	-	1 000,0	1 000,0
	<u>1 000,0</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>1 000,0</u>	<u>1 000,0</u>

## Programme 3 Administration

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2011-2012	Crédits 2010-2011
1. Direction	15 091,8	-	-	<b>15 091,8</b>	15 343,0
2. Services à la gestion	154 590,0	1 265,3	1 109,6	<b>154 434,3</b>	154 099,7
3. Centre de recouvrement	7 640,5	-	650,0	<b>8 290,5</b>	8 393,6
4. Affaires gouvernementales et relations avec les citoyens et les organismes	18 670,6	-	-	<b>18 670,6</b>	18 834,1
5. Administration des mesures d'aide à l'emploi et d'aide financière	257 612,9	-	-	<b>257 612,9</b>	259 541,6

Suite à la page 107

Ce programme vise l'administration des mesures d'aide à l'emploi, de la Commission des partenaires du marché du travail, des mesures d'aide financière, du Régime québécois d'assurance parentale ainsi que le développement des politiques d'emploi, de sécurité du revenu et d'assurance parentale. Il vise également à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, informationnelles, matérielles et financières essentielles à la gestion des programmes. De plus, il permet de verser au Tribunal administratif du Québec les sommes requises pour soutenir les causes reliées au Ministère. Également, ce programme vise à pourvoir au financement des activités de planification et de coordination ministérielles et de services aux citoyennes et citoyens. Il contribue au financement du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			Sous- total
			3	4	5	
			(000 \$)			
Rémunération	11 104,8	36 191,1	5 854,0	10 401,8	212 831,0	276 382,7
Fonctionnement	3 487,0	98 872,8	1 786,5	2 927,6	44 781,9	151 855,8
Affectation à un fonds spécial	-	19 526,1	-	-	-	19 526,1
Transfert	500,0	-	-	5 341,2	-	5 841,2
	<u>15 091,8</u>	<u>154 590,0</u>	<u>7 640,5</u>	<u>18 670,6</u>	<u>257 612,9</u>	<u>453 605,8</u>

### Budget d'investissements

Immobilisations	-	1 109,6	-	-	-	1 109,6
Prêts, placements, avances et autres	-	-	650,0	-	-	650,0
	-	<u>1 109,6</u>	<u>650,0</u>	-	-	<u>1 759,6</u>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	194	630	204	198	4 331	5 557

## Programme 3 (suite)

### Administration

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2011-2012	Crédits 2010-2011
6. Politiques et analyse stratégique	6 552,2	-	-	6 552,2	6 096,1
	460 158,0	1 265,3	1 759,6	460 652,3	462 308,1
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
<b>Crédit à voter*</b>				<b>460 642,7</b>	<b>462 298,5</b>

\* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	6	Éléments	2011-2012	2010-2011
			(000 \$)		
Rémunération	276 382,7	5 444,7		281 827,4	281 827,4
Fonctionnement	151 855,8	1 082,5		152 938,3	154 594,1
Affectation à un fonds spécial	19 526,1	-		19 526,1	19 426,1
Transfert	5 841,2	25,0		5 866,2	5 866,2
	453 605,8	6 552,2		460 158,0	461 713,8
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	1 109,6	-		1 109,6	1 109,6
Prêts, placements, avances et autres	650,0	-		650,0	650,0
	1 759,6	-		1 759,6	1 759,6
<b>Effectif total (en ETC)</b>	5 557	99		5 656	5 930

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1, 2, 4, 5 et 6 de ce programme peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance. De plus, le solde non utilisé des crédits de l'élément 3 peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 1 000 000 \$, en excluant la partie « Investissements », afin de donner suite à une entente de gestion intervenue entre la ministre responsable et le Conseil du trésor.

## Crédit au net

---

	<u>2011-2012</u>	<u>2010-2011</u>
	(000 \$)	
<b>Programme 3 - Administration</b>		
Dépenses du programme (excluant amortissement)	<b>458 892,7</b>	460 548,5
Moins : Revenus associés au crédit au net	<b>1 000,0</b>	1 000,0
Crédit au net	<b>457 892,7</b>	459 548,5

Ce crédit au net, qui vise à donner suite à une entente de gestion intervenue entre la ministre responsable et le Conseil du trésor, concerne les activités du Centre de recouvrement dont la mission est de recouvrer les comptes à recevoir du Ministère en matière de sécurité du revenu. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent du recouvrement des sommes dues par les garants défaillants et de la récupération des créances radiées, ainsi que des frais de recouvrement réclamés des débiteurs au titre de l'application de mesures légales.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus compris entre 1 000 000 \$ et 4 000 000 \$ et d'un montant équivalent à 35 % des revenus qui excèdent 4 000 000 \$.

---

---

**Crédits à voter pour des dépenses imputables  
à l'exercice financier 2012-2013**

---

**2012-2013  
(000 \$)****Budget de dépenses**

---

**Programme 2 - Mesures d'aide financière****Élément 1 - Aide aux personnes et aux familles**

Transfert 275 000,0

**Élément 3 - Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris**

Transfert 4 000,0

Total du programme 279 000,0

**Total du portefeuille** 279 000,0

---

Ces crédits ont pour objet de permettre le versement, avant le 1er avril 2012, de prestations imputables à l'exercice financier 2012-2013.

## Crédits affectés à un fonds spécial

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Mesures d'aide à l'emploi</b>		
Fonds de développement du marché du travail	748 427,4	753 658,4
<b>Programme 2 - Mesures d'aide financière</b>		
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	5 871,1	5 952,5
Fonds québécois d'initiatives sociales	22 710,4	17 319,0
Total du programme 2	28 581,5	23 271,5
<b>Programme 3 - Administration</b>		
Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre	-	-
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	19 526,1	19 426,1
Total du programme 3	19 526,1	19 426,1
<b>Total du portefeuille</b>	<b>796 535,0</b>	<b>796 356,0</b>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<b>92</b>	<b>94</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
Fonctionnement	1 400,0	1 300,0
Capital	17 126,1	17 126,1
Intérêt	1 000,0	1 000,0
Support	777 008,9	776 929,9
<b>Total du portefeuille</b>	<b>796 535,0</b>	<b>796 356,0</b>

## Crédits de transfert

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Mesures d'aide à l'emploi</b>		
Pacte pour l'emploi	107 000,0	107 000,0
<b>Programme 2 - Mesures d'aide financière</b>		
Action communautaire	3 632,3	3 632,3
Aide aux personnes et aux familles	2 861 428,2	2 871 029,1
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	25 077,6	24 670,7
Programme de soutien aux initiatives sociales et communautaires	1 106,0	1 106,0
Total du programme 2	2 891 244,1	2 900 438,1
<b>Programme 3 - Administration</b>		
Tribunal administratif du Québec	5 341,2	5 341,2
Autres crédits de transfert	525,0	525,0
Total du programme 3	5 866,2	5 866,2
<b>Total du portefeuille</b>	<b>3 004 110,3</b>	<b>3 013 304,3</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
Entreprises	42 225,5	42 225,5
Entreprises et organismes d'État	7 576,0	7 669,1
Organismes à but non lucratif	18 693,3	18 693,3
Personnes	2 935 615,5	2 944 716,4
<b>Total du portefeuille</b>	<b>3 004 110,3</b>	<b>3 013 304,3</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
Rémunération	5 413,2	5 413,2
Fonctionnement	1 962,9	2 056,0
Capital	199,9	199,9
Support	2 996 534,3	3 005 635,2
<b>Total du portefeuille</b>	<b>3 004 110,3</b>	<b>3 013 304,3</b>





# Famille et Aînés

Programmes	Budget de dépenses	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2011-2012	Crédits 2010-2011
	2011-2012				
				<b>(000 \$)</b>	
1. Planification, recherche et administration	45 567,3	5 249,9	14 955,9	<b>55 273,3</b>	59 033,2
2. Mesures d'aide à la famille	2 273 437,4	-	1 002,0	<b>2 274 439,4</b>	2 067 112,3
3. Condition des aînés	24 214,2	-	-	<b>24 214,2</b>	24 083,2
4. Curateur public	43 650,9	2 387,8	11 600,0	<b>52 863,1</b>	51 876,3
	<u>2 386 869,8</u>	<u>7 637,7</u>	<u>27 557,9</u>	<b>2 406 790,0</b>	2 202 105,0
Moins :					
Crédits permanents				<b>219,2</b>	219,2
Autres crédits déjà votés				<b>215 000,0</b>	215 000,0
<b>Crédits à voter*</b>				<b>2 191 570,8</b>	1 986 885,8

\* Le crédit à voter pour le programme 2 inclut, outre le montant présenté ci-haut, celui portant sur des dépenses imputables à l'exercice financier 2012-2013 apparaissant à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2011-2012	2010-2011
	<b>(000 \$)</b>	
Rémunération	<b>58 445,3</b>	58 145,3
Fonctionnement	<b>36 346,3</b>	36 498,6
Transfert	<b>2 291 878,2</b>	2 087 171,3
Créances douteuses et autres provisions	<b>200,0</b>	200,0
<b>Total</b>	<b>2 386 869,8</b>	2 182 015,2
<hr/>		
Budget d'investissements		
Immobilisations	<b>26 555,9</b>	26 555,9
Prêts, placements, avances et autres	<b>1 002,0</b>	1 002,0
<b>Total</b>	<b>27 557,9</b>	27 557,9
<hr/>		
Effectif	<b>(en ETC)</b>	
Effectif des programmes	<b>1 011</b>	1 018
<b>Effectif total</b>	<b>1 011</b>	1 018

## Programme 1 Planification, recherche et administration

Élément	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2011-2012	2010-2011
(000 \$)					
1. Planification, recherche et administration	45 567,3	5 249,9	14 955,9	<b>55 273,3</b>	59 033,2
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				<b>19,2</b>	19,2
<b>Crédit à voter</b>				<b>55 254,1</b>	59 014,0

Ce programme vise à assurer, d'une part, la réalisation de recherches, l'élaboration et l'évaluation de politiques favorables à l'épanouissement des familles et des enfants en concertation avec les ministères et organismes gouvernementaux. De plus, ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les activités administratives essentielles à la gestion des programmes.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2011-2012	2010-2011
(000 \$)				
Rémunération	28 437,8		<b>28 437,8</b>	28 437,8
Fonctionnement	15 779,2		<b>15 779,2</b>	16 284,2
Transfert	1 350,3		<b>1 350,3</b>	4 605,2
	45 567,3		<b>45 567,3</b>	49 327,2
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	14 953,9		<b>14 953,9</b>	14 953,9
Prêts, placements, avances et autres	2,0		<b>2,0</b>	2,0
	14 955,9		<b>14 955,9</b>	14 955,9
<b>Effectif total (en ETC)</b>	412		<b>412</b>	409

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 2 Mesures d'aide à la famille

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2011-2012	Crédits 2010-2011
1. Gestion des services à la famille	10 033,3	-	-	<b>10 033,3</b>	11 518,6
2. Soutien financier aux centres de la petite enfance et aux autres services de garde	2 120 006,7	-	1 000,0	<b>2 121 006,7</b>	1 913 301,9
3. Subvention pour le financement des infrastructures des centres de la petite enfance	32 623,6	-	-	<b>32 623,6</b>	32 623,6
4. Régime de retraite à l'intention d'employés oeuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance	61 253,2	-	-	<b>61 253,2</b>	60 123,6
5. Soutien aux enfants	32 083,6	-	-	<b>32 083,6</b>	32 083,6
6. Organismes communautaires	16 359,9	-	-	<b>16 359,9</b>	16 359,9

Suite à la page 116

Ce programme assure le financement de la gestion des services à la famille et à l'enfance. Il permet de développer et de favoriser l'accès à des services de garde éducatifs de qualité tout en assurant leur soutien financier. En outre, il a comme objectif de pourvoir au financement des infrastructures des centres de la petite enfance ainsi que du Régime de retraite à l'intention d'employés oeuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance. Il permet le financement de l'administration des prestations du soutien aux enfants, le financement d'organismes communautaires et il assure le fonctionnement du Conseil de la famille et de l'enfance.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments				Sous- total
			3	4	5	6	
	(000 \$)						
Rémunération	-	-	-	-	-	-	-
Fonctionnement	1 314,3	-	-	-	-	-	1 314,3
Transfert	8 719,0	2 119 906,7	32 623,6	61 253,2	32 083,6	16 359,9	2 270 946,0
Créances douteuses et autres provisions	-	100,0	-	-	-	-	100,0
	<u>10 033,3</u>	<u>2 120 006,7</u>	<u>32 623,6</u>	<u>61 253,2</u>	<u>32 083,6</u>	<u>16 359,9</u>	<u>2 272 360,3</u>
<b>Budget d'investissements</b>							
Immobilisations	-	-	-	-	-	-	-
Prêts, placements, avances et autres	-	1 000,0	-	-	-	-	1 000,0
	-	<u>1 000,0</u>	-	-	-	-	<u>1 000,0</u>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	-	-	-	-	-	-	-

## Programme 2 (suite) Mesures d'aide à la famille

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2011-2012	2010-2011
(000 \$)					
7. Conseil de la famille et de l'enfance	1 077,1	-	2,0	<b>1 079,1</b>	1 101,1
	<u>2 273 437,4</u>	-	1 002,0	<b>2 274 439,4</b>	2 067 112,3
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 2				<b>100,0</b>	100,0
Crédits déjà votés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2010-2011 (2010, c. 6); Loi n° 2 sur les crédits, 2009-2010 (2009, c. 4)				<b>215 000,0</b>	215 000,0
<b>Crédit à voter*</b>				<b>2 059 339,4</b>	1 852 012,3

\* Le crédit à voter pour ce programme inclut, outre le montant présenté ci-haut, celui portant sur des dépenses imputables à l'exercice financier 2012-2013 apparaissant à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments	2011-2012	2010-2011
(000 \$)					
Rémunération	-	849,9		<b>849,9</b>	849,9
Fonctionnement	1 314,3	227,2		<b>1 541,5</b>	1 723,8
Transfert	2 270 946,0	-		<b>2 270 946,0</b>	2 063 436,6
Créances douteuses et autres provisions	100,0	-		<b>100,0</b>	100,0
	<u>2 272 360,3</u>	<u>1 077,1</u>		<b>2 273 437,4</b>	2 066 110,3
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	-	2,0		<b>2,0</b>	2,0
Prêts, placements, avances et autres	1 000,0	-		<b>1 000,0</b>	1 000,0
	<u>1 000,0</u>	<u>2,0</u>		<b>1 002,0</b>	1 002,0
<b>Effectif total (en ETC)</b>	-	11		<b>11</b>	11

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1 et 7 de ce programme peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance. De plus, sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé des crédits de transfert de l'élément 3 peut être reporté en 2012-2013 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter de cet élément.

## Programme 3 Condition des aînés

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2011-2012	2010-2011
<b>(000 \$)</b>					
1. Conseil des aînés	1 011,2	-	-	<b>1 011,2</b>	1 053,4
2. Secrétariat aux aînés	20 203,0	-	-	<b>20 203,0</b>	20 029,8
3. Provision pour pourvoir, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour améliorer l'alimentation en CHSLD*	3 000,0	-	-	<b>3 000,0</b>	3 000,0
	24 214,2	-	-	<b>24 214,2</b>	24 083,2
<b>Crédit à voter</b>				<b>24 214,2</b>	24 083,2

Ce programme assure le financement du Conseil des aînés et du Secrétariat aux aînés afin de soutenir la valorisation de la participation des aînés dans la société québécoise et cela en vue d'un Québec équitable pour toutes les générations.

\* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2011-2012	2010-2011
			3		
<b>(000 \$)</b>					
Rémunération	668,5	-	-	<b>668,5</b>	668,5
Fonctionnement	342,7	3 621,1	-	<b>3 963,8</b>	4 285,2
Transfert	-	16 581,9	3 000,0	<b>19 581,9</b>	19 129,5
	1 011,2	20 203,0	3 000,0	<b>24 214,2</b>	24 083,2
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<b>7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7</b>	<b>7</b>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1 et 2 de ce programme peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant la partie « Transfert ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 4 Curateur public

Élément	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2011-2012	2010-2011
(000 \$)					
1. Curateur public*	43 650,9	2 387,8	11 600,0	<b>52 863,1</b>	51 876,3
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 1				<b>100,0</b>	100,0
<b>Crédit à voter</b>				<b>52 763,1</b>	51 776,3

Ce programme vise à assurer la protection et la représentation dans leurs droits et leurs biens des citoyens déclarés inaptes.

\* La Loi sur le curateur public (L.R.Q., c. C-81) prévoit que les honoraires, intérêts et autres sommes perçus par le Curateur public en application de cette loi sont versés au fonds consolidé du revenu et constituent un crédit pour l'exercice financier au cours duquel ils sont versés, aux conditions et dans la mesure que le détermine le gouvernement. Pour l'exercice financier 2011-2012, le crédit prévu constitué en vertu de ces dispositions est de 10 300 000 \$.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2011-2012	2010-2011
(000 \$)				
Rémunération	28 489,1		<b>28 489,1</b>	28 189,1
Fonctionnement	15 061,8		<b>15 061,8</b>	14 205,4
Créances douteuses et autres provisions	100,0		<b>100,0</b>	100,0
	43 650,9		<b>43 650,9</b>	42 494,5
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	11 600,0		<b>11 600,0</b>	11 600,0
	11 600,0		<b>11 600,0</b>	11 600,0
<b>Effectif total (en ETC)</b>	581		<b>581</b>	591

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

---

**Crédits à voter pour des dépenses imputables  
à l'exercice financier 2012-2013**

---

**2012-2013  
(000 \$)****Budget de dépenses**

---

**Programme 2 - Mesures d'aide à la famille****Élément 2 - Soutien financier aux centres de la petite enfance et aux autres services de  
garde**

Transfert

230 000,0

**Total du portefeuille**

---

230 000,0

---

Ces crédits ont pour objet de permettre le versement, avant le 1er avril 2012, de prestations imputables à l'exercice financier 2012-2013.



## Crédits de transfert

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Planification, recherche et administration</b>		
Autres crédits de transfert	1 350,3	4 605,2
<b>Programme 2 - Mesures d'aide à la famille</b>		
Administration du soutien aux enfants par la Régie des rentes du Québec	31 983,6	31 983,6
Allocation familiale et allocation pour enfant handicapé	100,0	100,0
Organismes communautaires - famille	16 359,9	16 359,9
Régime de retraite à l'intention d'employés oeuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance	61 253,2	60 123,6
Subvention annuelle des garderies	424 859,7	413 077,1
Subvention de la garde en milieu familial	641 382,3	499 974,2
Subvention des centres de la petite enfance	1 051 164,7	996 650,6
Subvention pour le financement des infrastructures des centres de la petite enfance	32 623,6	32 623,6
Subventions de développement et d'investissements	2 500,0	2 500,0
Autres crédits de transfert	8 719,0	10 044,0
<b>Total du programme 2</b>	<b>2 270 946,0</b>	<b>2 063 436,6</b>
<b>Programme 3 - Condition des aînés</b>		
Lutte contre la maltraitance envers les aînés	432,5	432,5
Programme d'amélioration de l'alimentation en centre d'hébergement et de soins de longue durée	3 000,0	3 000,0
Programme du Coeur à l'action pour les aînés du Québec	1 600,0	1 600,0
Soutien aux initiatives visant le respect des aînés	9 155,5	8 550,0
Stratégie d'action en faveur des aînés	3 513,9	3 662,0
Tables régionales de concertation des aînés	720,0	720,0
Autres crédits de transfert	1 160,0	1 165,0
<b>Total du programme 3</b>	<b>19 581,9</b>	<b>19 129,5</b>
<b>Total du portefeuille</b>	<b>2 291 878,2</b>	<b>2 087 171,3</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
Entreprises	425 009,7	413 227,1
Entreprises et organismes d'État	32 146,9	32 146,9
Établissements de santé et de services sociaux	3 000,0	3 000,0
Institutions d'enseignement	50,8	50,8
Municipalités	4 741,9	5 390,0
Organismes à but non lucratif	1 826 828,9	1 633 256,5
Personnes	100,0	100,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>2 291 878,2</b>	<b>2 087 171,3</b>

**Crédits de transfert (suite)****Ventilation par catégories de dépenses**

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
Fonctionnement	32 146,9	32 146,9
Capital	20 327,7	20 327,7
Intérêt	14 745,9	14 745,9
Support	2 224 657,7	2 019 950,8
<b>Total du portefeuille</b>	<b>2 291 878,2</b>	<b>2 087 171,3</b>



# Finances

Programmes	Budget de dépenses	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2011-2012	Crédits 2010-2011
	2011-2012				
	<b>(000 \$)</b>				
1. Direction du Ministère	57 564,7	705,0	930,1	<b>57 789,8</b>	43 778,6
2. Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement	116 264,2	450,0	1 674,9	<b>117 489,1</b>	105 273,7
3. Service de la dette	7 794 000,0	(17 000,0)	-	<b>7 811 000,0</b>	6 947 000,0
	<u>7 967 828,9</u>	<u>(15 845,0)</u>	<u>2 605,0</u>	<b>7 986 278,9</b>	<u>7 096 052,3</u>
Moins : Crédits permanents				<b>7 817 361,9</b>	6 953 361,9
<b>Crédits à voter</b>				<b>168 917,0</b>	142 690,4

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2011-2012	2010-2011
	<b>(000 \$)</b>	
Rémunération	<b>65 337,0</b>	61 437,0
Fonctionnement	<b>39 410,2</b>	40 566,1
Service de la dette	<b>7 794 000,0</b>	6 934 000,0
Affectation à un fonds spécial	<b>337,5</b>	450,0
Transfert	<b>68 744,2</b>	46 088,2
<b>Total</b>	<b>7 967 828,9</b>	7 082 541,3
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	<b>2 575,0</b>	1 936,0
Prêts, placements, avances et autres	<b>30,0</b>	30,0
<b>Total</b>	<b>2 605,0</b>	1 966,0
<b>Effectif</b>		
	<b>(en ETC)</b>	
Effectif des programmes	<b>680</b>	699
Effectif des fonds spéciaux	<b>17</b>	17
<b>Effectif total</b>	<b>697</b>	716

## Programme 1

### Direction du Ministère

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2011-2012	2010-2011
(000 \$)					
1. Direction et services à la gestion	29 536,9	705,0	930,1	<b>29 762,0</b>	29 606,8
2. Institut de la statistique du Québec	13 761,8	-	-	<b>13 761,8</b>	14 171,8
3. Société de financement des infrastructures locales du Québec	14 266,0	-	-	<b>14 266,0</b>	-
	57 564,7	705,0	930,1	<b>57 789,8</b>	43 778,6
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				<b>19,2</b>	19,2
<b>Crédit à voter</b>				<b>57 770,6</b>	43 759,4

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination, d'affaires publiques et de soutien à la gestion. Il vise aussi à fournir des informations statistiques sur la situation du Québec et à assurer le financement des infrastructures.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2011-2012	2010-2011
			3		
(000 \$)					
Rémunération	14 106,7	-	-	<b>14 106,7</b>	13 257,4
Fonctionnement	14 995,2	-	-	<b>14 995,2</b>	16 169,3
Transfert	435,0	13 761,8	14 266,0	<b>28 462,8</b>	14 471,8
	29 536,9	13 761,8	14 266,0	<b>57 564,7</b>	43 898,5
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	900,1	-	-	<b>900,1</b>	900,1
Prêts, placements, avances et autres	30,0	-	-	<b>30,0</b>	30,0
	930,1	-	-	<b>930,1</b>	930,1
<b>Effectif total (en ETC)</b>	133	-	-	<b>133</b>	136

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 2

### Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2011-2012	Crédits 2010-2011
1. Politiques budgétaires et fiscales, analyses des politiques économiques et institutions financières	15 921,5	-	-	15 921,5	16 580,2
2. Financement, gestion de la dette et opérations financières	7 447,0	-	439,9	7 886,9	7 441,1
3. Frais de services bancaires	6 342,7	-	-	6 342,7	6 342,7
4. Contrôleur des finances et comptabilité gouvernementale	14 160,9	450,0	1 235,0	14 945,9	14 757,8
5. Affaires fiscales et financières et recherches institutionnelles	11 064,5	-	-	11 064,5	12 262,0

Suite à la page 126

Ce programme vise à assurer la direction des activités financières et comptables du gouvernement, l'élaboration des orientations en matière fiscale et budgétaire et la réalisation d'analyses économiques.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			Sous- total
			3	4	5	
			(000 \$)			
Rémunération	13 932,5	6 803,5	-	13 053,9	-	33 789,9
Fonctionnement	1 989,0	643,5	6 342,7	1 107,0	5 712,0	15 794,2
Affectation à un fonds spécial	-	-	-	-	337,5	337,5
Transfert	-	-	-	-	5 015,0	5 015,0
	15 921,5	7 447,0	6 342,7	14 160,9	11 064,5	54 936,6
<b>Budget d'investissements</b>						
Immobilisations	-	439,9	-	1 235,0	-	1 674,9
	-	439,9	-	1 235,0	-	1 674,9
<b>Effectif total (en ETC)</b>	211	121	-	215	-	547

**Programme 2 (suite)****Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement**

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2011-2012	2010-2011
<b>(000 \$)</b>					
6. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour des initiatives concernant les revenus*	61 327,6	-	-	<b>61 327,6</b>	47 889,9
	<u>116 264,2</u>	<u>450,0</u>	<u>1 674,9</u>	<b>117 489,1</b>	<u>105 273,7</u>
Moins : Crédits permanents Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001) Élément 3				<b>6 342,7</b>	6 342,7
<b>Crédit à voter</b>				<b>111 146,4</b>	<u>98 931,0</u>

\* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

**Ventilation par supercatégories**

Budget de dépenses	Sous- total	6	Éléments	2011-2012	2010-2011
<b>(000 \$)</b>					
Rémunération	33 789,9	17 440,4		<b>51 230,3</b>	48 179,6
Fonctionnement	15 794,2	8 620,8		<b>24 415,0</b>	24 396,8
Affectation à un fonds spécial	337,5	-		<b>337,5</b>	450,0
Transfert	5 015,0	35 266,4		<b>40 281,4</b>	31 616,4
	<u>54 936,6</u>	<u>61 327,6</u>		<b>116 264,2</b>	<u>104 642,8</u>
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	1 674,9	-		<b>1 674,9</b>	1 035,9
	<u>1 674,9</u>	<u>-</u>		<b>1 674,9</b>	<u>1 035,9</u>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<b>547</b>	<b>-</b>		<b>547</b>	<b>563</b>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1, 2, 4 et 5 de ce programme peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant les parties « Affectation à un fonds spécial », « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 3

### Service de la dette

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2011-2012	Crédits 2010-2011
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
(000 \$)						
1. Service de la dette directe	5 007 000,0	-	-	-	5 007 000,0	4 286 000,0
2. Intérêts sur le compte des régimes de retraite	2 804 000,0	-	-	-	2 804 000,0	2 661 000,0
3. Intérêts sur le régime de rentes de conjoints survivants	-	-	-	-	-	-
4. Intérêts sur l'obligation relative aux congés de maladie accumulés*	(17 000,0)	(17 000,0)	-	-	-	-
	<u>7 794 000,0</u>	<u>(17 000,0)</u>		<u>-</u>	<u>7 811 000,0</u>	<u>6 947 000,0</u>
Moins :						
Crédits permanents						
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)						
Élément 1					5 007 000,0	4 286 000,0
Voir lois ci-dessous**						
Élément 2					2 804 000,0	2 661 000,0
<b>Crédit à voter</b>					<u>-</u>	<u>-</u>

Ce programme vise à pourvoir au paiement des intérêts sur la dette directe, à la dépense d'intérêts sur le compte des régimes de retraite, à la dépense d'intérêts sur l'obligation relative aux congés de maladie accumulés et à la dépense d'intérêts sur le régime de rentes de conjoints survivants.

\* Les intérêts sur cette obligation incluent des revenus de placement. Un budget de dépenses négatif signifie que les revenus de placement sont supérieurs à la dépense anticipée.

\*\* Les crédits permanents réfèrent aux lois suivantes : Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires, (L.R.Q., c. R-12), Loi sur le régime de retraite de certains enseignants, (L.R.Q., c. R-9.1), Loi sur le régime de retraite des enseignants, (L.R.Q., c. R-11), Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, (L.R.Q., c. R-10), Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale, (L.R.Q., c. C-52.1), Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels, (L.R.Q., c. R-9.2), Loi sur les tribunaux judiciaires, (L.R.Q., c. T-16), Loi sur la police, (L.R.Q., c. P-13.1) et Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement (L.R.Q., c. R-12.1).

#### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2011-2012	2010-2011
	1	2	3	4		
(000 \$)						
Service de la dette	5 007 000,0	2 804 000,0	-	(17 000,0)	7 794 000,0	6 934 000,0
	<u>5 007 000,0</u>	<u>2 804 000,0</u>	<u>-</u>	<u>(17 000,0)</u>	<u>7 794 000,0</u>	<u>6 934 000,0</u>



## Crédits affectés à un fonds spécial

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
<b>Programme 2 - Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement</b>		
Fonds de financement	-	-
Fonds du centre financier de Montréal	337,5	450,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>337,5</b>	<b>450,0</b>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<b>17</b>	<b>17</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
Fonctionnement	337,5	450,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>337,5</b>	<b>450,0</b>

## Crédits de transfert

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Direction du Ministère</b>		
Institut de la statistique du Québec	13 761,8	14 171,8
Société de financement des infrastructures locales du Québec	14 266,0	-
Autres crédits de transfert	435,0	300,0
Total du programme 1	28 462,8	14 471,8
<b>Programme 2 - Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement</b>		
Lutte contre l'évasion fiscale et le travail au noir	35 266,4	25 866,4
Autres crédits de transfert	5 015,0	5 750,0
Total du programme 2	40 281,4	31 616,4
<b>Total du portefeuille</b>	<b>68 744,2</b>	<b>46 088,2</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	37 061,8	30 171,8
Institutions d'enseignement	2 003,3	2 378,3
Municipalités	23 851,6	9 585,6
Organismes à but non lucratif	5 827,5	3 952,5
<b>Total du portefeuille</b>	<b>68 744,2</b>	<b>46 088,2</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
Rémunération	11 296,3	11 553,0
Fonctionnement	2 465,5	2 618,8
Capital	535,1	-
Intérêt	750,4	-
Support	53 696,9	31 916,4
<b>Total du portefeuille</b>	<b>68 744,2</b>	<b>46 088,2</b>



# Immigration et Communautés culturelles

Programmes	Budget de dépenses	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2011-2012	Crédits 2010-2011
	2011-2012				
	<b>(000 \$)</b>				
1. Immigration, intégration et communautés culturelles	303 069,8	2 551,7	11 883,0	<b>312 401,1</b>	313 384,5
2. Organisme relevant du ministre	833,0	8,0	3,0	<b>828,0</b>	850,0
	<u>303 902,8</u>	<u>2 559,7</u>	<u>11 886,0</u>	<b>313 229,1</b>	314 234,5
Moins : Crédits permanents				<b>9,6</b>	9,6
<b>Crédits à voter</b>				<b>313 219,5</b>	314 224,9

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2011-2012	2010-2011
	<b>(000 \$)</b>	
Rémunération	<b>63 091,9</b>	64 428,9
Fonctionnement	<b>199 510,4</b>	200 778,8
Transfert	<b>41 300,5</b>	39 700,5
<b>Total</b>	<b>303 902,8</b>	304 908,2
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	<b>11 802,0</b>	11 702,0
Prêts, placements, avances et autres	<b>84,0</b>	184,0
<b>Total</b>	<b>11 886,0</b>	11 886,0
<b>Effectif</b>	<b>(en ETC)</b>	
Effectif des programmes	<b>1 045</b>	1 065
<b>Effectif total</b>	<b>1 045</b>	1 065

## Programme 1 Immigration, intégration et communautés culturelles

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2011-2012	Crédits 2010-2011
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
(000 \$)						
1. Immigration	3 263,0	-	-	-	3 263,0	5 600,0
2. Francisation	67 637,0	-	-	-	67 637,0	65 921,1
3. Intégration, régionalisation et relations interculturelles	49 187,0	-	-	-	49 187,0	49 338,0
4. Direction, information et services centralisés	17 233,3	2 551,7		11 883,0	26 564,6	26 775,9
5. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants*	165 749,5	-		-	165 749,5	165 749,5
	303 069,8	2 551,7		11 883,0	312 401,1	313 384,5
Moins :						
Crédits permanents						
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)						
Élément 4					9,6	9,6
<b>Crédit à voter**</b>					<b>312 391,5</b>	<b>313 374,9</b>

Ce programme vise à assurer le recrutement, la sélection et l'intégration linguistique, sociale et économique des immigrants, de même qu'à favoriser une société ouverte au pluralisme et propice au rapprochement interculturel.

\* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

\*\* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					2011-2012	2010-2011
	1	2	3	4	5		
(000 \$)							
Rémunération	3 013,0	30 929,1	17 102,0	11 464,8	-	62 508,9	63 845,9
Fonctionnement	250,0	21 907,9	5 914,5	5 438,5	165 749,5	199 260,4	200 506,8
Transfert	-	14 800,0	26 170,5	330,0	-	41 300,5	39 700,5
	3 263,0	67 637,0	49 187,0	17 233,3	165 749,5	303 069,8	304 053,2
<b>Budget d'investissements</b>							
Immobilisations	-	-	-	11 800,0	-	11 800,0	11 700,0
Prêts, placements, avances et autres	-	-	-	83,0	-	83,0	183,0
	-	-	-	11 883,0	-	11 883,0	11 883,0
<b>Effectif total (en ETC)</b>	208	278	321	231	-	1 038	1 058

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1, 2, 3 et 4 de ce programme peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 2

### Organisme relevant du ministre

Élément	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2011-2012	2010-2011
(000 \$)					
1. Conseil des relations interculturelles	833,0	8,0	3,0	<b>828,0</b>	850,0
<b>Crédit à voter</b>				<b>828,0</b>	850,0

Ce programme vise à permettre au Ministère d'obtenir un éclairage sur des problématiques particulières touchant l'intégration et les relations interculturelles.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2011-2012	2010-2011
(000 \$)				
Rémunération	583,0		<b>583,0</b>	583,0
Fonctionnement	250,0		<b>250,0</b>	272,0
	833,0		<b>833,0</b>	855,0
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	2,0		<b>2,0</b>	2,0
Prêts, placements, avances et autres	1,0		<b>1,0</b>	1,0
	3,0		<b>3,0</b>	3,0
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<b>7</b>		<b>7</b>	<b>7</b>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Crédit au net

---

	<b>2011-2012</b>	2010-2011
	<b>(000 \$)</b>	
<b>Programme 1 - Immigration, intégration et communautés culturelles</b>		
Dépenses du programme (excluant amortissement et provision)	<b>134 768,6</b>	135 752,0
Moins : Revenus associés au crédit au net	<b>7 800,0</b>	7 800,0
Crédit au net	<b>126 968,6</b>	127 952,0

Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification de l'analyse des dossiers relatifs à la sélection des immigrants.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus compris entre 7 800 000 \$ et 45 800 000 \$ et d'un montant équivalent à 50 % des revenus qui excèdent 45 800 000 \$.

---

## Crédits de transfert

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Immigration, intégration et communautés culturelles</b>		
Programme action diversité	3 550,0	3 550,0
Programme d'accompagnement des nouveaux arrivants	10 700,0	10 700,0
Programme d'accueil et d'installation des réfugiés	2 450,0	2 450,0
Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants	14 800,0	13 200,0
Programme de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires autonomes engagés dans les champs de mission du Ministère	1 054,0	1 054,0
Programme de soutien à des projets afin de faciliter l'admission aux ordres professionnels	4 000,0	4 000,0
Programme régional d'intégration	4 416,5	4 416,5
Autres crédits de transfert	330,0	330,0
Total du programme 1	41 300,5	39 700,5
<b>Total du portefeuille</b>	<b>41 300,5</b>	<b>39 700,5</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
Municipalités	2 500,0	2 500,0
Organismes à but non lucratif	21 550,5	21 550,5
Personnes	17 250,0	15 650,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>41 300,5</b>	<b>39 700,5</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
Support	41 300,5	39 700,5
<b>Total du portefeuille</b>	<b>41 300,5</b>	<b>39 700,5</b>





# Justice

Programmes	Budget de dépenses	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2011-2012	Crédits 2010-2011
	2011-2012				
	<b>(000 \$)</b>				
1. Activité judiciaire	98 138,1	-	377,8	<b>98 515,9</b>	96 209,5
2. Administration de la justice	267 631,4	8 529,6	31 640,5	<b>290 742,3</b>	296 098,4
3. Justice administrative	11 870,2	-	3,0	<b>11 873,2</b>	11 885,1
4. Aide aux justiciables	233 394,0	87,8	321,0	<b>233 627,2</b>	229 882,1
5. Organisme de protection relevant du ministre	8 177,5	75,0	44,4	<b>8 146,9</b>	8 209,8
6. Poursuites criminelles et pénales	77 266,9	442,0	1 434,2	<b>78 259,1</b>	77 289,5
	<u>696 478,1</u>	<u>9 134,4</u>	<u>33 820,9</u>	<b><u>721 164,6</u></b>	<u>719 574,4</u>
Moins : Crédits permanents				<b>167 220,9</b>	163 450,9
<b>Crédits à voter</b>				<b>553 943,7</b>	556 123,5

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2011-2012	2010-2011
	<b>(000 \$)</b>	
Rémunération	<b>299 454,5</b>	292 797,0
Fonctionnement	<b>170 927,2</b>	169 548,3
Affectation à un fonds spécial	<b>10,1</b>	10,1
Transfert	<b>221 086,3</b>	218 429,8
Créances douteuses et autres provisions	<b>5 000,0</b>	5 000,0
<b>Total</b>	<b>696 478,1</b>	685 785,2
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	<b>33 777,8</b>	42 880,5
Prêts, placements, avances et autres	<b>43,1</b>	43,1
<b>Total</b>	<b>33 820,9</b>	42 923,6
<b>Effectif</b>	<b>(en ETC)</b>	
Effectif des programmes	<b>3 630</b>	3 726
Effectif des fonds spéciaux	<b>141</b>	144
<b>Effectif total</b>	<b>3 771</b>	3 870

## Programme 1

### Activité judiciaire

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2011-2012	2010-2011
<b>(000 \$)</b>					
1. Magistrature	69 828,5	-	247,5	<b>70 076,0</b>	69 976,0
2. Déontologie judiciaire et perfectionnement des juges	2 190,5	-	-	<b>2 190,5</b>	2 190,5
3. Soutien à la magistrature	25 915,3	-	130,3	<b>26 045,6</b>	23 839,2
4. Comité sur la rémunération des juges	203,8	-	-	<b>203,8</b>	203,8
	<u>98 138,1</u>	<u>-</u>	<u>377,8</u>	<b>98 515,9</b>	<u>96 209,5</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur les tribunaux judiciaires, (L.R.Q., c. T-16)					
Élément 1				<b>67 498,5</b>	67 498,5
Élément 2				<b>2 190,5</b>	2 190,5
Élément 4				<b>203,8</b>	203,8
<b>Crédit à voter</b>				<b>28 623,1</b>	26 316,7

Ce programme permet aux tribunaux des diverses juridictions d'exercer le pouvoir judiciaire et les diverses fonctions juridictionnelles qui y sont rattachées, soit de rendre jugement ou de favoriser le règlement de litiges au moyen de la conciliation judiciaire. Il comprend les activités reliées aux règles déontologiques applicables à la magistrature, au perfectionnement des juges et au soutien administratif nécessaire. Il vise également le comité mandaté pour évaluer le traitement, le régime de retraite et les autres avantages sociaux des juges de la Cour du Québec, des juges des cours municipales et des juges de paix magistrats ainsi qu'à formuler des recommandations au gouvernement.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments		2011-2012	2010-2011
			3	4		
<b>(000 \$)</b>						
Rémunération	66 034,7	303,9	23 867,0	-	<b>90 205,6</b>	87 805,6
Fonctionnement	3 793,8	1 886,6	2 048,3	203,8	<b>7 932,5</b>	8 026,1
	<u>69 828,5</u>	<u>2 190,5</u>	<u>25 915,3</u>	<u>203,8</u>	<b>98 138,1</b>	<u>95 831,7</u>
<b>Budget d'investissements</b>						
Immobilisations	247,5	-	130,3	-	<b>377,8</b>	377,8
	<u>247,5</u>	<u>-</u>	<u>130,3</u>	<u>-</u>	<b>377,8</b>	<u>377,8</u>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<b>339</b>	<b>4</b>	<b>458</b>	<b>-</b>	<b>801</b>	<b>815</b>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1 et 3 de ce programme peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 2

### Administration de la justice

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2011-2012	2010-2011
<b>(000 \$)</b>					
1. Soutien administratif à l'activité judiciaire	77 112,5	-	1 683,5	<b>78 796,0</b>	76 916,3
2. Affaires juridiques et législatives	35 971,6	-	5,0	<b>35 976,6</b>	34 482,0
3. Direction, planification et services à l'organisation	144 469,1	8 529,6	13 466,0	<b>149 405,5</b>	146 344,0
4. Traitement des infractions et perception des amendes	10 078,2	-	2 379,0	<b>12 457,2</b>	12 553,9
5. Système intégré d'information de justice	-	-	14 107,0	<b>14 107,0</b>	25 802,2
	<u>267 631,4</u>	<u>8 529,6</u>	<u>31 640,5</u>	<b>290 742,3</b>	296 098,4
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 3				<b>5 000,0</b>	5 000,0
Loi sur les tribunaux judiciaires, (L.R.Q., c. T-16)					
Élément 3				<b>5 106,6</b>	5 106,6
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 3				<b>20,0</b>	20,0
<b>Crédit à voter</b>				<b>280 615,7</b>	285 971,8

Ce programme vise à assurer le soutien administratif nécessaire au fonctionnement des cours de justice et à la publicité des droits, à fournir un soutien d'ordre juridique, législatif et réglementaire à toutes les activités gouvernementales.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			2011-2012	2010-2011
			3	4	5		
<b>(000 \$)</b>							
Rémunération	55 315,6	31 696,7	38 659,2	7 549,9	-	<b>133 221,4</b>	130 885,3
Fonctionnement	20 811,3	4 274,9	99 967,1	2 528,3	-	<b>127 581,6</b>	126 123,5
Affectation à un fonds spécial	-	-	10,1	-	-	<b>10,1</b>	10,1
Transfert	985,6	-	832,7	-	-	<b>1 818,3</b>	1 865,9
Créances douteuses et autres provisions	-	-	5 000,0	-	-	<b>5 000,0</b>	5 000,0
	<u>77 112,5</u>	<u>35 971,6</u>	<u>144 469,1</u>	<u>10 078,2</u>	<u>-</u>	<b>267 631,4</b>	263 884,8
<b>Budget d'investissements</b>							
Immobilisations	1 652,1	5,0	13 458,3	2 379,0	14 107,0	<b>31 601,4</b>	40 704,1
Prêts, placements, avances et autres	31,4	-	7,7	-	-	<b>39,1</b>	39,1
	<u>1 683,5</u>	<u>5,0</u>	<u>13 466,0</u>	<u>2 379,0</u>	<u>14 107,0</u>	<b>31 640,5</b>	40 743,2
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<b>1 111</b>	<b>383</b>	<b>266</b>	<b>130</b>	<b>7</b>	<b>1 897</b>	1 939

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1, 2 et 3 de ce programme peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance. De plus, sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé des crédits de l'élément 4 peut être reporté en 2012-2013, jusqu'à concurrence de 2 200 000 \$, en excluant la partie « Investissements », afin de donner suite à une entente de gestion concernant le Bureau des infractions et des amendes intervenue entre le ministre responsable et le Conseil du trésor.

## Programme 3

### Justice administrative

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2011-2012	2010-2011
<b>(000 \$)</b>					
1. Contribution du ministère de la Justice au Tribunal administratif du Québec	11 425,0	-	-	<b>11 425,0</b>	11 425,0
2. Conseil de la justice administrative	445,2	-	3,0	<b>448,2</b>	460,1
	<u>11 870,2</u>	-	<u>3,0</u>	<b><u>11 873,2</u></b>	<u>11 885,1</u>
<b>Crédit à voter</b>				<b>11 873,2</b>	11 885,1

Ce programme vise à assurer la part du Ministère au financement du Tribunal administratif du Québec. Celui-ci a pour fonction, dans les cas prévus par la Loi sur la justice administrative (L.R.Q., c. J-3), de statuer sur les recours exercés relatifs à des décisions rendues par une autorité administrative gouvernementale ou une autorité décentralisée. De plus, ce programme inclut le financement du Conseil de la justice administrative, organisme à vocation déontologique intervenant à l'égard des membres des différents tribunaux administratifs.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2011-2012	2010-2011
	1	2		
<b>(000 \$)</b>				
Rémunération	-	189,3	<b>189,3</b>	172,5
Fonctionnement	-	255,9	<b>255,9</b>	284,6
Transfert	11 425,0	-	<b>11 425,0</b>	11 425,0
	<u>11 425,0</u>	<u>445,2</u>	<b><u>11 870,2</u></b>	<u>11 882,1</u>
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	-	3,0	<b>3,0</b>	3,0
	-	<u>3,0</u>	<b><u>3,0</u></b>	<u>3,0</u>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	-	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 4

### Aide aux justiciables

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2011-2012	Crédits 2010-2011
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
<b>(000 \$)</b>						
1. Commission des services juridiques	130 410,0	-	-	-	<b>130 410,0</b>	130 285,9
2. Fonds d'aide aux recours collectifs	695,5	-	-	-	<b>695,5</b>	720,5
3. Indemnisation des victimes d'actes criminels	86 049,1	-	-	-	<b>86 049,1</b>	82 549,1
4. Loi sur le civisme	1 152,4	-	-	-	<b>1 152,4</b>	882,4
5. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	15 087,0	87,8		321,0	<b>15 320,2</b>	15 444,2
	233 394,0	87,8		321,0	<b>233 627,2</b>	229 882,1
Moins :						
Crédits permanents						
Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels, (L.R.Q., c. I-6)						
Élément 3						
Loi visant à favoriser le civisme, (L.R.Q., c. C-20)						
Élément 4						
					<b>86 049,1</b>	82 549,1
					<b>1 152,4</b>	882,4
<b>Crédit à voter</b>					<b>146 425,7</b>	146 450,6

Ce programme vise à assurer une aide juridique, financière ou sociale aux personnes économiquement faibles et défavorisées ainsi qu'aux enfants et aux familles aux prises avec certains problèmes sociaux ayant un rapport avec la justice. Il vise aussi à assurer une compensation financière aux personnes ayant été blessées en accomplissant un acte de civisme ainsi qu'aux victimes d'actes criminels. L'assistance offerte se traduit par l'aide juridique, l'aide aux recours collectifs, l'aide au civisme et par l'indemnisation des victimes d'actes criminels. De plus, par le biais de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, il veille au respect de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.

#### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					2011-2012	2010-2011
	1	2	3	4	5		
<b>(000 \$)</b>							
Rémunération	-	-	-	-	11 557,2	<b>11 557,2</b>	11 557,2
Fonctionnement	-	-	10 400,0	215,0	3 529,8	<b>14 144,8</b>	13 053,8
Transfert	130 410,0	695,5	75 649,1	937,4	-	<b>207 692,0</b>	205 037,9
	130 410,0	695,5	86 049,1	1 152,4	15 087,0	<b>233 394,0</b>	229 648,9
<b>Budget d'investissements</b>							
Immobilisations	-	-	-	-	318,0	<b>318,0</b>	318,0
Prêts, placements, avances et autres	-	-	-	-	3,0	<b>3,0</b>	3,0
	-	-	-	-	321,0	<b>321,0</b>	321,0
<b>Effectif total (en ETC)</b>	-	-	-	-	168	<b>168</b>	168

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de l'élément 5 de ce programme peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à cet élément, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de cet élément sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 5

### Organisme de protection relevant du ministre

Élément	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2011-2012	2010-2011
(000 \$)					
1. Office de la protection du consommateur	8 177,5	75,0	44,4	<b>8 146,9</b>	8 209,8
<b>Crédit à voter*</b>				<b>8 146,9</b>	8 209,8

Ce programme géré par l'Office de la protection du consommateur vise à assurer la protection des droits des citoyens en regard de l'application de la Loi sur la protection du consommateur (L.R.Q., c. P-40.1).

\* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2011-2012	2010-2011
		(000 \$)		
Rémunération	6 334,7		<b>6 334,7</b>	6 334,7
Fonctionnement	1 691,8		<b>1 691,8</b>	1 804,7
Transfert	151,0		<b>151,0</b>	101,0
	<u>8 177,5</u>		<u><b>8 177,5</b></u>	<u>8 240,4</u>
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	43,4		<b>43,4</b>	43,4
Prêts, placements, avances et autres	1,0		<b>1,0</b>	1,0
	<u>44,4</u>		<u><b>44,4</b></u>	<u>44,4</u>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	104		<b>104</b>	107

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 6

### Poursuites criminelles et pénales

Élément	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2011-2012	2010-2011
(000 \$)					
1. Directeur des poursuites criminelles et pénales	77 266,9	442,0	1 434,2	<b>78 259,1</b>	77 289,5
<b>Crédit à voter</b>				<b>78 259,1</b>	77 289,5

Ce programme, géré par le Directeur des poursuites criminelles et pénales, permet à ce dernier d'agir comme poursuivant dans les matières criminelles et pénales.

#### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2011-2012	2010-2011
		(000 \$)		
Rémunération	57 946,3		<b>57 946,3</b>	56 041,7
Fonctionnement	19 320,6		<b>19 320,6</b>	20 255,6
	<u>77 266,9</u>		<b>77 266,9</b>	76 297,3
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	1 434,2		<b>1 434,2</b>	1 434,2
	<u>1 434,2</u>		<b>1 434,2</b>	1 434,2
<b>Effectif total (en ETC)</b>	657		<b>657</b>	694

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.



## Crédit au net

---

	<u>2011-2012</u>	<u>2010-2011</u>
	(000 \$)	
<b>Programme 5 - Organisme de protection relevant du ministre</b>		
Dépenses du programme (excluant amortissement)	<b>8 102,5</b>	8 165,4
Moins : Revenus associés au crédit au net	<u>400,0</u>	<u>800,0</u>
Crédit au net	<b>7 702,5</b>	7 365,4

Ce crédit au net vise les activités de l'Office de la protection du consommateur. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification applicable aux droits et permis exigés des vendeurs itinérants, des prêteurs d'argent, des studios de santé, des agences de recouvrement de créances, des agences de voyages et des commerçants (garanties supplémentaires et certificats d'exemption).

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 400 000 \$.

---

## Crédits affectés à un fonds spécial

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
<b>Programme 2 - Administration de la justice</b>		
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	10,1	10,1
Fonds des registres du ministère de la Justice	-	-
<b>Total du portefeuille</b>	<b>10,1</b>	<b>10,1</b>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<b>141</b>	<b>144</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
Fonctionnement	10,1	10,1
<b>Total du portefeuille</b>	<b>10,1</b>	<b>10,1</b>

## Crédits de transfert

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
<b>Programme 2 - Administration de la justice</b>		
Autres crédits de transfert	1 818,3	1 865,9
<b>Programme 3 - Justice administrative</b>		
Contribution du ministère de la Justice au Tribunal administratif du Québec	11 425,0	11 425,0
<b>Programme 4 - Aide aux justiciables</b>		
Actes de civisme	937,4	882,4
Aide juridique	50 255,3	50 255,3
Commission des services juridiques	80 154,7	80 030,6
Fonds d'aide aux recours collectifs - aide aux bénéficiaires	273,2	298,2
Fonds d'aide aux recours collectifs - fonctionnement	422,3	422,3
Indemnisation des victimes d'actes criminels	75 649,1	73 149,1
Total du programme 4	207 692,0	205 037,9
<b>Programme 5 - Organisme de protection relevant du ministre</b>		
Projets et partenariats stratégiques	150,0	100,0
Autres crédits de transfert	1,0	1,0
Total du programme 5	151,0	101,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>221 086,3</b>	<b>218 429,8</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	92 002,0	91 877,9
Organismes à but non lucratif	1 968,3	1 965,9
Personnes	127 116,0	124 586,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>221 086,3</b>	<b>218 429,8</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
Rémunération	72 051,4	71 736,6
Fonctionnement	18 508,7	18 699,4
Capital	522,8	522,8
Support	130 003,4	127 471,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>221 086,3</b>	<b>218 429,8</b>

# Relations internationales

Programme	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2011-2012	2010-2011
<b>(000 \$)</b>					
1. Affaires internationales	111 660,5	3 977,6	19 085,0	<b>126 767,9</b>	115 672,7
Moins :					
Crédits permanents				<b>109,6</b>	109,6
<b>Crédit à voter</b>				<b>126 658,3</b>	115 563,1

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2011-2012	2010-2011
	<b>(000 \$)</b>	
Rémunération	<b>50 511,3</b>	50 511,3
Fonctionnement	<b>34 771,8</b>	36 659,5
Transfert	<b>26 377,4</b>	26 694,5
<b>Total</b>	<b>111 660,5</b>	113 865,3
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	<b>18 085,0</b>	4 785,0
Prêts, placements, avances et autres	<b>1 000,0</b>	1 000,0
<b>Total</b>	<b>19 085,0</b>	5 785,0
<b>Effectif</b>		
	<b>(en ETC)</b>	
Effectif du programme	<b>560</b>	574
<b>Effectif total</b>	<b>560</b>	574

## Programme 1

### Affaires internationales

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2011-2012	Crédits 2010-2011
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
(000 \$)						
1. Politiques et affaires francophones et multilatérales	24 478,5	-	-	-	<b>24 478,5</b>	24 806,6
2. Représentation du Québec à l'étranger	48 808,7	2 886,0	-	17 535,0	<b>63 457,7</b>	51 670,2
3. Affaires bilatérales	17 198,6	-	-	-	<b>17 198,6</b>	17 309,1
4. Protocole, missions et administration	17 297,5	1 091,6	-	1 550,0	<b>17 755,9</b>	17 886,8
5. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de la Politique internationale du Québec*	3 877,2	-	-	-	<b>3 877,2</b>	4 000,0
	<u>111 660,5</u>	<u>3 977,6</u>		<u>19 085,0</u>	<b><u>126 767,9</u></b>	<u>115 672,7</u>
Moins :						
Crédits permanents						
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)						
Élément 1					<b>109,6</b>	109,6
<b>Crédit à voter</b>					<b><u>126 658,3</u></b>	<u>115 563,1</u>

Ce programme vise à planifier, organiser et diriger l'action du gouvernement du Québec à l'étranger ainsi que celle de ses ministères et organismes.

\* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			2011-2012	2010-2011
			3	4	5		
(000 \$)							
Rémunération	6 930,1	28 478,0	5 089,4	10 013,8	-	<b>50 511,3</b>	50 511,3
Fonctionnement	1 907,2	20 330,7	1 373,0	7 283,7	3 877,2	<b>34 771,8</b>	36 659,5
Transfert	15 641,2	-	10 736,2	-	-	<b>26 377,4</b>	26 694,5
	<u>24 478,5</u>	<u>48 808,7</u>	<u>17 198,6</u>	<u>17 297,5</u>	<u>3 877,2</u>	<b><u>111 660,5</u></b>	<u>113 865,3</u>
<b>Budget d'investissements</b>							
Immobilisations	-	16 535,0	-	1 550,0	-	<b>18 085,0</b>	4 785,0
Prêts, placements, avances et autres	-	1 000,0	-	-	-	<b>1 000,0</b>	1 000,0
	-	<u>17 535,0</u>	-	<u>1 550,0</u>	-	<b><u>19 085,0</u></b>	<u>5 785,0</u>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<b>102</b>	<b>259</b>	<b>85</b>	<b>114</b>	<b>-</b>	<b>560</b>	<b>574</b>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1, 2, 3 et 4 de ce programme peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Crédits de transfert

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Affaires internationales</b>		
Organismes de la Francophonie	10 368,6	10 310,4
Organismes voués à la jeunesse	4 831,5	4 865,6
Programmes de coopération	1 931,6	1 931,6
Québec sans frontières et autres	3 174,5	3 174,5
Soutien à l'implantation d'organisations internationales	3 896,9	4 238,1
Subventions dans le cadre des affaires bilatérales	798,6	798,6
Autres crédits de transfert	1 375,7	1 375,7
Total du programme 1	<u>26 377,4</u>	<u>26 694,5</u>
<b>Total du portefeuille</b>	<b>26 377,4</b>	<b>26 694,5</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	2 000,0	2 000,0
Institutions d'enseignement	885,0	885,0
Organismes à but non lucratif	22 332,3	22 649,4
Personnes	1 160,1	1 160,1
<b>Total du portefeuille</b>	<u>26 377,4</u>	<u>26 694,5</u>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
Rémunération	925,0	925,0
Fonctionnement	1 075,0	1 075,0
Support	24 377,4	24 694,5
<b>Total du portefeuille</b>	<u>26 377,4</u>	<u>26 694,5</u>



# Ressources naturelles et Faune

Programmes	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2011-2012	2010-2011
<b>(000 \$)</b>					
1. Gestion des ressources naturelles	481 612,6	11 305,8	57 255,7	<b>527 562,5</b>	473 282,0
2. Protection et mise en valeur de la ressource faunique	64 888,3	4 858,6	7 060,0	<b>67 089,7</b>	69 914,4
	<u>546 500,9</u>	<u>16 164,4</u>	<u>64 315,7</u>	<b>594 652,2</b>	543 196,4
Moins : Crédits permanents				<b>5 114,2</b>	15 114,2
<b>Crédits à voter</b>				<b>589 538,0</b>	528 082,2

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
Rémunération	180 482,8	173 881,3
Fonctionnement	89 244,8	109 566,0
Affectation à un fonds spécial	246 087,0	216 957,6
Transfert	30 611,3	28 231,2
Créances douteuses et autres provisions	75,0	75,0
<b>Total</b>	<b>546 500,9</b>	528 711,1
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	30 539,3	30 539,3
Prêts, placements, avances et autres	33 776,4	110,4
<b>Total</b>	<b>64 315,7</b>	30 649,7
<b>Effectif</b>		
(en ETC)		
Effectif des programmes	2 846	2 924
Effectif des fonds spéciaux	1 005	1 021
<b>Effectif total</b>	<b>3 851</b>	3 945



## Programme 1

### Gestion des ressources naturelles

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2011-2012	Crédits 2010-2011
1. Plan Nord et territoire	17 202,3	25,0	2 177,0	<b>19 354,3</b>	15 003,8
2. Ressources forestières*	206 134,4	-	33 666,0	<b>239 800,4</b>	186 843,8
3. Ressources minérales	17 285,1	1 015,6	1 575,0	<b>17 844,5</b>	18 224,1
4. Ressources énergétiques	25 557,1	716,6	585,0	<b>25 425,5</b>	32 401,6
5. Direction du Ministère, administration et connaissance géographique	59 842,3	7 452,5	13 368,7	<b>65 758,5</b>	62 126,9
6. Opérations régionales	148 231,8	1 824,4	5 760,0	<b>152 167,4</b>	151 240,6

Suite à la page 153

Ce programme vise à assurer le développement, la protection, la connaissance et la mise en valeur du territoire québécois et des ressources forestières, minières et énergétiques dans une perspective de développement durable et de gestion intégrée.

\* Le budget d'investissements 2011-2012 inclut, au titre de « Prêts, placements, avances et autres », le montant requis pour des dépenses inscrites au cours des années antérieures.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments				Sous- total
			3	4	5	6	
			(000 \$)				
Rémunération	4 007,3	-	11 072,9	5 671,7	30 080,4	83 956,2	134 788,5
Fonctionnement	2 410,4	5 000,0	5 255,8	3 486,1	22 200,9	24 813,0	63 166,2
Affectation à un fonds spécial	-	201 114,4	-	12 200,0	-	32 772,6	246 087,0
Transfert	10 784,6	20,0	956,4	4 199,3	7 561,0	6 690,0	30 211,3
	17 202,3	206 134,4	17 285,1	25 557,1	59 842,3	148 231,8	474 253,0
<b>Budget d'investissements</b>							
Immobilisations	2 177,0	-	1 575,0	585,0	13 268,3	5 760,0	23 365,3
Prêts, placements, avances et autres	-	33 666,0	-	-	100,4	-	33 766,4
	2 177,0	33 666,0	1 575,0	585,0	13 368,7	5 760,0	57 131,7
<b>Effectif total (en ETC)</b>	47	-	162	76	513	1 341	2 139

## Programme 1 (suite)

### Gestion des ressources naturelles

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2011-2012	2010-2011
<b>(000 \$)</b>					
7. Forestier en chef	7 359,6	271,7	124,0	7 211,9	7 441,2
	481 612,6	11 305,8	57 255,7	527 562,5	473 282,0
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur les forêts, (L.R.Q., c. F-4.1)					
Élément 2				5 000,0	15 000,0
Loi sur le crédit forestier, (L.R.Q., c. C-78)					
Élément 2				20,0	20,0
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 5				19,2	19,2
<b>Crédit à voter*</b>				<b>522 523,3</b>	<b>458 242,8</b>

\* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments	2011-2012	2010-2011
				(000 \$)	(000 \$)
Rémunération	134 788,5	4 995,7		139 784,2	133 183,1
Fonctionnement	63 166,2	2 363,9		65 530,1	84 026,2
Affectation à un fonds spécial	246 087,0	-		246 087,0	216 957,6
Transfert	30 211,3	-		30 211,3	26 831,2
	474 253,0	7 359,6		481 612,6	460 998,1
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	23 365,3	124,0		23 489,3	23 489,3
Prêts, placements, avances et autres	33 766,4	-		33 766,4	100,4
	57 131,7	124,0		57 255,7	23 589,7
<b>Effectif total (en ETC)</b>	2 139	72		2 211	2 286

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 2

### Protection et mise en valeur de la ressource faunique

Élément	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2011-2012	2010-2011
(000 \$)					
1. Protection et mise en valeur de la ressource faunique	64 888,3	4 858,6	7 060,0	<b>67 089,7</b>	69 914,4
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 1				75,0	75,0
<b>Crédit à voter*</b>				<b>67 014,7</b>	69 839,4

Ce programme a pour objectifs la conservation, la protection, le développement, la connaissance et la mise en valeur des ressources fauniques ainsi que la surveillance et le contrôle de l'utilisation de la ressource faunique et de ses habitats.

\* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2011-2012	2010-2011
(000 \$)				
Rémunération	40 698,6		<b>40 698,6</b>	40 698,2
Fonctionnement	23 714,7		<b>23 714,7</b>	25 539,8
Transfert	400,0		<b>400,0</b>	1 400,0
Créances douteuses et autres provisions	75,0		<b>75,0</b>	75,0
	64 888,3		<b>64 888,3</b>	67 713,0
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	7 050,0		<b>7 050,0</b>	7 050,0
Prêts, placements, avances et autres	10,0		<b>10,0</b>	10,0
	7 060,0		<b>7 060,0</b>	7 060,0
<b>Effectif total (en ETC)</b>	635		<b>635</b>	638

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Crédit au net

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Gestion des ressources naturelles</b>		
Dépenses du programme (excluant amortissement)	<b>470 306,8</b>	449 692,3
Moins : Revenus associés au crédit au net	<b>70,0</b>	70,0
Crédit au net	<b>470 236,8</b>	449 622,3

Ce crédit au net vise les activités de remise en état des habitats fauniques et du tirage au sort des terrains de villégiature sur les terres publiques.

### - Remise en état des habitats fauniques

Ce crédit au net concerne les activités relatives à la remise en état d'un habitat faunique lorsqu'un tiers est reconnu coupable d'avoir commis une infraction. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des frais réclamés aux contrevenants qui ont refusé d'entreprendre les travaux de remise en état, lesquels ont alors été exécutés par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 10 000 \$.

### - Tirage au sort des terrains de villégiature sur les terres publiques

Ce crédit au net concerne les activités de tirage au sort des terrains de villégiature sur les terres publiques. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de l'inscription des participants au tirage.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 60 000 \$.

## Programme 2 - Protection et mise en valeur de la ressource faunique

Dépenses du programme (excluant amortissement)	<b>60 029,7</b>	62 854,4
Moins : Revenus associés au crédit au net	<b>26 500,0</b>	26 500,0
Crédit au net	<b>33 529,7</b>	36 354,4

Ce crédit au net concerne les activités d'exploitation de la faune et de préservation des habitats des espèces exploitées. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la vente des permis de chasse, de pêche et de piégeage.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent à 85 % des revenus qui excèdent 26 500 000 \$.

## Crédits affectés à un fonds spécial

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Gestion des ressources naturelles</b>		
Fonds d'information foncière	-	-
Fonds d'information géographique	-	-
Fonds forestier	233 887,0	204 757,6
Fonds relatif à la tempête de verglas	12 200,0	12 200,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>246 087,0</b>	<b>216 957,6</b>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<b>1 005</b>	<b>1 021</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
Rémunération	53 438,4	50 517,7
Fonctionnement	73 862,5	72 903,8
Capital	6 696,9	6 235,7
Intérêt	8 103,1	8 564,3
Support	103 986,1	78 736,1
<b>Total du portefeuille</b>	<b>246 087,0</b>	<b>216 957,6</b>

## Crédits de transfert

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Gestion des ressources naturelles</b>		
Aide à la recherche et au développement	614,7	675,0
Aide à l'exploration minérale	416,4	636,0
Aide aux entrepreneurs forestiers et transporteurs de bois rond	-	4 100,0
Assistance à l'industrie minérale	330,0	330,0
Enfouissement des fils électriques	2 600,0	2 600,0
Extension du réseau gazier	1 154,6	1 154,6
Fonds d'aide au développement des territoires de la région Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	2 304,0	-
Fonds d'intervention stratégique régional	3 456,0	-
Fonds pour la réalisation d'initiatives régionales et locales	2 000,0	-
Prêts forestiers	20,0	20,0
Programme Approche intégrée et régionalisée	6 615,0	6 615,0
Soutien dans les milieux autochtones	8 784,6	8 784,6
Autres crédits de transfert	1 916,0	1 916,0
Total du programme 1	30 211,3	26 831,2
<b>Programme 2 - Protection et mise en valeur de la ressource faunique</b>		
Consolidation des pourvoiries	200,0	1 175,0
Autres crédits de transfert	200,0	225,0
Total du programme 2	400,0	1 400,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>30 611,3</b>	<b>28 231,2</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
Entreprises	2 394,6	6 469,6
Entreprises et organismes d'État	2 515,4	656,0
Institutions d'enseignement	80,0	80,0
Municipalités	20 373,3	17 999,6
Organismes à but non lucratif	5 247,0	3 025,0
Personnes	1,0	1,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>30 611,3</b>	<b>28 231,2</b>

## Crédits de transfert (suite)

### Ventilation par catégories de dépenses

---

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
Capital	1 571,0	1 790,6
Intérêt	2 620,0	2 620,0
Support	26 420,3	23 820,6
<b>Total du portefeuille</b>	<b>30 611,3</b>	<b>28 231,2</b>

---

# Santé et Services sociaux

Programmes	Budget de dépenses	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2011-2012	Crédits 2010-2011
	2011-2012				
	<b>(000 \$)</b>				
1. Fonctions nationales	543 853,8	1 708,2	4 599,3	<b>546 744,9</b>	497 039,0
2. Fonctions régionales	20 903 144,2	-	-	<b>20 903 144,2</b>	20 220 309,4
3. Office des personnes handicapées du Québec	13 116,3	132,9	100,0	<b>13 083,4</b>	13 213,7
4. Régie de l'assurance maladie du Québec	7 680 387,7	-	-	<b>7 680 387,7</b>	7 456 939,3
	<u>29 140 502,0</u>	<u>1 841,1</u>	<u>4 699,3</u>	<b><u>29 143 360,2</u></b>	<u>28 187 501,4</u>
Moins :					
Crédits permanents				<b>5 411 537,8</b>	5 344 431,1
Fonds des services de santé				<b>6 047 000,0</b>	5 843 000,0
<b>Crédits à voter</b>				<b><u>17 684 822,4</u></b>	<u>17 000 070,3</u>

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2011-2012	2010-2011
	<b>(000 \$)</b>	
Rémunération	<b>63 616,1</b>	63 166,1
Fonctionnement	<b>75 514,2</b>	76 577,5
Transfert	<b>29 001 371,7</b>	27 799 445,2
<b>Total</b>	<b><u>29 140 502,0</u></b>	<u>27 939 188,8</u>
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	<b>4 699,3</b>	1 725,0
Prêts, placements, avances et autres	<b>-</b>	247 610,0
<b>Total</b>	<b><u>4 699,3</u></b>	<u>249 335,0</u>
<b>Effectif</b>		
	<b>(en ETC)</b>	
Effectif des programmes	<b>829</b>	884
<b>Effectif total</b>	<b><u>829</u></b>	<u>884</u>



## Programme 1

### Fonctions nationales

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2011-2012	2010-2011
(000 \$)					
1. Direction et gestion ministérielle	98 616,7	1 708,2	4 599,3	101 507,8	100 236,7
2. Organismes-conseils	15 306,2	-	-	15 306,2	15 471,0
3. Activités nationales*	429 930,9	-	-	429 930,9	381 331,3
	<u>543 853,8</u>	<u>1 708,2</u>	<u>4 599,3</u>	<u>546 744,9</u>	<u>497 039,0</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				19,2	19,2
Loi sur la santé publique, (L.R.Q., c. S-2.2)					
Élément 3				418,5	418,5
<b>Crédit à voter</b>				<u>546 307,2</u>	<u>496 601,3</u>

Ce programme vise à procurer au Ministère et aux organismes-conseils les ressources et les services nécessaires pour établir, mettre en oeuvre et contrôler leurs programmes de santé et de services sociaux. Il vise également à permettre la participation de la population à la définition de ses besoins, à assurer la coordination nationale du développement et de la prestation des services de santé et des services sociaux et à financer les activités nationales.

\* Le budget d'investissements 2010-2011 inclut, au titre de « Prêts, placements, avances et autres », le montant requis pour des dépenses inscrites au cours des années antérieures.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2011-2012	2010-2011
			3		
(000 \$)					
Rémunération	53 407,2	1 367,4	-	54 774,6	54 324,6
Fonctionnement	45 209,5	1 238,9	1 638,7	48 087,1	49 579,3
Transfert	-	12 699,9	428 292,2	440 992,1	381 569,2
	<u>98 616,7</u>	<u>15 306,2</u>	<u>429 930,9</u>	<u>543 853,8</u>	<u>485 473,1</u>
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	4 599,3	-	-	4 599,3	1 625,0
Prêts, placements, avances et autres	-	-	-	-	10 847,0
	<u>4 599,3</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>4 599,3</u>	<u>12 472,0</u>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<b>671</b>	<b>24</b>	<b>-</b>	<b>695</b>	<b>748</b>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 2

### Fonctions régionales

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2011-2012	2010-2011
<b>(000 \$)</b>					
1. Agences de la santé et des services sociaux	101 005,4	-	-	<b>101 005,4</b>	103 870,8
2. Établissements de santé et de services sociaux*	16 861 931,0	-	-	<b>16 861 931,0</b>	16 415 541,0
3. Organismes communautaires et autres organismes	462 038,6	-	-	<b>462 038,6</b>	447 287,4
4. Activités connexes	2 569 613,0	-	-	<b>2 569 613,0</b>	2 511 422,8
5. Service de la dette	826 854,3	-	-	<b>826 854,3</b>	742 187,4

Suite à la page **162**

Ce programme vise à assurer à la population les services favorisant l'atteinte des objectifs définis par la politique de la santé et du bien-être en matière d'adaptation sociale, de santé physique, de santé publique, de santé mentale et d'intégration sociale.

\* Le budget d'investissements 2010-2011 inclut, au titre de « Prêts, placements, avances et autres », le montant requis pour des dépenses inscrites au cours des années antérieures.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					Sous- total
	1	2	3	4	5	
<b>(000 \$)</b>						
Fonctionnement	-	-	-	24 137,5	-	24 137,5
Transfert	101 005,4	16 861 931,0	462 038,6	2 545 475,5	826 854,3	20 797 304,8
	101 005,4	16 861 931,0	462 038,6	2 569 613,0	826 854,3	20 821 442,3
<b>Budget d'investissements</b>						
Prêts, placements, avances et autres	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-

## Programme 2 (suite)

### Fonctions régionales

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2011-2012	2010-2011
(000 \$)					
6. Provision pour pourvoir, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit requis pour l'harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations	81 701,9	-	-	<b>81 701,9</b>	-
	<u>20 903 144,2</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<b>20 903 144,2</b>	20 220 309,4
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, (L.R.Q., c. R-10)					
Élément 4				<b>661 060,3</b>	708 252,8
Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, (L.R.Q., c. R-12.1)					
Élément 4				<b>93 152,1</b>	100 301,3
Fonds des services de santé					
Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, (L.R.Q., c. R-5)					
Élément 2				<b>3 023 500,0</b>	2 921 500,0
<b>Crédit à voter</b>				<b>17 125 431,8</b>	16 490 255,3

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	6	Éléments	2011-2012		2010-2011	
(000 \$)							
Fonctionnement	24 137,5	-		<b>24 137,5</b>		23 571,8	
Transfert	20 797 304,8	81 701,9		<b>20 879 006,7</b>		19 959 974,6	
	<u>20 821 442,3</u>	<u>81 701,9</u>		<b>20 903 144,2</b>		19 983 546,4	
<b>Budget d'investissements</b>							
Prêts, placements, avances et autres	-	-		-		236 763,0	
	<u>-</u>	<u>-</u>		<u>-</u>		<u>236 763,0</u>	

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1, 2, 3, 4 et 5 de ce programme peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant la partie « Transfert ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance. De plus, sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé des crédits de transfert de l'élément 5 peut être reporté en 2012-2013 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à la partie « Transfert » de cet élément.

## Programme 3

### Office des personnes handicapées du Québec

Élément	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2011-2012	2010-2011
(000 \$)					
1. Administration et soutien à l'intégration des personnes handicapées	13 116,3	132,9	100,0	<b>13 083,4</b>	13 213,7
<b>Crédit à voter</b>				<b>13 083,4</b>	13 213,7

Ce programme vise à assurer l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

#### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2011-2012	2010-2011
		(000 \$)		
Rémunération	8 841,5		<b>8 841,5</b>	8 841,5
Fonctionnement	3 289,6		<b>3 289,6</b>	3 426,4
Transfert	985,2		<b>985,2</b>	962,1
	<u>13 116,3</u>		<u><b>13 116,3</b></u>	<u>13 230,0</u>
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	100,0		<b>100,0</b>	100,0
	<u>100,0</u>		<u><b>100,0</b></u>	<u>100,0</u>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	134		<b>134</b>	136

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 4

### Régie de l'assurance maladie du Québec

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2011-2012	Crédits 2010-2011
1. Services médicaux	5 049 392,2	-	-	<b>5 049 392,2</b>	4 740 434,1
2. Services optométriques	45 056,5	-	-	<b>45 056,5</b>	41 400,5
3. Services dentaires	144 840,3	-	-	<b>144 840,3</b>	135 092,3
4. Services pharmaceutiques et médicaments	2 161 884,8	-	-	<b>2 161 884,8</b>	2 271 305,9
5. Autres services	168 328,5	-	-	<b>168 328,5</b>	163 407,7

Suite à la page 165

Ce programme vise à défrayer le coût des services assurés dans le cadre des régimes d'assurance maladie, d'assistance maladie et d'assurance médicaments ainsi que les frais d'administration afférents.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			Sous- total
			3	4	5	
			(000 \$)			
Transfert	5 049 392,2	45 056,5	144 840,3	2 161 884,8	168 328,5	7 569 502,3
	5 049 392,2	45 056,5	144 840,3	2 161 884,8	168 328,5	7 569 502,3

## Programme 4 (suite)

### Régie de l'assurance maladie du Québec

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2011-2012	Crédits 2010-2011
6. Administration	110 885,4	-	-	110 885,4	105 298,8
	<u>7 680 387,7</u>	-	-	<u>7 680 387,7</u>	<u>7 456 939,3</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, (L.R.Q., c. R-5)					
Élément 1				2 282 910,5	2 080 263,6
Élément 2				20 370,8	17 542,2
Élément 3				65 484,6	55 679,4
Élément 4				2 161 884,8	2 271 305,9
Élément 5				76 104,0	68 401,3
Élément 6				50 133,0	42 246,9
Fonds des services de santé					
Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, (L.R.Q., c. R-5)					
Élément 1				2 766 481,7	2 660 170,5
Élément 2				24 685,7	23 858,3
Élément 3				79 355,7	79 412,9
Élément 5				92 224,5	95 006,4
Élément 6				60 752,4	63 051,9
<b>Crédit à voter</b>				-	-

#### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	6	Éléments	2011-2012	2010-2011
			(000 \$)		
Transfert	7 569 502,3	110 885,4		7 680 387,7	7 456 939,3
	<u>7 569 502,3</u>	<u>110 885,4</u>		<u>7 680 387,7</u>	<u>7 456 939,3</u>

## Crédits de transfert

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Fonctions nationales</b>		
Contribution gouvernementale au Fonds de l'assurance médicaments	193 000,0	161 500,0
Programme d'intervention - hépatite C	1 100,0	3 235,2
Services hospitaliers hors Québec	194 128,7	168 425,7
Autres crédits de transfert	52 763,4	48 408,3
Total du programme 1	440 992,1	381 569,2
<b>Programme 2 - Fonctions régionales</b>		
Achat de vaccins et de produits biologiques	117 429,4	116 400,8
Agences de la santé et des services sociaux	101 005,4	103 870,8
Aide financière aux personnes handicapées pour divers besoins spéciaux	99 762,2	96 911,2
Contribution gouvernementale aux régimes de retraite	754 212,4	808 554,1
Établissements privés	501 650,1	471 953,2
Établissements publics	16 214 693,9	15 564 992,8
Harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations	81 701,9	-
Loyer CHQ - établissements du réseau	145 587,0	141 832,0
Organismes communautaires	439 575,7	427 257,9
Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique	62 498,1	61 033,3
Rémunération des internes et résidents	215 126,4	192 095,4
Ressources de type familial	239 374,1	231 515,1
Santé publique	82 663,2	78 520,2
Service de la dette	826 854,3	742 187,4
Système du sang	353 820,2	349 526,1
Transporteurs ambulanciers	396 493,9	338 214,3
Autres crédits de transfert	246 558,5	235 110,0
Total du programme 2	20 879 006,7	19 959 974,6
<b>Programme 3 - Office des personnes handicapées du Québec</b>		
Soutien à l'intégration des personnes handicapées	985,2	962,1
<b>Programme 4 - Régie de l'assurance maladie du Québec</b>		
Aides techniques	153 380,5	148 459,7
Bourses d'études et de recherche	14 948,0	14 948,0
Frais afférents à l'administration du régime d'assurance maladie	110 885,4	105 298,8
Services dentaires	144 840,3	135 092,3
Services médicaux	5 049 392,2	4 740 434,1
Services optométriques	45 056,5	41 400,5
Services pharmaceutiques et médicaments	2 161 884,8	2 271 305,9
Total du programme 4	7 680 387,7	7 456 939,3
<b>Total du portefeuille</b>	<b>29 001 371,7</b>	<b>27 799 445,2</b>

## Crédits de transfert (suite)

### Ventilation par bénéficiaires

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
Entreprises	321 701,6	264 271,0
Entreprises et organismes d'État	461 640,5	427 152,5
Établissements de santé et de services sociaux	19 780 463,2	18 938 268,9
Organismes à but non lucratif	504 689,8	485 123,3
Personnes	7 932 876,6	7 684 629,5
<b>Total du portefeuille</b>	<b>29 001 371,7</b>	<b>27 799 445,2</b>

### Ventilation par catégories de dépenses

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
Rémunération	19 791 009,7	18 882 640,9
Fonctionnement	4 633 774,9	4 531 679,3
Capital	602 873,9	458 517,9
Intérêt	318 443,8	296 973,2
Support	3 655 269,4	3 629 633,9
<b>Total du portefeuille</b>	<b>29 001 371,7</b>	<b>27 799 445,2</b>





# Sécurité publique

Programmes	Budget de dépenses	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2011-2012	Crédits 2010-2011
	2011-2012				
<b>(000 \$)</b>					
1. Sécurité, prévention et gestion interne	556 007,0	4 551,1	7 696,8	<b>559 152,7</b>	556 661,3
2. Sûreté du Québec	577 958,3	13 600,0	34 126,4	<b>598 484,7</b>	593 974,0
3. Organismes relevant du ministre	28 935,5	160,0	3 080,3	<b>31 855,8</b>	31 882,9
	<u>1 162 900,8</u>	<u>18 311,1</u>	<u>44 903,5</u>	<b>1 189 493,2</b>	1 182 518,2
Moins : Crédits permanents				<b>4 448,2</b>	4 448,2
<b>Crédits à voter</b>				<b>1 185 045,0</b>	1 178 070,0

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2011-2012	2010-2011
<b>(000 \$)</b>		
Rémunération	<b>540 219,9</b>	534 810,3
Fonctionnement	<b>304 020,1</b>	309 729,8
Affectation à un fonds spécial	<b>248 307,4</b>	238 863,3
Transfert	<b>70 322,4</b>	71 166,3
Créances douteuses et autres provisions	<b>31,0</b>	31,0
<b>Total</b>	<b>1 162 900,8</b>	1 154 600,7
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	<b>44 832,1</b>	46 162,2
Prêts, placements, avances et autres	<b>71,4</b>	66,4
<b>Total</b>	<b>44 903,5</b>	46 228,6
<b>Effectif</b>		
<b>(en ETC)</b>		
Effectif des programmes	<b>7 256</b>	7 354
Effectif du fonds spécial	<b>4 582</b>	4 582
<b>Effectif total</b>	<b>11 838</b>	11 936

## Programme 1

### Sécurité, prévention et gestion interne

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2011-2012	2010-2011
(000 \$)					
1. Direction et services supports à la gestion	60 927,9	-	10,0	<b>60 937,9</b>	61 278,3
2. Services correctionnels	281 648,8	-	10,0	<b>281 658,8</b>	279 874,4
3. Expertises judiciaires	6 209,6	-	-	<b>6 209,6</b>	6 723,1
4. Affaires policières et sécurité-protection	54 668,6	-	10,0	<b>54 678,6</b>	55 341,9
5. Sécurité civile et sécurité incendie	26 935,9	-	4,5	<b>26 940,4</b>	27 723,8

Suite à la page 171

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources requises pour la gestion des programmes. Il vise également à protéger la société en suscitant sa participation à l'administration de la justice et en assurant aux adultes en probation, détention et libération conditionnelle des services pour faciliter leur réinsertion sociale, à fournir des expertises diverses en matière judiciaire, à assurer la sécurité des personnes et de leurs biens de même que de certains édifices gouvernementaux, à assurer l'inspection des services de police et à financer les services policiers autochtones. Il comprend un poste de gestion centrale où sont imputées des dépenses faites au bénéfice des éléments de ce programme et de certains autres programmes du Ministère.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					Sous- total
	1	2	3	4	5	
(000 \$)						
Rémunération	17 279,6	211 252,3	5 005,1	22 282,8	12 911,8	268 731,6
Fonctionnement	3 733,3	70 181,4	1 204,5	12 916,6	3 301,0	91 336,8
Transfert	39 915,0	215,1	-	19 469,2	10 723,1	70 322,4
	<u>60 927,9</u>	<u>281 648,8</u>	<u>6 209,6</u>	<u>54 668,6</u>	<u>26 935,9</u>	<u>430 390,8</u>

### Budget d'investissements

Immobilisations	-	-	-	-	-	-
Prêts, placements, avances et autres	10,0	10,0	-	10,0	4,5	34,5
	<u>10,0</u>	<u>10,0</u>	<u>-</u>	<u>10,0</u>	<u>4,5</u>	<u>34,5</u>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	264	3 278	122	355	182	4 201

## Programme 1 (suite)

### Sécurité, prévention et gestion interne

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2011-2012	2010-2011
<b>(000 \$)</b>					
6. Éléments de gestion centrale	125 616,2	4 551,1	7 662,3	<b>128 727,4</b>	125 719,8
	556 007,0	4 551,1	7 696,8	<b>559 152,7</b>	556 661,3
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				<b>9,6</b>	9,6
Loi sur la sécurité civile, (L.R.Q., c. S-2.3)					
Élément 5				<b>4 404,2</b>	4 404,2
<b>Crédit à voter</b>				<b>554 738,9</b>	552 247,5

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	6	Éléments	2011-2012	2010-2011
<b>(000 \$)</b>					
Rémunération	268 731,6	29 703,2		<b>298 434,8</b>	293 192,7
Fonctionnement	91 336,8	95 913,0		<b>187 249,8</b>	189 156,6
Transfert	70 322,4	-		<b>70 322,4</b>	71 166,3
	430 390,8	125 616,2		<b>556 007,0</b>	553 515,6
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	-	7 662,3		<b>7 662,3</b>	7 662,3
Prêts, placements, avances et autres	34,5	-		<b>34,5</b>	34,5
	34,5	7 662,3		<b>7 696,8</b>	7 696,8
<b>Effectif total (en ETC)</b>	4 201	-		<b>4 201</b>	4 244

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 2 Sûreté du Québec

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2011-2012	2010-2011
<b>(000 \$)</b>					
1. Protection de la société, des citoyens et de leurs biens	356 604,8	-	20,0	<b>356 624,8</b>	353 826,7
2. Gestion interne et soutien	221 353,5	13 600,0	34 106,4	<b>241 859,9</b>	240 147,3
	<u>577 958,3</u>	<u>13 600,0</u>	<u>34 126,4</u>	<b><u>598 484,7</u></b>	<u>593 974,0</u>
<b>Crédit à voter*</b>				<b>598 484,7</b>	593 974,0

Ce programme vise à protéger la société, ses citoyens et leurs biens.

\* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2011-2012	2010-2011
	1	2		
<b>(000 \$)</b>				
Rémunération	178 970,0	43 244,5	<b>222 214,5</b>	222 197,0
Fonctionnement	12 453,0	94 983,4	<b>107 436,4</b>	111 062,2
Affectation à un fonds spécial	165 181,8	83 125,6	<b>248 307,4</b>	238 863,3
	<u>356 604,8</u>	<u>221 353,5</u>	<b><u>577 958,3</u></b>	<u>572 122,5</u>
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	-	34 106,4	<b>34 106,4</b>	35 436,5
Prêts, placements, avances et autres	20,0	-	<b>20,0</b>	15,0
	<u>20,0</u>	<u>34 106,4</u>	<b><u>34 126,4</u></b>	<u>35 451,5</u>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	1 906	831	<b>2 737</b>	2 785

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 3

### Organismes relevant du ministre

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2011-2012	2010-2011
(000 \$)					
1. Régie des alcools, des courses et des jeux	12 118,1	160,0	2 943,0	14 901,1	14 694,7
2. Commission québécoise des libérations conditionnelles	4 898,9	-	32,1	4 931,0	5 100,4
3. Bureau du coroner	7 377,2	-	81,4	7 458,6	7 500,6
4. Commissaire à la déontologie policière	2 827,1	-	13,0	2 840,1	2 856,5
5. Comité de déontologie policière	1 714,2	-	10,8	1 725,0	1 730,7
	<u>28 935,5</u>	<u>160,0</u>	<u>3 080,3</u>	<u>31 855,8</u>	<u>31 882,9</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement, (L.R.Q., c. L-6)					
Élément 1				3,4	3,4
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 1				31,0	31,0
<b>Crédit à voter</b>				<u>31 821,4</u>	<u>31 848,5</u>

Ce programme vise à financer des interventions en matière de contrôle dans les secteurs de la vente et de la fabrication d'alcool, des jeux de hasard et d'amusement, des courses de chevaux, de même que des sports de combat. Il vise également à protéger la société tout en favorisant la réinsertion sociale de la personne détenue, à intervenir dans les cas de décès survenus en des circonstances obscures ou violentes et à permettre le traitement des plaintes contre des policiers relatives à leurs fonctions.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					2011-2012	2010-2011
	1	2	3	4	5		
(000 \$)							
Rémunération	9 259,5	3 127,2	3 572,2	2 371,1	1 240,6	19 570,6	19 420,6
Fonctionnement	2 827,6	1 771,7	3 805,0	456,0	473,6	9 333,9	9 511,0
Créances douteuses et autres provisions	31,0	-	-	-	-	31,0	31,0
	<u>12 118,1</u>	<u>4 898,9</u>	<u>7 377,2</u>	<u>2 827,1</u>	<u>1 714,2</u>	<u>28 935,5</u>	<u>28 962,6</u>
<b>Budget d'investissements</b>							
Immobilisations	2 935,3	30,9	78,4	12,0	6,8	3 063,4	3 063,4
Prêts, placements, avances et autres	7,7	1,2	3,0	1,0	4,0	16,9	16,9
	<u>2 943,0</u>	<u>32,1</u>	<u>81,4</u>	<u>13,0</u>	<u>10,8</u>	<u>3 080,3</u>	<u>3 080,3</u>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<u>167</u>	<u>46</u>	<u>49</u>	<u>37</u>	<u>19</u>	<u>318</u>	<u>325</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

**Crédit au net**

---

	<u>2011-2012</u>	<u>2010-2011</u>
	(000 \$)	
<b>Programme 2 - Sûreté du Québec</b>		
Dépenses du programme (excluant amortissement)	<b>564 358,3</b>	558 522,5
Moins : Revenus associés au crédit au net	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>
Crédit au net	<b>564 258,3</b>	558 422,5

Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification des activités de vérification relatives aux habilitations sécuritaires effectuées par la Sûreté du Québec pour les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 100 000 \$.

---

## Crédits affectés à un fonds spécial

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
<b>Programme 2 - Sûreté du Québec</b>		
Fonds des services de police	248 307,4	238 863,3
<b>Total du portefeuille</b>	<b>248 307,4</b>	<b>238 863,3</b>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<b>4 582</b>	<b>4 582</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
Rémunération	193 013,5	183 243,9
Fonctionnement	49 227,2	49 194,4
Capital	5 943,9	6 185,2
Intérêt	122,8	239,8
<b>Total du portefeuille</b>	<b>248 307,4</b>	<b>238 863,3</b>



## Crédits de transfert

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Sécurité, prévention et gestion interne</b>		
Cadre d'analyse de prévention et d'atténuation des principaux risques naturels	6 500,0	5 200,0
Formation des policiers et des pompiers	7 100,6	7 100,6
Lutte contre le commerce illégal des produits du tabac	1 050,0	1 050,0
Prévention de la criminalité, sécurité et aide aux victimes	22 786,8	24 918,2
Schémas de couverture de risques d'incendie	780,0	780,0
Sécurité civile	2 444,2	2 444,2
Services policiers en milieu autochtone	28 101,8	28 101,8
Autres crédits de transfert	1 559,0	1 571,5
Total du programme 1	70 322,4	71 166,3
<b>Total du portefeuille</b>	<b>70 322,4</b>	<b>71 166,3</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	7 100,6	7 100,6
Municipalités	61 037,1	60 092,4
Organismes à but non lucratif	740,5	2 529,1
Personnes	1 444,2	1 444,2
<b>Total du portefeuille</b>	<b>70 322,4</b>	<b>71 166,3</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
Fonctionnement	6 589,2	6 589,2
Support	63 733,2	64 577,1
<b>Total du portefeuille</b>	<b>70 322,4</b>	<b>71 166,3</b>

# Tourisme

Programme	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2011-2012	2010-2011
<b>(000 \$)</b>					
1. Promotion et développement du tourisme	138 622,7	-	-	<b>138 622,7</b>	146 128,6
Moins : Crédits permanents				<b>9,6</b>	9,6
<b>Crédit à voter</b>				<b>138 613,1</b>	146 119,0

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2011-2012	2010-2011
	<b>(000 \$)</b>	
Affectation à un fonds spécial	<b>59 179,0</b>	58 053,2
Transfert	<b>79 443,7</b>	88 075,4
<b>Total</b>	<b>138 622,7</b>	146 128,6

  

Effectif	<b>(en ETC)</b>	
	2011-2012	2010-2011
Effectif du fonds spécial	<b>290</b>	297
<b>Effectif total</b>	<b>290</b>	297

## Programme 1 Promotion et développement du tourisme

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2011-2012	Crédits 2010-2011
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
(000 \$)						
1. Tourisme Québec	59 179,0	-	-	-	59 179,0	58 053,2
2. Société du Centre des congrès de Québec	14 919,6	-	-	-	14 919,6	15 218,0
3. Société du Palais des congrès de Montréal	42 794,5	-	-	-	42 794,5	43 545,4
4. Régie des installations olympiques	21 729,6	-	-	-	21 729,6	29 312,0
	138 622,7	-	-	-	138 622,7	146 128,6
Moins :						
Crédits permanents						
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)						
Élément 1					9,6	9,6
<b>Crédit à voter</b>					<b>138 613,1</b>	<b>146 119,0</b>

Ce programme vise à favoriser, dans une perspective de développement durable, l'essor de l'industrie touristique du Québec en orientant et concertant l'action gouvernementale et privée en matière de tourisme, en suscitant et soutenant le développement de l'offre touristique québécoise, en assurant la promotion du Québec et de ses expériences touristiques ainsi qu'en aménageant et en exploitant des installations publiques à caractère touristique dans le but d'accroître les recettes touristiques du Québec.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments		2011-2012	2010-2011
			3	4		
(000 \$)						
Affectation à un fonds spécial	59 179,0	-	-	-	59 179,0	58 053,2
Transfert	-	14 919,6	42 794,5	21 729,6	79 443,7	88 075,4
	59 179,0	14 919,6	42 794,5	21 729,6	<b>138 622,7</b>	146 128,6

## Crédits affectés à un fonds spécial

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Promotion et développement du tourisme</b>		
Fonds de partenariat touristique	59 179,0	58 053,2
<b>Total du portefeuille</b>	<b>59 179,0</b>	<b>58 053,2</b>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<b>290</b>	<b>297</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
Rémunération	15 251,2	15 559,8
Fonctionnement	11 173,4	12 323,1
Capital	773,0	200,0
Intérêt	297,1	286,0
Support	31 684,3	29 684,3
<b>Total du portefeuille</b>	<b>59 179,0</b>	<b>58 053,2</b>

## Crédits de transfert

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Promotion et développement du tourisme</b>		
Régie des installations olympiques	21 729,6	29 312,0
Société du Centre des congrès de Québec	14 919,6	15 218,0
Société du Palais des congrès de Montréal	42 794,5	43 545,4
Total du programme 1	79 443,7	88 075,4
<b>Total du portefeuille</b>	<b>79 443,7</b>	<b>88 075,4</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	79 443,7	88 075,4
<b>Total du portefeuille</b>	<b>79 443,7</b>	<b>88 075,4</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
Rémunération	26 065,0	26 439,2
Fonctionnement	23 943,6	32 265,1
Capital	13 088,8	12 541,4
Intérêt	16 346,3	16 829,7
<b>Total du portefeuille</b>	<b>79 443,7</b>	<b>88 075,4</b>

# Transports

Programmes	Budget de dépenses	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2011-2012	Crédits 2010-2011
	2011-2012				
			<b>(000 \$)</b>		
1. Infrastructures et systèmes de transport	688 226,3	4 910,3	80 182,9	<b>763 498,9</b>	732 726,0
2. Administration et services corporatifs	98 006,5	14 129,4	7 962,3	<b>91 839,4</b>	93 137,2
3. Promotion et développement de la Capitale-Nationale	62 367,7	5,6	312,1	<b>62 674,2</b>	62 873,7
	848 600,5	19 045,3	88 457,3	<b>918 012,5</b>	888 736,9
Moins : Crédits permanents				<b>249,8</b>	249,8
<b>Crédits à voter</b>				<b>917 762,7</b>	888 487,1

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2011-2012	2010-2011
		<b>(000 \$)</b>
Rémunération	<b>126 463,3</b>	126 477,9
Fonctionnement	<b>416 287,2</b>	404 892,2
Affectation à un fonds spécial	<b>3 239,0</b>	3 239,0
Transfert	<b>302 380,4</b>	303 654,5
Créances douteuses et autres provisions	<b>230,6</b>	230,6
<b>Total</b>	<b>848 600,5</b>	838 494,2
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	<b>87 955,2</b>	72 686,7
Prêts, placements, avances et autres	<b>502,1</b>	502,1
<b>Total</b>	<b>88 457,3</b>	73 188,8
<b>Effectif</b>		<b>(en ETC)</b>
Effectif des programmes	<b>2 224</b>	2 230
Effectif des fonds spéciaux	<b>3 464</b>	3 474
<b>Effectif total</b>	<b>5 688</b>	5 704

## Programme 1 Infrastructures et systèmes de transport

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2011-2012	Crédits 2010-2011
1. Transport terrestre	569 319,7	3 652,3	30 138,9	<b>595 806,3</b>	574 996,1
2. Transport maritime	91 485,1	-	2 003,1	<b>93 488,2</b>	94 829,0
3. Transport aérien	14 318,9	-	45 000,0	<b>59 318,9</b>	47 753,3
4. Commission des transports du Québec	13 102,6	1 258,0	3 040,9	<b>14 885,5</b>	15 147,6
	<u>688 226,3</u>	<u>4 910,3</u>	<u>80 182,9</u>	<b><u>763 498,9</u></b>	<u>732 726,0</u>
<b>Crédit à voter</b>				<b>763 498,9</b>	732 726,0

Ce programme vise à assurer l'amélioration, la réfection et le maintien en état des infrastructures de transport, à assurer l'exploitation des infrastructures de transport. Il vise aussi à établir les politiques et la réglementation relative aux systèmes de transport des personnes et des marchandises, à apporter une aide financière aux organismes offrant des services de transport, à délivrer des permis de transport ou de location pour différents modes de transport et à gérer le Registre des propriétaires et exploitants de véhicules lourds.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments		2011-2012	2010-2011
			3	4		
			(000 \$)			
Rémunération	53 389,5	857,3	595,1	8 687,4	<b>63 529,3</b>	63 114,4
Fonctionnement	370 259,8	292,4	5 998,8	4 415,2	<b>380 966,2</b>	366 613,9
Affectation à un fonds spécial	280,0	-	-	-	<b>280,0</b>	280,0
Transfert	145 390,4	90 335,4	7 725,0	-	<b>243 450,8</b>	244 549,2
	<u>569 319,7</u>	<u>91 485,1</u>	<u>14 318,9</u>	<u>13 102,6</u>	<b><u>688 226,3</u></b>	<u>674 557,5</u>
<b>Budget d'investissements</b>						
Immobilisations	29 938,9	2 003,1	45 000,0	3 040,9	<b>79 982,9</b>	63 394,2
Prêts, placements, avances et autres	200,0	-	-	-	<b>200,0</b>	200,0
	<u>30 138,9</u>	<u>2 003,1</u>	<u>45 000,0</u>	<u>3 040,9</u>	<b><u>80 182,9</u></b>	<u>63 594,2</u>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	1 074	19	14	142	<b>1 249</b>	1 255

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 2

### Administration et services corporatifs

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2011-2012	Crédits 2010-2011
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
				(000 \$)		
1. Direction	8 786,2	-		15,0	8 801,2	8 852,8
2. Services corporatifs	72 472,5	14 129,4		7 919,2	66 262,3	67 711,8
3. Planification, recherche et développement	16 747,8	-		28,1	16 775,9	16 572,6
	98 006,5	14 129,4		7 962,3	91 839,4	93 137,2
Moins :						
Crédits permanents						
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)						
Élément 1					19,2	19,2
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)						
Élément 2					140,0	140,0
<b>Crédit à voter</b>					<b>91 680,2</b>	<b>92 978,0</b>

Ce programme vise à fournir les divers services de direction, de soutien à la gestion des activités du Ministère et à assurer l'élaboration des plans de transport de personnes et de marchandises. Il vise aussi à favoriser l'expertise en soutenant les activités de recherche et de développement.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2011-2012	2010-2011
			3		
			(000 \$)		
Rémunération	7 536,7	43 621,1	9 831,6	60 989,4	61 403,9
Fonctionnement	849,5	28 711,4	5 216,2	34 777,1	37 725,6
Transfert	400,0	-	1 700,0	2 100,0	2 100,0
Créances douteuses et autres provisions	-	140,0	-	140,0	140,0
	8 786,2	72 472,5	16 747,8	98 006,5	101 369,5
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	15,0	7 919,2	28,1	7 962,3	9 282,5
	15,0	7 919,2	28,1	7 962,3	9 282,5
<b>Effectif total (en ETC)</b>	67	662	219	948	948

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.



### Programme 3 Promotion et développement de la Capitale-Nationale

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2011-2012	2010-2011
(000 \$)					
1. Bureau de la Capitale-Nationale	43 879,7	5,6	312,1	44 186,2	44 340,9
2. Commission de la capitale nationale du Québec	18 488,0	-	-	18 488,0	18 532,8
	<u>62 367,7</u>	<u>5,6</u>	<u>312,1</u>	<u>62 674,2</u>	<u>62 873,7</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 1				90,6	90,6
<b>Crédit à voter</b>				<b>62 583,6</b>	<b>62 783,1</b>

Ce programme a pour objet le soutien et la promotion de la région de la Capitale-Nationale en renforçant le rôle de Québec comme capitale nationale, en contribuant à la mise en valeur de ses sites, ses monuments et ses activités, en responsabilisant les milieux locaux et régionaux dans la prise en main de leur développement et en appuyant le développement et la diversification de ses assises économiques.

#### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2011-2012	2010-2011
	1	2		
(000 \$)				
Rémunération	1 944,6	-	1 944,6	1 959,6
Fonctionnement	543,9	-	543,9	552,7
Affectation à un fonds spécial	2 959,0	-	2 959,0	2 959,0
Transfert	38 341,6	18 488,0	56 829,6	57 005,3
Créances douteuses et autres provisions	90,6	-	90,6	90,6
	<u>43 879,7</u>	<u>18 488,0</u>	<u>62 367,7</u>	<u>62 567,2</u>
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	10,0	-	10,0	10,0
Prêts, placements, avances et autres	302,1	-	302,1	302,1
	<u>312,1</u>	<u>-</u>	<u>312,1</u>	<u>312,1</u>
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<b>27</b>	<b>-</b>	<b>27</b>	<b>27</b>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Crédits affectés à un fonds spécial

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Infrastructures et systèmes de transport</b>		
Fonds de gestion de l'équipement roulant	280,0	280,0
Fonds des réseaux de transport terrestre	-	-
Total du programme 1	280,0	280,0
<b>Programme 3 - Promotion et développement de la Capitale-Nationale</b>		
Fonds de développement régional	2 959,0	2 959,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>3 239,0</b>	3 239,0
<b>Effectif total (en ETC)</b>	<b>3 464</b>	3 474

## Ventilation par catégories de dépenses

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
Fonctionnement	280,0	280,0
Support	2 959,0	2 959,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>3 239,0</b>	3 239,0

## Transports

### Crédits de transfert

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Infrastructures et systèmes de transport</b>		
Aide à l'adaptation des véhicules pour personnes handicapées	9 684,0	9 684,0
Aide financière au réseau routier local	10 105,0	10 105,0
Entretien du réseau routier	1 882,5	1 806,8
Société des traversiers du Québec	85 300,0	82 745,9
Transport aérien	7 725,0	8 658,7
Transport en commun : transport adapté aux personnes handicapées	98 000,0	95 000,0
Transport ferroviaire	5 771,8	8 200,0
Transport maritime	5 035,4	6 901,7
Transport terrestre	19 947,1	21 447,1
Total du programme 1	243 450,8	244 549,2
<b>Programme 2 - Administration et services corporatifs</b>		
Aide à la recherche et au développement en transport	1 700,0	1 700,0
Autres crédits de transfert	400,0	400,0
Total du programme 2	2 100,0	2 100,0
<b>Programme 3 - Promotion et développement de la Capitale-Nationale</b>		
Aide à la Ville de Québec	24 700,0	24 800,0
Centres locaux de développement de la région de la Capitale-Nationale	5 897,2	5 897,3
Commission de la capitale nationale du Québec	18 488,0	18 532,8
Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale	5 793,7	5 828,7
Politique nationale de la ruralité	1 950,7	1 946,5
Total du programme 3	56 829,6	57 005,3
<b>Total du portefeuille</b>	<b>302 380,4</b>	<b>303 654,5</b>

### Ventilation par bénéficiaires

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
Entreprises	18 354,3	22 241,3
Entreprises et organismes d'État	103 788,0	101 278,7
Institutions d'enseignement	935,0	935,0
Municipalités	152 347,5	151 993,0
Organismes à but non lucratif	14 251,6	14 327,5
Personnes	12 704,0	12 879,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>302 380,4</b>	<b>303 654,5</b>

**Crédits de transfert (suite)****Ventilation par catégories de dépenses**

	<b>2011-2012</b>	<b>2010-2011</b>
	<b>(000 \$)</b>	
Rémunération	<b>28 585,4</b>	27 997,4
Fonctionnement	<b>58 295,3</b>	55 194,7
Capital	<b>32 238,4</b>	39 462,2
Intérêt	<b>8 762,5</b>	9 056,5
Support	<b>174 498,8</b>	171 943,7
<b>Total du portefeuille</b>	<b>302 380,4</b>	303 654,5



# Travail

Programme	Budget de dépenses 2011-2012	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2011-2012	2010-2011
<b>(000 \$)</b>					
1. Travail	32 031,1	535,7	2 009,1	<b>33 504,5</b>	35 171,1
Moins :					
Crédits permanents				<b>2 865,9</b>	2 890,3
<b>Crédit à voter</b>				<b>30 638,6</b>	32 280,8

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2011-2012	2010-2011
	<b>(000 \$)</b>	
Rémunération	<b>16 294,9</b>	16 694,9
Fonctionnement	<b>8 796,2</b>	9 425,7
Transfert	<b>6 938,8</b>	7 575,9
Créances douteuses et autres provisions	<b>1,2</b>	1,2
<b>Total</b>	<b>32 031,1</b>	33 697,7
<hr/>		
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	<b>2 008,1</b>	2 008,1
Prêts, placements, avances et autres	<b>1,0</b>	1,0
<b>Total</b>	<b>2 009,1</b>	2 009,1
<hr/>		
<b>Effectif</b>	<b>(en ETC)</b>	
Effectif du programme	<b>231</b>	237
<b>Effectif total</b>	<b>231</b>	237

## Programme 1 Travail

Éléments	Budget de dépenses 2011-2012	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2011-2012	Crédits 2010-2011
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
				(000 \$)		
1. Relations du travail	14 918,6	400,0		1 843,1	16 361,7	16 652,4
2. Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre	622,5	-		1,0	623,5	629,1
3. Commission de l'équité salariale	7 050,1	100,2		150,0	7 099,9	7 808,7
4. Conseil des services essentiels	2 876,1	35,5		15,0	2 855,6	2 880,0
5. Contribution financière du ministère du Travail à la Commission des relations du travail	6 563,8	-		-	6 563,8	7 200,9
	32 031,1	535,7		2 009,1	33 504,5	35 171,1
Moins :						
Crédits permanents						
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)						
Élément 1					9,6	9,6
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)						
Élément 1					0,7	0,7
Élément 4					0,5	0,5
Code du travail, (L.R.Q., c. C-27)						
Élément 4					2 855,1	2 879,5
<b>Crédit à voter</b>					<b>30 638,6</b>	<b>32 280,8</b>

Ce programme vise à élaborer, mettre en oeuvre, surveiller l'application et coordonner l'exécution des politiques et des mesures en matière de conditions minimales de travail, de relations du travail et d'équité salariale.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					2011-2012	2010-2011
	1	2	3	4	5		
			(000 \$)				
Rémunération	8 811,2	431,8	4 944,0	2 107,9	-	16 294,9	16 694,9
Fonctionnement	5 731,7	190,7	2 106,1	767,7	-	8 796,2	9 425,7
Transfert	375,0	-	-	-	6 563,8	6 938,8	7 575,9
Créances douteuses et autres provisions	0,7	-	-	0,5	-	1,2	1,2
	14 918,6	622,5	7 050,1	2 876,1	6 563,8	32 031,1	33 697,7
<b>Budget d'investissements</b>							
Immobilisations	1 843,1	-	150,0	15,0	-	2 008,1	2 008,1
Prêts, placements, avances et autres	-	1,0	-	-	-	1,0	1,0
	1 843,1	1,0	150,0	15,0	-	2 009,1	2 009,1
<b>Effectif total (en ETC)</b>	121	6	82	22	-	231	237

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1, 2 et 3 de ce programme peut être reporté en 2012-2013, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2011-2012, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Crédits de transfert

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Travail</b>		
Commission des relations du travail	6 563,8	7 200,9
Autres crédits de transfert	375,0	375,0
Total du programme 1	6 938,8	7 575,9
<b>Total du portefeuille</b>	6 938,8	7 575,9

## Ventilation par bénéficiaires

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	6 563,8	7 200,9
Organismes à but non lucratif	375,0	375,0
<b>Total du portefeuille</b>	6 938,8	7 575,9

## Ventilation par catégories de dépenses

	2011-2012	2010-2011
	(000 \$)	
Rémunération	4 840,9	5 279,3
Fonctionnement	1 722,9	1 921,6
Support	375,0	375,0
<b>Total du portefeuille</b>	6 938,8	7 575,9



